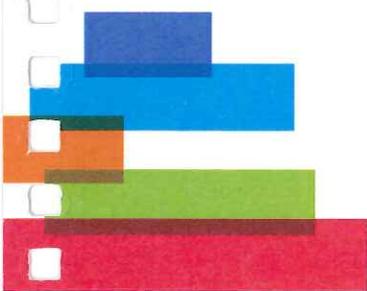


CONTRAT DE VILLE

2015 | 2020



Béziers
méditerranée
— mon agglo mon avenir



cget



SOMMAIRE

CADRE METHODOLOGIQUE

- ✓ La loi du 21 février 2014.....3
- ✓ Articulation entre le projet de territoire de l'agglomération Béziers Méditerranée,.....4
le Contrat de ville et l'appel à projet
- ✓ La démarche d'élaboration du Contrat de ville.....5
- ✓ Le projet de territoire de la Communauté d Agglomération Béziers Méditerranée.....6-11
- ✓ Les orientations du Conseil Régional Languedoc-Roussillon.....12
- ✓ Les orientations du Département de l'Hérault.....13-14
- ✓ Les orientations de la Caisse d'Allocations Familiales.....14-19
- ✓ Suivi - Évaluation du Contrat de ville.....19-20

CHAPITRE 1 : LE CONTEXTE LOCAL

- ✓ Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.....22-24
- ✓ Retour sur les programmes de renouvellement urbain.....25-28
- ✓ Bilan de la Zone Franche Urbaine 2004-2011.....28
- ✓ Les dires de l'État.....28-34

CHAPITRE 2 : UNE DEMARCHE PARTENARIALE AU SERVICE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

- ✓ Les quartiers prioritaires de la politique de la ville.....36-48
- ✓ La gouvernance.....49-54
- ✓ Participation des habitants.....54-60

CHAPITRE 3 : UNE DYNAMIQUE DE TRAVAIL CONTRACTUELLE : 3 PILIERS FONDATEURS

- 1 - Pilier Cohésion Sociale.....62-86
- 2 - Pilier Renouvellement Urbain et Cadre de Vie.....87-103
- 3 - Pilier Développement Économique, Emploi, Insertion.....104-112
- ✓ La mobilité, des habitants reliés pour un territoire connecté.....113-117

APPEL A PROJET.....118-120

SIGNATURES.....121-124

GLOSSAIRE.....125-127

LISTES DES ANNEXES.....128-129

CADRE METHODOLOGIQUE

✓ **La loi du 21 février 2014**

En 1988, la Ville de Béziers déployait son premier contrat de ville. Depuis cette date, les professionnels de ce territoire ont su développer le travail en réseau avec pour objectif d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre des dispositifs locaux en direction des quartiers prioritaires.

En 2002, à la création du nouvel EPCI, la compétence Politique de la ville a été transférée à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM), ainsi en compte la dynamique incontournable du bassin de vie.

En 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine est venue conforter cette solidarité territoriale ainsi que le partenariat local initié par la mise en œuvre de cette politique publique, dans un objectif de réduction des écarts de développement entre en les quartiers précarisés et leur bassin de vie.

Destinée à s'appliquer sur une nouvelle géographie prioritaire resserrée, basée sur un critère unique celui du revenu médian, la loi rappelle l'objet de la Politique de la ville :

- une participation des habitants, des associations et de l'ensemble des partenaires et acteurs tout au long de la vie du contrat ;
- un portage effectif de l'intercommunalité dans le respect des prérogatives communales, dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière et un élargissement affirmé des signataires et des partenaires du Contrat de ville pour une mise en œuvre opérationnelle éminemment transversale, collaborative et co-responsable ;
- un Contrat de ville unique, partenarial et adossé à un projet de territoire ;
- un esprit de solidarité permanent grâce à un partenariat renforcé ;
- un nouveau programme de rénovation urbaine.

Au cœur de la nouvelle contractualisation figure le principe d'une mobilisation prioritaire et renforcée des politiques de droit commun, utilisées comme leviers techniques, humains et financiers, lesquels ont vocation à être consolidés par les crédits spécifiques de la politique de la ville.

Pour ce faire, les signataires du présent contrat devront opérer un réajustement politique prospectif de leur intervention, quelles que soient les thématiques traitées. Les crédits spécifiques alloués à la politique de la ville ne devront avoir qu'une fonction d'appui afin d'être complémentaires aux crédits de droit commun, et non de s'y substituer.

La réussite du contrat sera évaluée sur la capacité des partenaires à étayer les politiques de droit commun et non sur la compensation de leur faiblesse ou de leur carence. C'est à cette seule condition que l'action publique pourra remédier aux inégalités de traitement entre les territoires.

✓ **Articulation entre le projet de territoire de l'agglomération Béziers Méditerranée, le contrat de ville et l'appel à projet.**

Pensé pour réduire les inégalités territoriales au travers d'une action de remédiation localisée et la mobilisation pleine, entière et prioritaire des politiques de droit commun, le contrat de ville ne résonne pas uniquement à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires pris isolément. Il s'attache au contraire à resituer chacun d'eux au cœur d'une collectivité en mouvement sur lequel un projet de territoire vient d'être défini et adopté à l'unanimité des maires concernés et à associer pleinement chaque quartier prioritaire au développement global du territoire.

PROJET DE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

Il fixe les orientations stratégiques en matière d'attractivité, de développement économique et de développement solidaire.

CONTRAT DE VILLE

C'est le cadre contractuel de formalisation des engagements des partenaires autour du projet de territoire et de sa prise en compte des **3 quartiers prioritaires** :

Centre ville, La Devèze, Iranget-Grangette

Il est formalisé autour de **3 piliers** :

- ✓ Cohésion sociale
- ✓ Renouvellement urbain et cadre de vie
- ✓ Développement économique, emploi, insertion

Un axe transversal : la mobilité

Il est par ailleurs traversé par des thématiques transversales : la lutte contre les discriminations, l'égalité femme-homme et la promotion de la jeunesse.

Signataires :

Triumvirat : L'État, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la Ville de Béziers,

Co-signataires : le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts et des Consignations, les bailleurs sociaux, Pôle Emploi, l'Inspection Académique, l'Agence Régionale de Santé

UNE DEMARCHE PARTENARIALE, UN APPEL A PROJET UNIQUE ETAT/COLLECTIVITES

Des commissions thématiques pluridisciplinaires et pluripartenariales permettent de partager un diagnostic et des objectifs.

L'appel à projet est un véritable outil technique de soutien aux projets, participant à la mise en œuvre du Contrat de ville.

✓ **La démarche d'élaboration du contrat de ville**

Le contrat de ville a été élaboré conjointement par le triumvirat « Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, Ville de Béziers, État » aux termes des grandes étapes suivantes :

- élaboration du diagnostic territorial (mai 2014 à décembre 2014) ;
- réflexion autour de la future géographie prioritaire (août 2014 à octobre 2014) ;
- validation de la nouvelle géographie prioritaire par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (décembre 2014) ;
- animation dès le mois de janvier 2015, de commissions thématiques pour fixer les enjeux prioritaires, les objectifs opérationnels et les programmes d'actions.

⇒ Sur le volet cohésion sociale des commissions thématiques ont regroupé l'ensemble des partenaires institutionnels futurs signataires du contrat et des partenaires associatifs.

⇒ En matière urbaine l'équipe projet a formalisé un cadre de travail de nature à permettre l'élaboration puis le suivi des futurs Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain (NPNRU), la méthode retenue garantissant la prise en compte de la dimension humaine dans la construction des projets.

Au terme de ces dizaines groupes de travail, le présent contrat cadre :

- présente les orientations stratégiques du projet de territoire de l'agglomération Béziers Méditerranée ;
- repère les enjeux les plus prégnants pour les quartiers prioritaires ;
- définit les actions à mettre en œuvre sur ces quartiers.

✓ **Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée**

Lancé en septembre 2014, le projet de territoire a été approuvé par le Conseil communautaire le 21 mai 2015. Pendant plus de 7 mois, **élus, techniciens de la collectivité, membres de la société civile, acteurs économiques** ont passé le territoire à la loupe afin de scruter chaque problématique, d'envisager différentes stratégies et de formuler des propositions adaptées.

Plus de 80 heures de débats et discussions

17 ateliers thématiques avec les élus

2 ateliers transversaux avec les élus

1 séminaire avec les élus

2 réunions plénières du Conseil de développement et six groupes de travail thématiques

1 conférence débat avec les acteurs économiques

- Synthèse des forces et faiblesses du territoire

A partir des données territoriales, il est possible de dégager une synthèse des atouts et faiblesses, qui sont autant de leviers ou freins au développement du territoire. C'est sur cette base que les élus ont défini, lors des groupes de travail thématiques, les enjeux majeurs qui constituent les défis à relever. Déclinés en axes stratégiques, ils sont au cœur du projet de territoire Béziers Méditerranée 2025.

- Un territoire au cœur de l'arc méditerranéen

Situé au cœur de la région Languedoc-Roussillon et au sud ouest du département de l'Hérault, le territoire de l'agglomération Béziers Méditerranée est limité au Nord par les premiers contreforts des reliefs de la montagne héraultaise, à l'ouest par les avant monts de la Montagne Noire, à l'est par la plaine de l'Hérault et au sud par le littoral. Située sur un axe historique des déplacements entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, la ville de Béziers est depuis toujours une ville de passage reliée au reste de la région et aux régions avoisinantes par de nombreuses infrastructures routières, ferroviaires et fluviales.

L'agglomération Béziers Méditerranée s'étend sur 249,3 km².

ATOUPS	
<p>Accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire très bien relié - Réseau multimodal dense : route, fer - Aéroport Béziers Cap d'Agde en croissance <p>Activité, développement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire attractif pour l'économie présente (perspectives de croissance élevées) - Tissu économique caractérisé par des TPE PME bien ancrées - Filière ENR en émergence liées aux spécificités naturelles du territoire (vent, soleil) - Activité industrielle autour des métaux et de la mécanique - Foncier disponible moins cher qu'à Montpellier - Densité commerciale élevée surtout GSA (grandes surfaces alimentaires) et GSM (grandes surfaces spécialisées) - Activité viticole majeure en restructuration - Attractivité touristique élevée - Capacité d'accueil en hébergement touristique importante (65% du parc départemental d'hôtellerie de plein air) 	<p>Emploi/formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Main d'œuvre abondante - Antenne de l'université de Montpellier 3 - Institut Universitaire Technologique (IUT) avec une antenne du laboratoire de recherche (LIRMM) - Offre de formations professionnelles de qualité <p>Cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conditions climatiques agréables - Territoire à taille humaine - Coût de la vie relativement bas par rapport à la métropole régionale - Offre culturelle diversifiée, accessible à tout type de public - Patrimoine naturel remarquable : mer Méditerranée, zones des Orpellières, boisements, etc. - Variété des paysages (Mer, ville, vigne) et qualité de l'arrière pays - Patrimoine architectural riche : canal du Midi, écluses de Fonseranes, châteaux viticoles, centre ville de Béziers, Notre dame des Pins, etc. - Qualité urbaine de certains villages

FAIBLESSES	
<p>Population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population vieillissante - Forte disparité des revenus : la CABM est la cinquième agglomération la plus inégalitaire de France - Sous-représentation des catégories socioprofessionnelles supérieures - Difficulté du vivre ensemble avec une forte précarité engendrant des situations familiales difficiles (revenu médian inférieur à la moyenne régionale) - Manque de mixité sociale sur le centre ville et dans le quartier de la Devèze. - Taux de chômage important <p>Services</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre de transports en commun qui ne répond pas aux besoins des actifs - Offre de formation supérieure généraliste, peu diversifiée et sans spécificités - Manque de services pour les étudiants 	<p>Activité, développement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Précarité des emplois et manque de mobilité des salariés - Main d'œuvre peu qualifiée - Forte saisonnalité des emplois touristiques et agricoles - Tourisme balnéaire, national, majoritairement vieillissant et bon marché - Capacité d'accueil touristique monotype concentrée sur le littoral (hôtellerie de plein air) - Tissu économique fragile et atomisé - Pas de filières économiques véritablement structurées - Déficit de tertiaire métropolitain et d'activités à haute valeur ajoutée <p>Patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cœurs de villes paupérisés, peu attractifs et peu dynamiques, avec des conséquences notables sur le développement de l'habitat en périphérie - Patrimoine peu valorisé, urbanisme parfois anarchique - Faiblesse de l'hébergement hôtelier et de l'offre locative. Qualité médiocre et peu adaptée aux nouvelles attentes - Territoire vulnérable (érosion du trait de côte, salinité, inondations)

- Béziers Méditerranée 2025 : l'attractivité du territoire Ouest-Héraultais au cœur du projet

Conscients des enjeux mis en relief par le diagnostic territorial et parce qu'ils aspirent à rester maîtres de leur développement, les élus communautaires ont inscrit **l'attractivité du territoire Ouest-Héraultais au cœur de leur projet.**

A travers cette affirmation, ils expriment la volonté, d'une part d'occuper une place prépondérante dans l'organisation d'un bassin de vie qui devra demain trouver sa place dans une nouvelle donne territoriale et d'autre part de définir des projets générateurs d'attractivité endogènes et exogènes.

En capitalisant sur les complémentarités et les différences, le projet de territoire Béziers Méditerranée 2025 porte une ambition nouvelle, celle de fédérer les énergies du territoire communautaire et au delà.

Pour relever ce défi, les élus ont exprimé leur projet politique à travers 3 axes stratégiques, véritables piliers du projet de territoire.

- Créer les conditions d'un développement et de retombées économiques, moteurs de croissance et accélérateurs d'emploi

Le premier axe défini par les élus est à forte connotation économique. Il s'agit de développer l'attractivité du territoire au regard des besoins des acteurs économiques. Il pose donc l'essentiel de ce qui doit apporter une réponse efficace à la problématique de l'emploi. Dans ce domaine, l'intervention publique ne peut se substituer aux investissements privés mais doit contribuer à développer et consolider un écosystème favorable à la croissance du territoire, les bénéfices attendus étant la création d'emplois et la résorption du chômage.

Au regard de la situation économique du territoire, les élus ont souhaité mettre l'accent sur cet axe en mettant l'entreprise au cœur de leurs préoccupations. Toutes les actions devront concourir à créer et maintenir des activités que ce soit au travers la mise en place de coopérations, l'accompagnement des filières, le développement de l'innovation, de la recherche et des formations.

- Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité et de bien vivre

A travers cet axe, les élus ont voulu poser que la croissance économique ne viendra pas seulement du seul fait économique mais bien par l'attractivité plus générale du territoire. Pour attirer de nouvelles populations, favoriser l'installation de cadres et de retraités, il s'agit de proposer un territoire où « il fait bon vivre ». Telles sont les aspirations des citoyens aujourd'hui et l'ignorer serait obérer la capacité du territoire à être concurrentiel à l'échelle régionale.

Au regard de la situation locale, les élus ont souhaité inscrire un axe fort sur les éléments qui contribuent à la qualité du cadre de vie et afficher leur volonté de proposer un territoire où les mobilités sont facilitées, où le patrimoine naturel et culturel est valorisé, où les aménagements sont qualitatifs et l'environnement est préservé.

- Assurer le développement solidaire du territoire pour le bien-être des habitants

A travers cet axe, les élus ont voulu reconnaître la richesse et la diversité du capital humain du territoire, son potentiel d'innovation et de créativité. Convaincus de l'atout qu'il représente mais aussi de sa fragilité, ils ont choisi de le mettre au cœur du projet au service de l'attractivité du territoire.

Parce que l'épanouissement des individus est indissociable du bien vivre, les élus ont ainsi affirmé leur attachement à la cohésion sociale, à la solidarité, à la culture et aux sports et plus largement à l'accès à la connaissance. La définition de politiques publiques en faveur du bien-être des habitants dans sa dimension collective et individuelle est l'une des motivations des élus qui souhaitent en cela renforcer l'équité territoriale et réduire les inégalités.

- **La mise en œuvre du projet de territoire**

- Organiser les solidarités au sein du bloc communal

L'élaboration du projet de territoire a réuni élus communautaires et communaux pour construire, au sein du bloc communal, une stratégie d'attractivité et de développement. Des projets ont été priorisés pour leur capacité à favoriser l'attractivité du territoire et à répondre aux trois axes stratégiques de la feuille de route : cadre de vie, solidarité et développement économique.

La question des moyens affectés à la mise en œuvre du projet n'a pas été éludée. Dans une période peu propice à la dépense publique, où les réformes se succèdent et fragilisent les perspectives financières, les élus ont engagé, dès le lancement de l'élaboration du projet, une réflexion sur les outils de financement de leur feuille de route, privilégiant une approche collective dans la gouvernance locale de la dépense publique.

Trois enjeux majeurs ont présidé à la détermination d'outils pertinents :

- la préservation d'une capacité d'investissement, facteur de développement du territoire,
- la révision des missions et des compétences tout en garantissant une qualité de service public,
- le levier péréquateur incarné par le niveau intercommunal, compte-tenu de communes membres confrontées à un besoin social important.

Plusieurs chantiers s'engagent dès 2015 au service des priorités du projet de territoire :

L'élaboration d'un schéma de mutualisation

Avec l'objectif d'améliorer l'efficacité du service rendu, d'en homogénéiser l'offre et de réaliser des économies d'échelle pour les communes membres et l'agglomération, le comité des directeurs généraux des services a proposé au conseil des maires de travailler sur des systèmes de coopération à mettre en place au sein du bloc communal. C'est prioritairement la mutualisation des services fonctionnels supports qui fait l'objet d'une réflexion en mode projet, à intégrer au schéma de mutualisation.

La construction d'un pacte financier et fiscal

Avec le schéma de mutualisation, le pacte financier et fiscal est un document qui formalise le plan de solidarité territoriale. Pièce maîtresse accompagnant la mise en œuvre du projet de territoire et son financement, il prévoit une mise à jour de la prospective financière élargie sur un périmètre intercommunal, permettant de coordonner la programmation des investissements.

La démarche d'élaboration d'un pacte financier et fiscal visera à formaliser et articuler entre eux les dispositifs de reversement et de solidarité, et pourra aller jusqu'à définir les stratégies fiscales à mettre en œuvre pour préserver la capacité d'investissement nécessaire au développement du territoire

- Adopter une démarche d'échange et d'ouverture

Le projet de territoire s'inscrit dans un ensemble : il s'appuie sur un diagnostic qui place Béziers et son agglomération au cœur d'un espace de vie plus large, et développe une stratégie qui dépasse le périmètre communautaire. Au cours des ateliers thématiques, l'intervention d'experts issus de collectivités d'échelons différents a permis de mettre en perspective les enjeux du territoire par rapport aux orientations départementales, régionales, nationales et européennes.

Dès les premiers travaux des élus, il s'est agi d'ouvrir le champ de la conception des politiques publiques conduites par l'agglomération en s'inscrivant dans un développement articulé avec les autres territoires. En amont du pré-projet, c'est une véritable dynamique d'échange avec l'ensemble des partenaires institutionnels qui a été impulsée :

- Réunion de concertation autour du Contrat de Plan État Région 2015-2020 alors que les grandes lignes des engagements de l'État et de la Région doivent être entérinées.
- Signature d'un premier protocole 2014 avec la Région, et négociation sur un deuxième volet 2015 qui structure l'action régionale sur notre territoire, sanctuarisant des financements pour trois ans.
- Concertation inédite entre cinq établissements publics de coopération intercommunale, au sein d'un territoire réunissant les bassins de vie narbonnais et biterrois, allant de Lézignan à Agde, s'inscrivant dans une approche territoriale intégrée en réponse à l'appel à projet lancé par la région, permettant de capter des fonds structurels européens.
- Travail partenarial avec la Ville de Béziers autour du programme d'actions du contrat de ville, avec l'objectif de mieux faire correspondre les orientations de l'Union Européenne, les priorités d'action de la Région et les besoins révélés sur nos quartiers en difficulté.

✓ **Les orientations du Conseil Régional Languedoc-Roussillon**

La Région intervient depuis de nombreuses années dans les communes et quartiers concernés en matière de politique de la Ville, au travers de ses politiques publiques. Aujourd'hui il est essentiel d'aller encore plus loin en réaffirmant nos principes républicains d'égalité, de fraternité et de solidarité.

Le principe d'intervention régionale est basé sur deux leviers principaux d'actions mobilisables dans ce cadre :

- **Les fonds européens**

La Région, autorité de gestion des fonds européens depuis 2015, mobilise dans le cadre de l'accord de partenariat entre la France et l'Union européenne, 10 % des fonds structurels FSE et FEDER pour la politique de la ville autour notamment de 3 champs prioritaires d'intervention :

- ▲ La rénovation et l'efficacité énergétique des logements et des équipements
- ▲ Les transports collectifs ou durables
- ▲ L'amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de l'Appel à projets ATI (Approche Territoriale Intégrée), une enveloppe FEDER de 24 millions d'euros sera consacrée aux territoires en Politique de la Ville en tant qu'outil de mise en œuvre d'une démarche territoriale globale.

- **Les politiques régionales de droit commun**

De très nombreux champs d'intervention régionaux sont au cœur des problématiques de la politique de la ville :

- ▲ La formation professionnelle
- ▲ Le développement économique
- ▲ L'éducation
- ▲ La santé
- ▲ La culture et le patrimoine
- ▲ Le sport
- ▲ La jeunesse et la lutte contre les discriminations
- ▲ L'action territoriale et le logement
- ▲ L'environnement

L'intervention de la Région s'articule avec les dispositifs contractuels préexistants : le contrat de Plan État - Région, les protocoles de coopération 2015-2017 et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

✓ **Les orientations du Département de l'Hérault**

Le Département, chef de file de l'action sociale

Les lois de décentralisation de 1982-1983 ont confié aux départements la maîtrise d'œuvre de l'action sociale. Les compétences ont été élargies en 2004 et confirmées en 2014 par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Le Département, assembleur des solidarités

Le Département de l'Hérault a mis en place une présence territoriale pour aider chaque personne au quotidien, de la protection maternelle et infantile aux maisons de retraite.

A côté des 3 principaux dispositifs à charge de la collectivité : le RSA, l'APA et la PCH, le Département a développé des formes d'accueil pour les plus fragiles à travers la protection de l'enfance, la Maison départementale des personnes handicapées, l'espace Logement Hérault, les nombreuses actions de prévention, d'insertion et la participation à la politique de la ville.

Pour cela le Département a bâti de nombreux partenariats avec les collectivités et structures locales, il a rapproché les centres de décision des habitants en créant des unités territoriales correspondant aux bassins de vie et mis en place des formes de contractualisation liées à ses différentes politiques publiques.

En 2014, le Département a repensé sa politique sociale. L'assemblée départementale a voté le **projet social départemental**, le 15 décembre 2014, ce projet guide aujourd'hui l'action de la collectivité dans ce champ de compétences.

Le projet social définit 3 axes et 13 orientations :

1- Co-construire les politiques et les pratiques sociales en s'appuyant sur l'humain et sur les territoires

Faire évoluer les méthodes et travailler plus étroitement avec les partenaires locaux pour trouver des solutions aux problèmes sociaux en mobilisant l'ensemble des potentiels (sociaux, économiques, culturels...) des territoires. Cette démarche de développement s'appuie sur la co-construction de projets avec les partenaires, sur une observation partagée des pratiques et sur une présence lisible de la collectivité sur les territoires.

2- Développer la confiance et le pouvoir d'agir des personnes

Le bénéficiaire d'hier devient un acteur de demain à travers des instances de participation sociale liées aux domaines et dispositifs mais aussi par une évolution de l'accueil et des réponses apportées. L'objectif est de redonner du pouvoir d'agir, de favoriser l'autonomie des personnes en matière d'accès à leurs droits et de définition d'un projet de vie.

3- Renforcer les pratiques solidaires et le potentiel d'initiatives

Dans un contexte général de délitement des solidarités, la collectivité soutient les projets individuels et collectifs qui vont dans le sens de la cohésion sociale, de l'expression de la solidarité et de la fraternité notamment en matière d'inter génération. Cela concerne des projets associatifs mais aussi l'accompagnement d'initiatives individuelles et le développement de l'économie sociale et solidaire sur les territoires.

Le projet social départemental croise les enjeux du Contrat de ville, en s'appuyant sur les forces des femmes, des hommes et des territoires.

Le Conseil départemental s'engage à mobiliser ses forces et ses financements dans le cadre de ces contrats, en restant dans le champ de ses compétences et de ses orientations.

Les agences départementales de la Solidarité sont parties prenantes des orientations en lien avec leurs missions d'accompagnement et de développement social.

Les compétences du Département en matière de solidarité, d'insertion, d'éducation et de jeunesse rentrent en interaction avec les orientations du contrat de ville.

Les financements du Département s'inscrivent dans le domaine de ses compétences tout en ayant une attention particulière pour les actions menées sur les quartiers prioritaires.

✓ **Les orientations de la Caisse d'Allocations Familiales**

Le contexte institutionnel

La convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre la Cnaf et l'État pour la période 2013 – 2017 renforce la territorialisation des politiques familiales et sociales portées par la branche Famille de la Sécurité Sociale.

Ce principe s'appuie notamment sur la généralisation d'un cadre de contractualisation avec les collectivités territoriales à travers la « Convention Territoriale Globale » (CTG) qui élargit le champ des Contrats Enfance et Jeunesse au soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement et le cadre de vie, l'insertion, le handicap, l'accès aux droits et aux services.

La COG réaffirme également la vocation de la Caf à accompagner toutes les familles avec enfants, dans toute leur diversité, par le développement d'offres d'équipements et de services de qualité, adaptés à leurs besoins. Elle met l'accent sur la priorité d'accompagnement des familles les plus vulnérables et en particulier les familles monoparentales.

La conjugaison de ces orientations avec la réalité sociale et économique des territoires inscrits en politique de la ville conforte le rôle majeur que peut tenir la Caf dans la mise en œuvre de cette démarche.

Dans un contexte de cadrage des nouveaux contrats où l'Etat insiste sur la nécessité de privilégier les financements de droit commun, la Caf dispose d'une panoplie de leviers d'intervention liés à ses champs de compétence. Elle peut les mobiliser sur les quartiers prioritaires auprès des autres acteurs institutionnels et pour soutenir des actions de proximité portées par les acteurs associatifs.

Le positionnement dans le Contrat de Ville

Défini comme un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique qui en constituent les trois piliers, il s'appuie sur un diagnostic local partagé des quartiers prioritaires au sein de la ville et de l'agglomération.

Le pilier cohésion sociale est l'axe central de l'engagement de la Caf dans le contrat, à partir des priorités définies par l'Etat autour de la petite enfance, de la réussite éducative et du lien nécessaire avec la réforme des rythmes scolaires et plus globalement de l'offre d'accueil et d'activités extrascolaires.

Le soutien à la parentalité, priorité institutionnelle dans le cadre de la COG, doit être également mis en avant à travers les différents dispositifs existants et la dynamique à renforcer autour des réseaux locaux.

La démarche d'accès aux droits, déjà engagée par la Caf de l'Hérault sur l'ensemble du département prend appui sur de nombreux acteurs déjà identifiés sur les quartiers prioritaires, elle ne peut donc qu'être logiquement renforcée et poursuivie.

Enfin, la politique locale de la Caf en matière de vacances enfants et familles constitue un levier mobilisable en matière de lien familial et social.

Sur les deux autres piliers, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi, la compétence Caf est, à priori, plus limitée mais s'inscrit dans leur complémentarité nécessaire avec le pilier cohésion sociale : elle peut se traduire par la création et le soutien d'équipements de proximité qui conforteront le cadre de vie quotidien des familles et leur capacité d'insertion sociale et économique.

Dans la limite de disponibilité des enveloppes budgétaires, l'engagement de la Caf sur les domaines exposés ci-après, sera lié à la dynamique portée ou non par les acteurs et partenaires institutionnels et en particulier la collectivité qu'elle a pour mission d'accompagner.

Les possibilités d'engagements concrets de la Caf dans le cadre du Contrat de Ville de Béziers

Les centres sociaux

Enjeux

Les centres sociaux constituent le pivot de l'intervention possible de la Caf dans la politique de la ville de par leur vocation d'animation globale, leur dimension sociale et pluri générationnelle développées autour d'un projet de quartier. Ces structures sont particulièrement adaptées à favoriser la participation des habitants, à recréer et maintenir le lien social et à soutenir l'émergence de projets collectifs au service du cadre de vie. Le centre social, par sa fonction généraliste peut être aussi le site où se coordonnent l'ensemble des domaines d'intervention développés plus loin.

L'accueil du jeune enfant

Enjeux

L'accueil du jeune enfant a pour vocation première de permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Plus que le mode de garde, c'est le mode d'accueil qui doit être privilégié dans les quartiers sous contrat. Cette priorité n'est pas nécessairement perçue d'emblée par les familles alors qu'elle contribue à un éveil et une socialisation de l'enfant qui ne peuvent que faciliter son parcours scolaire ultérieur.

La facilitation de l'accueil des jeunes enfants contribue également à lever un des premiers freins à l'emploi ou à la formation professionnelle, notamment des femmes qui peuvent ainsi disposer de temps libérés pour se consacrer pleinement aux nécessités de leur activité d'insertion.

La petite enfance reste le premier axe d'intervention dans la politique d'action sociale des Caf. Reliée à la politique de la ville et en partenariat étroit avec les collectivités locales, elle doit permettre le développement de structures de proximité, potentiellement liées aux centres sociaux. Il s'agira de conjuguer l'offre d'accueil plus ou moins permanent pour les parents qui travaillent ou suivent une formation de longue durée avec un accueil plus souple de type halte garderie et micro crèche. Cet accueil plus occasionnel est à même de répondre aux enjeux de socialisation, à la banalisation de laisser son enfant à d'autres et de faire confiance à des professionnels.

La Caf soutient la création d'équipements petite enfance en matière d'investissements dans le cadre du plan crèche national.

Elle soutient de façon pérenne le fonctionnement des structures par une prestation de service d'environ 5 € de l'heure avant déduction de la participation des familles (généralement symbolique dans les quartiers sous contrats puisque basée sur les revenus et la composition familiale).

L'équilibre financier peut faire l'objet d'une prise en compte dans le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ).

Dans le contexte spécifique des quartiers, la Caf dispose aussi de fonds nationaux ciblés sur les publics les plus fragiles et les territoires les plus en difficulté pour faciliter la création de modes d'accueil innovants (souplesse, amplitude horaire, structures mobiles ...).

Les loisirs extrascolaires des enfants et des adolescents

Enjeux

L'approche en matière d'accueil péri et extrascolaire croise plusieurs notions qui vont de la continuité éducative nécessairement liée à la réforme des rythmes scolaires à une offre plus ciblée de loisirs adaptés à l'enfance et à l'adolescence qui prend en compte à la fois les temps libres hebdomadaires et les temps de vacances.

L'absence d'offre adaptée, soit par manque de proximité, d'accessibilité tarifaire, ou de repérage par les familles peut conduire dès l'âge primaire au désœuvrement, aux récupérations de tous ordres dans des circuits plus nébuleux et plus simplement à la déscolarisation et à la désocialisation.

La réalité des territoires rend nécessaire la construction d'une offre de loisirs conjuguant sur place la continuité d'accueil régulier pour les plus jeunes, la facilité d'accès aux équipements collectifs sportifs, culturels et artistiques pour tous, mais aussi permettant l'ouverture sur l'extérieur et aux autres par la proposition de sorties régulières et de séjours.

Modalités d'intervention Caf

Dans le prolongement de la politique mise en œuvre sur la petite enfance, la Caf dispose d'une large possibilité d'intervention pour soutenir l'offre de service et les initiatives en direction de l'enfance et de la jeunesse. Elles se déclinent en droits individuels d'aide aux loisirs (aides ALSH, aides aux vacances ...) dont les familles les plus défavorisées ne font pas forcément usage et sous forme de soutien aux organisateurs – collectivités et associations – pour développer les équipements et équilibrer les coûts d'activité.

Les aides à l'investissement, sur fonds locaux et nationaux, soutiennent la réalisation de lieux d'accueil et d'activités périscolaires qui, même s'ils sont mitoyens des écoles, permettent aux enfants de se retrouver dans un cadre moins contraint, plus ludique, sans pour autant rompre avec la continuité éducative. Ce type d'équipement est particulièrement adapté à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et aux activités de courte durée, le soir, le mercredi et les week-ends. Les différents temps d'activité, dans le cadre de la réforme ou lors des divers temps péri ou extrascolaires et les périodes de vacances font l'objet d'un soutien en prestations de service à l'heure (0,52 €) ou à la journée (4,16 €) selon le type d'action menée.

Au-delà d'aides individuelles dont peut bénéficier la famille en fonction de son quotient familial, des aides au gestionnaires sur fonds nationaux permettent, comme en matière de petite enfance, de compléter le soutien de la Caf. Les créations de nouveaux services peuvent également faire l'objet d'une inscription dans le CEJ ou la CTG.

La parentalité

Enjeux

La COG 2013 – 2017 a clairement positionné le champ de la parentalité comme un axe d'intervention prioritaire des Caf doté sur la période de moyens financiers doublés. Cet axe est d'autant plus en phase avec les enjeux de la politique de la ville qu'il s'adresse en premier lieu aux familles fragilisées, monoparentales, confrontées à des freins socioculturels ou socio-économiques même si la difficulté parentale touche potentiellement toutes les familles.

L'accompagnement à la parentalité se distingue par son caractère transversal et implique donc un partenariat très large avec des acteurs multiples, des modes d'intervention diversifiés et complémentaires.

Au côté des parents d'abord, doivent être associés les acteurs institutionnels de la politique de la ville mais aussi les services de l'Éducation Nationale, de la Justice et les associations compétentes. Ce nécessaire partenariat élargi s'explique aussi par la grande diversité des situations à accompagner et des modes de réponse à exploiter dont le lien avec la politique de la ville n'est pas toujours clairement établi ni repéré.

Nombre d'acteurs, implantés sur les quartiers ou disposant de relais adaptés, sont amenés à déposer des projets au titre du contrat de ville qui croisent de fait les appels à projets de dispositifs spécifiques tels que les Réseaux d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ou la Médiation Familiale par exemple. Ceci nécessite une coordination précise de ces appels à projets et justifie une implication de la collectivité dans leur pilotage et leur suivi. Elle peut se traduire par une participation plus formelle au sein du Comité Départemental de Soutien à la Parentalité CDSP), animé par la Caf en association avec les autres institutions présentes dans la politique de la ville, dans l'attente de la création du Comité Départemental des Services aux Familles.

Modalités d'intervention Caf

La Caf est aujourd'hui le principal financeur des dispositifs entrant dans le champ de la parentalité. Elle exerce cette prérogative sur plusieurs domaines tels que les REAAP, les CLAS, la Médiation Familiale, les Lieux d'accueil Enfants Parents à partir de diverses lignes budgétaires croisant prestations de service, subventions sur fonds nationaux et compléments sur fonds locaux. La diversité déjà évoquée des situations et des réponses possibles ne permet pas un développement précis sur ce point d'autant que l'appui à la parentalité peut aussi s'exercer au quotidien et de manière parfois informelle au sein des structures d'accueil et d'animation déjà citées.

En revanche, elle pointe l'impératif d'une coordination des acteurs locaux, particulièrement présents sur les quartiers politique de la ville. Dans ce sens une mission d'animation a été confiée à l'École des Parents et des Éducateurs de l'Hérault par le CDSP, sous l'appellation « Parentalité 34 ».

Au delà des actions d'information (site internet dédié, plaquettes, ...) d'animation et de formation des acteurs, Parentalité 34 a pour mission l'aide à la création de réseaux locaux et la mise en lien départementale de ces réseaux pour renforcer la mutualisation d'expériences, l'aide à la définition des projets et l'évaluation des actions. Le public ciblé par la politique de la ville justifie qu'une attention particulière soit portée à la création de nouveaux réseaux sur l'ensemble des quartiers regroupant parents, enseignants, animateurs professionnels et bénévoles d'associations, institutionnels autour de ces questions pour permettre la mise en œuvre d'actions adaptées et faciliter la coordination des intervenants.

L'accès aux droits et l'offre de service aux familles

Enjeux

Les familles en précarité socio-économique et confrontées à des difficultés de compréhension de la langue sont de fait les plus démunies vis à vis des démarches administratives multiples et dans l'accès effectif à leur droit. Comme les autres institutions, la Caf n'échappe pas au phénomène de « multi contactant » dont la répétition de visites est due avant tout à la difficulté de compréhension des documents reçus ou à fournir et la nécessité de se rassurer sur la conformité de leur dossier. Un conventionnement a été mis en place à titre expérimental en 2014 avec des services et associations intervenant déjà sur le champ de l'accompagnement administratif pour permettre un accueil spécifique de ces publics, les aider dans la compréhension des démarches et faciliter le juste paiement au final plus rapide de leur droit, éviter les indus ou les trop perçus.

Modalités d'intervention Caf

Si la démarche expérimentale mise en place par la Caf a vocation à se pérenniser, il semble important de veiller à ce que tous les publics concernés résidants sur les quartiers politique de la ville puisse en bénéficier. Pour autant, il ne s'agit pas d'externaliser la gestion des droits des allocataires qui incombe toujours à la Caf mais d'organiser un accompagnement administratif de proximité pour un public ciblé et non « tout public ». Son identification peut passer par le relais d'acteurs déjà positionnés dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville, la Caf se chargeant de la formation des intervenants et de la logistique nécessaire à la démarche. En matière d'action sociale, cela faciliterait aussi la meilleure connaissance par les familles de leurs droits en matière d'aides individuelles notamment pour l'accueil des enfants et des jeunes dans les structures de loisirs en vue d'une plus large fréquentation, droit auquel le recours est peu exploité.

Le règlement intérieur d'action sociale de la Caf en soutien aux acteurs associatifs et aux familles

Enjeux

Dans un contexte de cadrage des contrats de ville où la priorisation des crédits de droit commun est mise en avant, il importe de préserver une souplesse d'intervention et de soutien spécifique. C'est la condition indispensable pour répondre rapidement à des situations particulières constatées sur chaque territoire dont le soutien financier ne passe pas toujours par le biais d'un dispositif normé. Il peut s'agir aussi d'actions ponctuelles permettant une mobilisation plus durable d'habitants, d'aides au démarrage d'une expérimentation, d'événementiels contribuant à enrichir la cohérence du projet de quartier...

Modalités d'intervention Caf

Le règlement intérieur d'action sociale de la Caf de l'Hérault, actualisé chaque année et voté pour l'exercice par le Conseil d'Administration de la Caf, prévoit ces modalités d'intervention diverses dans son volet « Aides aux partenaires ». Elles peuvent contribuer au cofinancement direct des actions retenues dans l'appel à projet du contrat de ville comme soutenir les investissements en travaux et achats nécessaires à la mise en œuvre de l'activité. Ces formes d'aides ne constituent pas un droit mais sont des outils complémentaires à notre disposition pour des interventions spécifiques. Leur attribution et leur montant restent soumis à l'approbation des administrateurs.

Au delà des aides aux partenaires, le règlement d'action sociale définit des aides individuelles accordées aux familles les plus modestes, en référence à leur quotient familial, pour faciliter leur vie quotidienne et celle de leurs enfants, aides potentiellement mobilisables pour l'accès aux actions et services retenus dans le cadre de la politique de la ville.

✓ **Suivi – Évaluation du Contrat de ville**

Le présent contrat de ville est signé pour une période allant de 2015 à 2020.

Il est mis en œuvre autour de trois piliers :

1. un pilier « cohésion sociale » : éducation, prévention de la délinquance, accès à la culture, santé ;
2. un pilier « renouvellement urbain et cadre de vie » qui permettra notamment d'élaborer les projets relevant du NPNRU (projets d'intérêt national) qui donneront lieu par ailleurs à des protocoles de préfiguration puis des conventions d'application signées avec l'ANRU ;

3. un pilier « développement économique, emploi, insertion ».

Penser pour être opérationnel, le présent document envisage les modalités de son évaluation au fil de l'eau, et de manière à conduire à des réajustements nécessaires au bon fonctionnement du dispositif, tant dans l'animation que dans son opérationnalité.

L'évaluation permettra de tirer les enseignements de cinq années de contrat de ville et de disposer d'éléments qualitatifs et quantitatifs d'analyse en amont de la préparation du nouveau contrat.

L'évaluation comportera trois volets :

1. l'évaluation des actions structurantes inscrites dans chaque pilier et par thématique ;
2. l'évaluation de la gouvernance du Contrat de ville ;
3. l'évaluation des résultats atteints objectif par objectif, au travers d'indicateurs nouveaux et nécessairement territorialisés, sur la base desquels les partenaires devront régulièrement réajuster, réorienter et prioriser leurs actions.

A la suite des groupes de travail, des objectifs prioritaires ont été définis pour chaque thématique : toutes les actions envisagées sont analysées au regard de leur lien avec les enjeux stratégiques du contrat de ville.

Une grille d'évaluation est ensuite définie pour chaque thématique. Elle abordera les deux volets (actions structurantes et gouvernance).

L'instance d'évaluation sera celle instituée pour l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de ville. Cette démarche d'évaluation sera conduite en interne par l'équipe projet du Contrat de ville.

I – LE CONTEXTE LOCAL

✓ Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Durant la seconde phase des CUCS, l'agglomération Béziers Méditerranée a fait le choix d'une évaluation continue sur la période 2012-2014 avec l'appui d'un cabinet conseil permettant ainsi un réajustement permanent des process et méthodes de travail en vigueur dans l'animation et la mise en œuvre du contrat. Cette démarche a permis aux pilotes de mieux s'approprier cette politique publique.

Le tableau suivant synthétise l'évaluation du précédent CUCS sur le territoire de la ville de Béziers. Il met en avant les réussites mais également les faiblesses de la démarche antérieure et invite à en tenir compte pour l'avenir.

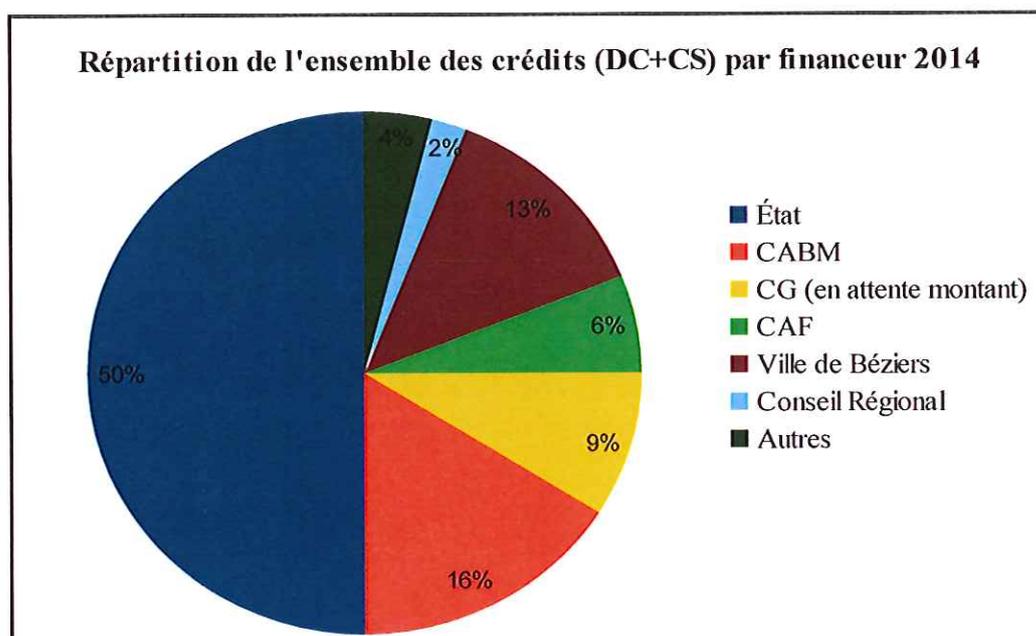
Objectifs initiaux du CUCS	Évaluation de leur mise en œuvre à Béziers (2012-2014)
➤ Une définition claire de la « cohésion sociale ».	Des définitions très larges et peu opérationnelles.
➤ Une identification des ressources et des déficits des territoires.	Des données disponibles ou mobilisables mais insuffisamment consolidées. Des données thématiques mais faiblement connectées à un projet politique.
➤ Un projet politique qui met en perspectives et définit les enjeux et les principes d'actions.	- Un projet d'agglomération plutôt conçu comme un document de gestion, à l'étroit dans les compétences de la communauté d'agglomération. - Pas de projet de territoire. - Pas de projets thématiques (sauf en matière de santé).
➤ Un engagement des partenaires et une organisation efficiente.	- Partenariat élargi auquel manqué cependant le Conseil Régional. - Partenariat institutionnel et technique fonctionnant en confiance et en clarté. - Une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS équipe d'animation) adossée à un service de la CABM qui a progressivement bâti sa légitimité (compétences et neutralité). - Des instances et des programmes thématiques portés par l'agglomération qui s'inter-alimentent intelligemment avec les Contrats Urbains de Cohésion Sociale.
➤ Des moyens financiers au service d'une animation dynamique.	Des crédits en baisse significative heureusement masqués derrière une animation enthousiaste et mobilisatrice d'énergies diverses.
➤ Une animation équilibrée sur une diversité d'axes thématiques.	Un périmètre incomplet : - Faible articulation avec la rénovation urbaine. - Des enjeux essentiellement traités « par ailleurs » (emploi/économie/cadre de vie...) - Des cadres de référence qui s'imposent en surplomb (prévention de la délinquance). - Une gestion en « mode projet » concernant les actions soutenues. Bonne proximité et appui aux porteurs de projets. - Des notes de cadrage qui s'améliorent mais qui restent insuffisamment précises dans la définition des objectifs poursuivis.

Les financements

En 2014		
Crédits de droit commun	1 241 267 €	soit – 37% par rapport à 2007
Crédits spécifiques	405 700 €	soit – 53% par rapport à 2007
Total	1 646 967 €	soit – 41,8% par rapport à 2007
Sur le droit commun :		
Les grands financeurs (Etat/Ville) baissent significativement leurs contributions (-51% en cumulé sur les 7 dernières années) quand les financeurs plus modestes accroissent leurs efforts.		
Sur les crédits spécifiques :		
La baisse est générale et supérieure pour tous à 45%		

L'affectation des financements

Sur la période du CUCS, les financements ont été orientés à la baisse (- 42%) pour soutenir 70 projets (hors FIPD) en 2014.



Soutenues dans le cadre des appels à projet annuels, les actions financées par les crédits de la politique de la ville ont été plutôt diversifiées et équilibrées :

- 46% émanaient d'associations de proximité,
- 29% étaient portées par des services publics.

De manière plus qualitative les appels à projets se sont caractérisés par :

- des financements par projet relativement modestes mais qui restent encore essentiellement financés par plusieurs institutions (même si la tendance au mono financement s'accroît) ;
- des projets en lien avec des besoins sociaux avérés ;
- des projets qui assurent la visibilité des associations dans la sphère publique ;
- des projets qui ne sont cependant pas tous très efficaces et qui mériteraient d'être accompagnés davantage par le droit commun référent dans le cadre d'un portage mieux équilibré (porteur associatif / MOUS / droit commun référent) ;
- des projets, portés par des services publics qui, pour certains, « financent l'ordinaire » et n'alimentent pas vraiment des stratégies d'adaptation ;
- un travail satisfaisant de la MOUS en accompagnement des porteurs en amont du financement, le travail d'évaluation et de capitalisation (a posteriori) s'étend révélé pour sa part moins convaincant.

En appui aux actions accompagnées par la politique de la ville, depuis 2004, la Ville de Béziers a élaboré un projet d'animation dans lequel s'est effectué le développement d'**Espaces Municipaux d'Animation (EMA)**. Impliqués dans des partenariats avec d'autres communes de l'Agglomération Béziers Méditerranée, au cœur d'une région dont l'histoire occitane est couverte de richesses culturelles et de traditions, leur action s'intègre pleinement dans la « Politique de la ville et de cohésion urbaine » dont la volonté est la réduction des écarts entre les quartiers dit « prioritaires » et les autres.

A partir d'un découpage territorial en cohérence avec celui du Contrat de ville, la Ville de Béziers a restructuré, rénové ou construit des équipements de proximité adaptés à l'accueil des habitants, des usagers et des partenaires. Nous trouvons aujourd'hui les structures opérationnelles suivantes sur l'ensemble des QPV :

- **Les EMA Martin Luther King et Vaclav Havel (Centre ville)**

- **L'EMA Albert Camus et l'ALSH Saint Jean d'Aureilhan (La Devèze)**

- **L'EMA Georges Brassens (Iranget/Grangette)**

La Municipalité de Béziers s'implique ainsi de façon prégnante dans ses Espaces Municipaux d'Animation qui contribuent à la vie collective des quartiers dans le cadre d'activités proposées aux familles, jeunes, adultes et seniors, mais aussi dans ses centres de loisirs en direction des plus jeunes.

✓ **Retour sur les programmes de renouvellement urbain**

La Devèze : Bilan du Programme de Renouvellement Urbain (PRU)

Le PRU a transformé physiquement le quartier. Pour autant les opérations restent inachevées et l'aménagement urbain doit se poursuivre.

Le quartier de La Devèze a fait l'objet d'un Programme de Renouvellement Urbain qui s'est déployé entre 2005 et 2012 (avec un avenant de clôture signé en mars 2013 fixant une date limite administrative et financière au 31 décembre 2015). Le PRU a représenté un investissement de droit commun d'environ 150 millions d'euros (HT) dont 58,7 millions injectés directement sur le quartier. La phase opérationnelle est effectivement terminée depuis février 2014.

Illustré par la démolition symbolique de la barre de Capendeguy en 2008 et la reconfiguration du maillage urbain de manière à faciliter les résidentialisations et à recréer des îlots « à taille humaine », ce programme a largement participé au désenclavement du quartier, qui se matérialise aujourd'hui par un nouveau maillage urbain et l'aménagement d'une esplanade en cœur de quartier.

L'enjeu a consisté à reconnecter le quartier à la ville historique à travers une mixité fonctionnelle et une diversification de l'offre de logements en intervenant sur le logement, la voirie, les équipements publics, les commerces, les activités économiques, l'insertion, la formation et l'emploi. La Devèze offre aujourd'hui de nouvelles conditions de vie à ses habitants.

Au total 840 logements ont été démolis, 109 reconstruits sur site, le reste sur d'autres quartiers de la ville de Béziers et, dans une moindre mesure, sur d'autres communes de la CABM. Le parc d'habitat réhabilité concerne 631 logements et 943 résidentialisations.

Avec le concours du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), 135 580 heures sociales ont été effectuées ayant généré 78 emplois pérennes.

Le nouveau centre urbain de la Devèze est aujourd'hui matérialisé par un axe structurant, organisé autour d'une esplanade piétonne prolongée par le réaménagement du mail piéton Nelson Mandela. Ce dernier est équipé de jeux pour enfants et adolescents et d'un parcours sportif. D'une longueur de 300 mètres, l'Esplanade Rosa Parks est bordée par deux voies de circulation et regroupe de nouveaux logements, bureaux, commerces et équipements publics (dont une mairie de quartier et un commissariat de police).

Pourtant, le réaménagement d'espaces commerciaux ou associatifs en cœur de quartier n'est que partiellement atteint puisque l'installation prévue d'une moyenne surface notamment n'a pas abouti. Le quartier réunit ainsi de nombreuses friches délaissées.



Le PRU a généré aussi un certain nombre de frustrations car l'opération n'incluait pas certains bâtiments vétustes en très mauvais état (dont certains R+6 et R+7) notamment sur la Devèze III et IV. Le secteur peine encore à se diversifier, à être attractif et l'ouverture du quartier sur les secteurs avoisinants n'est pas achevée.

Malgré des avancées notables et visibles qui ne peuvent être remises en cause, apporter plus d'activité économique dans ce secteur est un enjeu majeur à poursuivre. Il est également nécessaire de poursuivre la dédensification amorcée, d'adapter la taille des logements à la composition familiale des ménages, de travailler à l'émergence d'équipements scolaires opérationnels, de continuer la réalisation d'espaces publics et de trames viaires adaptés et sécurisés et de favoriser l'occupation des espaces en friche.

Le maintien de la mobilisation de tous les acteurs est indispensable pour atteindre cet objectif. Pour ce faire, l'accompagnement humain doit être particulièrement optimisé au sein des différentes entités existant dans le quartier. Il est à noter que, malgré l'absence préjudiciable au bon fonctionnement du projet d'un interlocuteur lors des premières années du programme (création d'un poste de référent GUP en 2009), un travail collaboratif a été mis en œuvre dès son recrutement. L'expérience en matière d'accompagnement de proximité est à poursuivre et à renforcer pour la suite.

Le Centre ville : Point sur le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

Initiée par îlots la rénovation urbaine du centre ville a engendré quelques résultats ponctuels. Pour autant, ce programme n'a pas entraîné la dynamique urbaine escomptée et doit être amplifié dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine auquel le centre ville est éligible.

Le PNRQAD de Béziers a fait l'objet d'une convention pluriannuelle pour une durée de 7 ans (2010-2016) afin d'engager les actions nécessaires à une requalification globale du centre historique de la ville en favorisant la mixité sociale, en recherchant l'équilibre entre habitat et activités et en améliorant la performance énergétique des bâtiments.

21 millions d'euros (HT) ont été mobilisés par les co-signataires et en particulier par la Ville de Béziers (environ 8 millions) et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) (6 millions). Plus d'un demi million de la CABM et 7,7 millions de l'ANAH ont été versés au titre de l'aide à la pierre.

Les objectifs principaux du PNRQAD sont la requalification des quartiers présentant une forte concentration de logements indignes ou vacants dégradés et le maintien des populations dans des logements décents abordables.

L'un des enjeux est également d'attirer en centre ville de nouveaux propriétaires occupants.



Six îlots dégradés ont été identifiés et font l'objet de requalifications :

Ricciotti, Chaudronniers, Tible-St Jacques, Tiquetonne, Hortet et Alma St Saens.

Les opérations doivent porter sur 660 logements au total, dont 133 requalifiés, 10 logements temporaires, 40 logements sociaux dans le périmètre et 60 dans un périmètre élargi à 100 m, soit 243 logements subventionnés par l'ANRU et 417 subventionnés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Ce programme a également permis de nombreux aménagements parmi lesquels le démolition de la Poste, l'aménagement de la Place Gabriel Péri et des Trois Six, l'aménagement du square Barthe (nouvelle Poste), la dédensification de l'îlot des Chaudronniers (et fouilles archéologiques), l'aménagement de la rue de la Citadelle et de la place du Coq d'Inde ou encore l'aménagement de nombreux "petits espaces délaissés".

Ce programme a nécessité la mise en œuvre d'une Gestion Urbaine de Proximité adaptée intervenant de façon prégnante sur les questions de la propreté, de la gestion du parc de logement, des « petits espaces délaissés » et de la gestion des chantiers.

Enfin, ce travail a permis la réalisation d'études de bon niveau notamment sur les quartiers Alma St Saens et Canterelles.

Très visible à l'échelle de petits îlots ce programme n'a pas entraîné la dynamique urbaine escomptée sur le centre-ville et peine à changer l'image de ce quartier auprès de ses habitants et des investisseurs privés. A ce titre, des études en cours (Acropole, Schéma directeur urbain...) constitueront une aide précieuse pour la poursuite du renouvellement du cœur de ville de Béziers et l'élaboration d'un projet cohérent dans le cadre du NPNRU.

✓ **Bilan de la zone franche urbaine – 2004-2011**

Dans le cadre du Pacte de Relance pour la Ville de 1996, une Zone Franche Urbaine (ZFU) a été créée sur la ville de Béziers sur le périmètre des Arènes-Devèze. L'objectif était d'encourager la création d'entreprise et le développement économique par la mise en place de dispositifs d'exonérations et de réduction des charges fiscales pour les entreprises qui s'y créent ou s'y installent, quelque soit leur statut juridique. Par ailleurs, afin de favoriser la situation des résidents des ZFU face à l'emploi, une clause d'embauche locale s'applique aux entreprises à partir de la 3ème embauche.

Les retombées du dispositif sur les activités économiques

Entre 2007 et 2010, le nombre d'entreprises implantées sur le périmètre de la ZFU a connu une hausse de plus de 45% (contre 20% pour le reste de la commune et 22% pour l'agglomération) pour atteindre 760 entreprises en 2010. Cette évolution s'est particulièrement ressentie dans les secteurs de la santé (+80% du nombre d'entreprises), de la construction (+17%) et du commerce (+9%). L'enquête réalisée auprès des établissements implantés en ZFU confirme que l'existence de dispositifs d'exonérations a été un facteur d'implantation majeur (pour 70% des structures).

Néanmoins,

- peu d'entreprises étaient implantées sur ce territoire avant la mise en place de la ZFU ;
- le tissu économique de la ZFU reste encore moins développé : le rapport du nombre d'établissements pour 1000 habitants est de 61 contre 106 pour la commune de Béziers ;
- le taux de survie à 3 ans des entreprises est également plus faible : 31% contre 50% sur la commune et l'agglomération ;
- surtout une fuite des professionnels libéraux, notamment de santé, a été constatée depuis le centre ville, contribuant à la baisse de son dynamisme et de son attractivité ;
- la hausse du nombre d'entreprises en ZFU s'explique beaucoup par des relocalisations.

✓ **Les dires de l'État**

Partenaire des collectivités dans le pilotage de l'élaboration du Contrat de ville, associé à l'ensemble des groupes thématiques mis en place depuis le début de l'année 2015, l'État a énoncé dans un document les priorités qui lui apparaissent devoir être prises en compte durant la période d'application de ce nouveau contrat et les moyens qu'il devra s'efforcer d'apporter dans le cadre d'une mobilisation accrue de ses politiques de droit commun (cf. annexe).

De manière synthétique, restaurer l'égalité territoriale, améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté et réduire les écarts de développement entre ces territoires et leur unité urbaine nécessite de mieux définir la place de ces territoires au sein de l'agglomération biterroise et d'agir en priorité sur les champs stratégiques que sont l'emploi et le développement économique, les politiques éducatives, l'habitat et le cadre de vie, la santé, la culture, la sécurité et la tranquillité publique et l'intégration des populations.

1 - Mieux définir la place des trois quartiers prioritaires au sein du projet de territoire

Les trois quartiers prioritaires de la ville de Béziers présentent de fortes singularités.

Le centre-ville, vaste territoire hétérogène à l'architecture spécifique, sa richesse historique et ses lieux témoins de la richesse passée de la ville, est aujourd'hui confronté à une dégradation rapide de l'habitat, une atrophie de l'offre commerciale, l'arrivée de populations nouvelles en proie à des difficultés d'intégration et la prégnance des incivilités. Bien loin de l'image de Béziers d'antan, le centre-ville souffre de son image de précarité et d'habitat dégradé.

Le quartier de la Devèze, vaste ensemble ayant donné lieu à une importante réhabilitation dans le cadre du premier plan de rénovation urbaine, est quant à lui au « milieu du gué », d'importants investissements publics ayant contribué à le désenclaver sans pour autant que le potentiel économique de la zone, son ouverture sur la ville ni sa dédensification n'aient été achevés.

Quant au secteur Iranget-Grangette, il peine à acquérir une identité, la topographie des lieux n'étant pas favorable à une appréciation globale du quartier.

Ces trois quartiers ont pourtant un rôle important à jouer dans le projet de territoire porté par le président de l'agglomération et dans les projets de développement de Béziers initiés par son maire. C'est évident pour le cœur de ville, pour lequel une stratégie, à laquelle l'Etat est partie prenante, vise à le projeter de nouveau vers l'avenir, qu'il s'agisse d'en penser la dynamisation commerciale, le renouveau touristique ou le renouvellement urbain et architectural. Il en va de même pour la Devèze et le quartier de l'Iranget-Grangette, portes d'entrée sud de la ville, idéalement situés au carrefour de deux nœuds routiers d'importance et à proximité de zones d'activité économiques, et dont l'intégration au reste du territoire nécessite la poursuite du travail de désenclavement entrepris mais également une meilleure structuration de l'offre économique sur la zone.

2 - La priorité : agir en faveur de l'emploi et du développement économique

Confrontés à des taux de chômage plus élevés que la moyenne de la ville et du territoire, pourtant particulièrement élevés, les résidents des quartiers prioritaires de Béziers souffrent d'un manque d'activité économique. Moins bien formés, souvent peu diplômés, parfois en situation d'échec scolaire, les jeunes de ces quartiers sont rapidement confrontés au chômage. Les plus qualifiés ont, quant à eux, du mal à envisager la mobilité géographique qui pourrait leur apporter un emploi.

Agir sur la formation des plus jeunes par des politiques éducatives ambitieuses et en phase avec les besoins du territoire, notamment en matière touristique et de services à la personne, et casser les freins à la mobilité sont ainsi deux nécessités absolues.

Inverser la dynamique nécessitera par ailleurs de dynamiser l'activité économique sur ces quartiers, au travers des projets de nature à faire revenir les investisseurs privés sur ces territoires, mais également de mobiliser prioritairement le service public de l'emploi pour garantir un accès plus systématique de ces publics à la politique de l'emploi. C'est ce à quoi s'attacheront les membres du service public de l'emploi de proximité (SPEP), qui consacreront un temps spécifique à ces quartiers à chacune de ses séances. Des indicateurs chiffrés permettant de mesurer l'implication réelle des partenaires sur ces quartiers (nombre de contrats aidés, de contrats d'apprentissage ou d'alternance, etc.) devront être opérationnels dès la signature du contrat de ville.

3 - Préparer l'avenir à travers une politique éducative ambitieuse

Au collège, les résultats des enfants issus des quartiers prioritaires sont significativement en deçà des moyennes départementales. Ainsi, près d'un sur trois présente un retard d'au moins un an à l'entrée au collège, le retard en savoirs de base rendant difficile toute insertion sociale et professionnelle.

Consciente de cette nécessité, la ville de Béziers a pris la décision d'élaborer un projet éducatif de territoire (PEDT), ce qui constitue un véritable atout. Elle réfléchit par ailleurs à l'élaboration d'un projet éducatif global (PEG), élargissant ainsi la réflexion au secondaire et aux activités extra-scolaires. De même, les quartiers prioritaires bénéficient de l'effort de moyens consacrés par l'Éducation Nationale dans le cadre des réseaux REP et REP+, dont la cartographie a été refondée en 2015.

Cependant, au-delà de l'École, les politiques éducatives souffrent à Béziers d'un déficit d'opérateurs capable d'assurer le continuum éducatif entre le monde scolaire et le foyer familial, notamment dans le domaine du sport, qui fera l'objet d'un groupe de travail spécifique dans le cadre du contrat de ville. De même, la « carence » de nombreux parents, eux-mêmes souvent en difficulté d'intégration et peu en capacité d'agir en soutien de leurs enfants, fait de la politique de soutien à la parentalité une priorité, que ce soit en ouvrant l'École aux parents ou en leur permettant d'être accompagnés dans leur fonction éducative par des dispositifs extérieurs au champ scolaire.

Enfin, en complément des dispositifs pilotés par l'Éducation nationale, la lutte contre le décrochage gagnerait à mieux associer l'ensemble des partenaires.

Comme en matière d'emploi, il est impératif de se doter d'indicateurs pertinents à l'échelle des trois quartiers, la réduction des écarts de résultats pouvant notamment être mesurés au travers des résultats au diplôme national des brevets, le devenir des élèves après la 3ème, l'évolution du nombre de décrocheurs, l'orientation en fin de seconde, les résultats au bac, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et le nombre d'enfants ayant un an de retard à l'entrée en 6ème. Une évolution significative de ces indicateurs nécessitera un travail particulièrement difficile mais nécessaire sur la carte scolaire, afin de casser la tendance à la concentration d'élèves cumulant les mêmes difficultés.

4 - Poursuivre la réhabilitation de l'habitat et du cadre de vie autour d'un projet cohérent

A l'exception du secteur Iranget-Grangette, pour lequel un projet a récemment été formalisé par le bailleur et en marge duquel de premières opérations viennent de démarrer, les deux secteurs prioritaires du centre-ville et de la Devèze ont chacun fait l'objet de premières opérations de renouvellement urbain.

Faute d'une réflexion urbanistique globale à l'échelle de l'agglomération pour prendre en compte les territoires qui interagissent avec les quartiers prioritaires et notamment le centre-ville, les améliorations n'ont cependant pas été suffisantes pour donner un signe fort, susceptible de créer une véritable dynamique.

Le travail reste donc inachevé.

A la Devèze, d'importants investissements ont contribué à changer le visage du quartier, désormais moins dense, pour partie réhabilité et plus ouvert sur la ville et l'agglomération. Pour autant, le projet initial reste inabouti et l'opportunité offerte par le nouveau plan de rénovation urbaine permettra de poursuivre la dédensification du quartier, son désenclavement économique mais également de mettre fin aux nombreuses friches qui demeurent sur le secteur. Le futur plan de rénovation devra être étroitement travaillé avec les représentants de la population, et notamment les membres du conseil citoyen, tant pour éviter de reproduire certaines erreurs passées que parce que les habitants sont particulièrement attachés au devenir de « leur » quartier historique, où ils ont grandi et au sein duquel de fortes solidarités s'expriment.

Sur le centre-ville, un PNRAQD est à l'œuvre. Si de nombreuses opérations sont à mettre à son crédit, comme la requalification de la place de la mairie, celle en cours de l'îlot des Chaudronniers ou de petits espaces délaissés ou bien encore la réhabilitation de plusieurs dizaines de logements et de façades, force est de constater que les opérations engagées n'ont pas entraîné la dynamique espérée du fait de « l'éparpillement » géographique des investissements mais également de la difficulté objective qui s'attache à l'amélioration des conditions de vie au sein de centaines de copropriétés dégradées. Désormais éligible au nouveau plan de rénovation urbaine, le centre-ville pourra bénéficier de l'effet levier de nouveaux investissements publics, qui n'auront cependant de sens que s'ils contribuent à une résorption de l'habitat insalubre mais également à enclencher une dynamique dans laquelle les investisseurs privés ont vocation à prendre le relais. Le travail sur le protocole de préfiguration devra prendre en compte ces objectifs et pourra s'appuyer sur les nombreuses études actuellement conduites pour redéfinir la place du centre-ville et sa vocation dans le projet de territoire, le redynamiser autour de ses atouts économiques, patrimoniaux et touristiques, et définir une véritable stratégie de peuplement et d'aménagement urbain et commercial pour les 20 années à venir.

D'une façon générale, tant à la Devèze qu'en centre-ville, la concentration des ménages en grande précarité fait que ces derniers manquent de perspectives et conduisent à des postures de repli communautaire préjudiciables à l'évolution de ces quartiers. Il est donc essentiel que le contrat de ville, et les protocoles de préfiguration qui l'accompagneront, marquent une nouvelle ambition pour contrecarrer cette tendance. De même, la mise en œuvre du PLH doit s'attacher à rééquilibrer l'offre de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération, la mise en place d'une conférence intercommunale du logement devant contribuer à la définition d'une nouvelle politique de peuplement.

5 - Faciliter l'accès à la santé

Dans le cadre du contrat local de santé déjà en place, l'objectif principal est de réduire les écarts de santé entre les trois quartiers prioritaires de Béziers et le reste de l'agglomération pour permettre en particulier d'y réduire les phénomènes de renoncement aux soins, notamment de premier recours, d'y favoriser l'accès aux consultations médicales et d'y réduire les écarts de taux de dépistage des

maladies chroniques. Une série d'indicateurs a été défini pour mesure l'atteinte de ces objectifs sur chacun des trois quartiers.

Au sein des quartiers prioritaires, et notamment en centre-ville, l'attention devra être portée sur l'accès aux cabinets médicaux, le déficit en médecins étant une réalité, résultat d'une politique de zones franches urbaines ayant fiscalement dissuadé les professions libérales de demeurer en centre-ville.

La question spécifique de la santé mentale devra également faire l'objet d'un soin particulier, tous les besoins ne paraissant pas satisfaits, notamment en matière d'accompagnement des jeunes adolescents en situation de détresse psychologique ou en prise avec les addictions.

Enfin, en matière de prévention, la sensibilisation aux dangers de la toxicomanie, et notamment du cannabis, devra être une priorité, les opérateurs aptes à relayer l'action des pouvoirs publics en ce domaine étant en sous-capacité aujourd'hui.

6 - Développer l'accès à la culture

S'appuyant sur des outils de qualité et des structures dynamiques, l'État a souhaité la mise en œuvre sur l'agglomération de Béziers d'un contrat territorial de l'éducation artistique et culturel. Dans ce cadre, les actions en faveur des résidents des quartiers prioritaires doivent viser à une réappropriation de l'histoire de la ville, de sa richesse mais également à décroiser les différents quartiers en favorisant la découverte des cultures réciproques et l'appropriation d'un certain nombre d'équipements culturels du centre-ville, méconnus et sous-utilisés.

La mise en œuvre de ce contrat peut contribuer à décroiser l'isolement dont souffrent certains quartiers en contribuant à la découverte par chacun de l'histoire et des cultures des différents quartiers de Béziers.

7 - Réaffirmer le droit à la sécurité et à la tranquillité

La sécurité est un droit essentiel, dont la garantie figure parmi les priorités des résidents des quartiers prioritaires et sans laquelle toute tentative de développement urbain, notamment en centre-ville, serait vaine.

Depuis la mise en place de la zone de sécurité prioritaire (ZSP) sur les quartiers de la Devèze et de l'Iranget-Grangette, des améliorations significatives ont été constatées. La bonne orientation des indicateurs de la délinquance trouve son prolongement dans la baisse du sentiment d'insécurité sur le ressort de la ZSP, comme le confirment les réunions semestrielles de la cellule du partenariat. L'enjeu consiste désormais à maintenir le haut degré de présence policière, nécessaire pour lutter contre les incivilités du quotidien et rassurer la population, mais également de conforter le haut niveau d'activité judiciaire dans un quartier au sein duquel les trafics, quoiqu'en diminution notable, n'ont pas disparu.

Réactif, le dispositif de la ZSP a, à titre d'illustration, permis fin 2014 de déceler une recrudescence des faits de délinquance sur le secteur de l'Iranget et de constituer, à l'initiative du Procureur de la République, un groupe local de traitement de la délinquance, encore en activité et dont les résultats sont probants.

En centre-ville, le renforcement de la visibilité policière a contribué à faire diminuer les phénomènes de stagnation et d'alcoolisation sur la voie publique, générateurs d'incivilités et de gêne pour la population. Très réactifs, les dispositifs policiers évoluent pour prendre en compte au plus vite les difficultés signalées et les tentatives d'appropriation de certains secteurs. Depuis 2015, la mobilisation des outils de la police administrative vient appuyer l'action policière pour des résultats plus pérennes et durables. Nécessaire, la présence sur la voie publique doit être complétée par une lutte quotidienne contre les trafics, très éclatés géographiquement et d'ampleur variable, qui restent une réalité en centre-ville.

Nécessairement partenariale, la politique de sécurité doit reposer sur une coopération confiante entre polices nationale et municipale, mais également associer à bon escient les acteurs de la médiation, de la prévention spécialisée, les délégués du préfet et les équipes d'intervention de l'Education nationale, essentiels à la bonne appropriation des enjeux locaux et à la prise en compte des situations individuelles les plus délicates, dans le respect des compétences de chacun.

8 - Faire de l'intégration des populations une priorité

Résultant de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques évoquées ci-dessous, l'intégration des populations des trois quartiers prioritaires suppose également que soient érigées en priorité la promotion des dispositifs d'accès au droit, dont beaucoup sont méconnus ou peu sollicités, et la maîtrise de la langue française.

Beaucoup d'habitants de ces quartiers, et notamment des femmes qui y résident pourtant depuis des années, ne maîtrisent pas le français, mais ne peuvent pas pour autant accéder aux dispositifs de droit commun de l'OFII, qui s'adressent prioritairement aux primo-arrivants et ne répondent donc pas aux besoins de ces populations. Un plan d'action spécifique doit être élaboré en la matière.

Présentées ici de manière synthétique, ces objectifs opérationnels n'ont pas vocation à l'exhaustivité. Ils découlent directement du travail de diagnostic conduit par les services de l'Etat en lien avec leurs partenaires et peuvent être considérés comme les plus prioritaires pour faire durablement changer la vie des résidents des quartiers et contribuer, par là-même, au développement, à la croissance et au bien-être de la ville de Béziers et de son agglomération.

Quels que soient les moyens déployés, pour être efficace, la mise en œuvre du contrat de ville nécessitera cependant que deux prérequis méthodologiques soient respectés.

En premier lieu, il sera nécessaire pour les partenaires de définir une série d'indicateurs à l'aune duquel les moyens mis en œuvre seront évalués. Exigeant, mettant parfois en cause les pratiques professionnelles et les habitudes de chacun, y compris des services de l'Etat, ce travail d'identification d'indicateurs devra être abouti d'ici l'automne 2015.

En deuxième lieu, la réussite du contrat de ville passera par une association plus étroite de la population et des habitants eux-mêmes, que ce soit au travers des instances nouvelles ou de celles existantes, dont la vitalité est parfois méconnue.

Exigeante pour les pouvoirs publics, cette méthode de travail l'est également pour les habitants et leurs représentants associatifs qui devront se saisir des difficultés qu'ils rencontrent mais également être en capacité de porter des projets pour les résoudre, au besoin avec l'appui de tous les partenaires de ce contrat.

C'est dans la capacité de ses signataires à emporter l'adhésion, à susciter les initiatives autour d'un projet commun, que réside une bonne part de la réussite du nouveau contrat de ville.

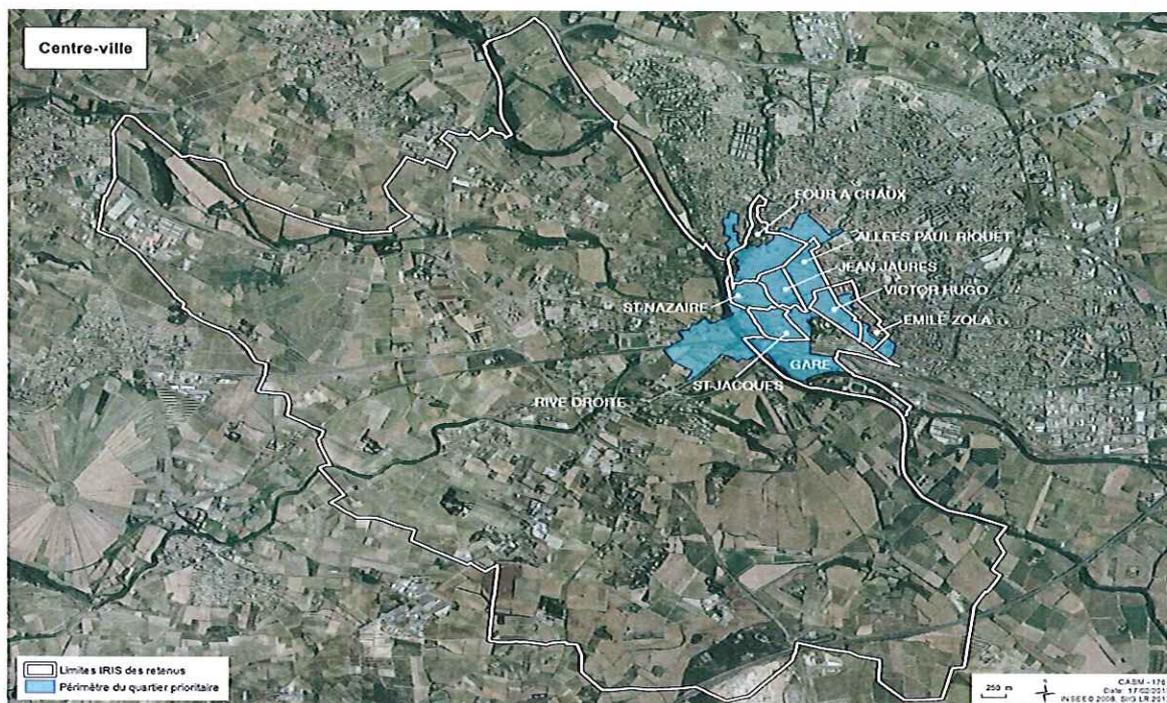
Au regard des priorités politiques de chaque membre du triumvirat, le contrat de ville permet de dégager une finalité commune :

**Favoriser l'équité territoriale en permettant aux quartiers "décrocheurs"
d'affirmer leurs ressources et de trouver toute leur place dans la ville et, plus
globalement, dans le bassin de vie.**

II – UNE DEMARCHE PARTENARIALE AU SERVICE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville

LE QUARTIER PRIORITAIRE DU CENTRE VILLE



Périmètre : 14 Îlots regroupés pour l'Information Statistique (IRIS) pour une superficie de 209,9 hectares.

Quelques éléments historiques...

Peuplé depuis la préhistoire, le site de Béziers a été occupé par les Grecs puis par les Romains qui organisèrent la ville autour de la Via Domitia. L'espace urbain se développe ensuite à l'intérieur d'enceintes successives édifiées respectivement aux IV, XIV et XVIème siècles, malgré deux destructions de la cité en 737 et en 1209. A la veille de la révolution française, le centre historique est composé de 13 bourgs intra muros tandis que 2 faubourgs se sont développés extra muros. A cette époque, l'activité se répartissait entre l'agriculture, l'artisanat et le commerce. A partir du XIXème siècle, la ville s'étend extra muros avec la destruction des remparts en 1827, la construction de la gare du Midi en 1857 et l'aménagement des allées Paul Riquet. Les difficultés d'accès et de stationnement liés à la trame urbaine médiévale ont provoqué le départ de nombreux habitants et la délocalisation d'activités vers la périphérie. Le coût relativement élevé de la réhabilitation et le manque d'intérêt pour le bâti ancien après la seconde Guerre Mondiale ont conduit à une dégradation progressive de l'habitat, accompagnée d'une dégradation sociale.

Précaution de lecture : Afin de réaliser un diagnostic plus qualifié, il a été décidé de découper ce QPV en 5 micro-territoires :

- Le Faubourg : IRIS Rive Droite
- Le secteur de l'Hours : IRIS Gare (+micro territoire de la résidence biterroise)
- Nord/Pintat les Oiseaux : IRIS Four à Chaux (+micro territoire de la cité des Oiseaux)
- Le secteur Alma Saint Saëns : IRIS Allées Paul Riquet, Victor Hugo et Emile Zola
- Le centre historique : IRIS Jean Jaurès, Saint Nazaire et Saint Jacques

PORTRAIT STATISTIQUE

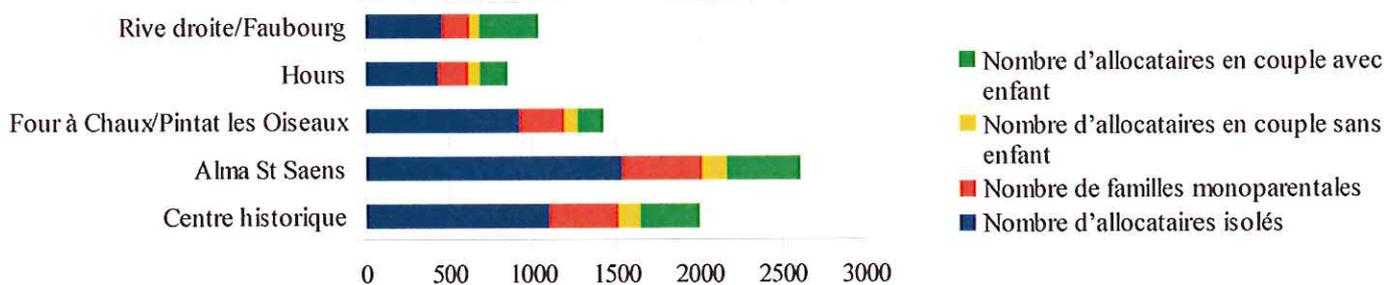
20 430 habitants en 2011, soit 28% des habitants de Béziers et 18,7% des habitants de la CABM (-5,8% par rapport à 2006 principalement sur le centre historique et sur le secteur Alma Saint Saëns)

Dynamiques démographiques

- 22% de jeunes de moins de 18 ans, 50% de personnes âgées entre 18 et 55 ans et 27% de personnes de plus de 55 ans
- 9 835 ménages. 48% de familles (*Béziers 55,8%, CABM 60,5%, Hérault 60,4%*)
- 13,6% de familles monoparentales (*Béziers 11,2%, CABM 10,4%, Hérault 9,7%*)
- Sur-représentation de personnes seules (49,4% des ménages) (*Béziers 41,3%, CABM 36,9%, Hérault 36,2%*)
- Forte vacance immobilière : 27,6% de logements vacants (*Béziers 16,7%, CABM 12,1%, Hérault 7,3%*)

Précarité

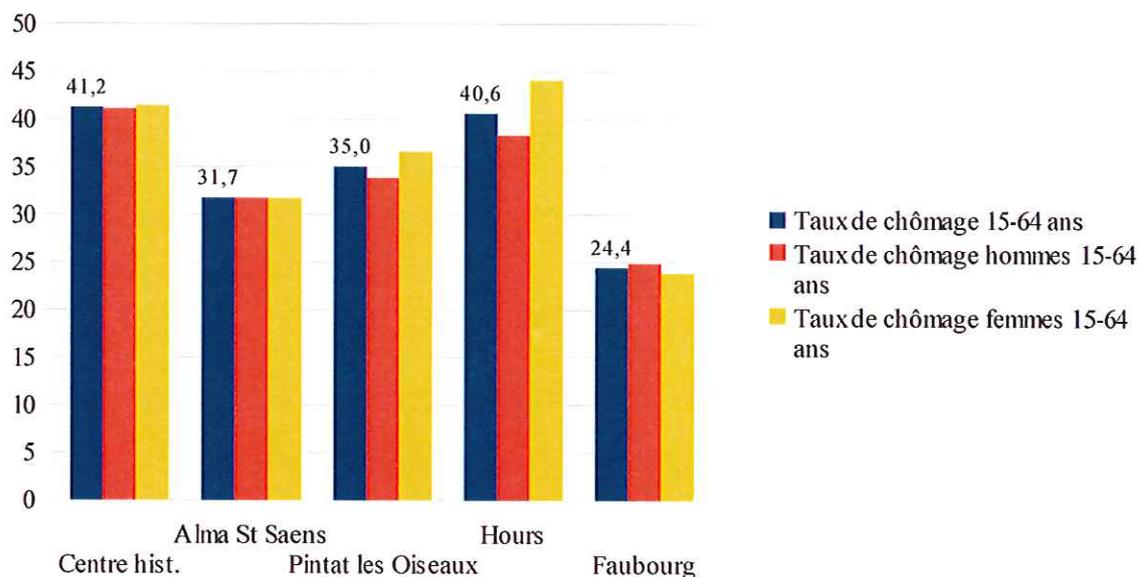
- Revenu fiscal médian annuel par unité de consommation : 8 476 € (*Béziers 13 544 €, CABM 15 135 €, France 18 749 €*)
- Situation très inégale selon les IRIS. Dégradation par rapport à 2006 avec une accentuation de la précarité
- 7914 allocataires CAF au 31 décembre 2013 dont 56,1% d'allocataires isolés.



- 55,4% des allocataires ont un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales. 40,1% vivent exclusivement des prestations sociales.
- 5 997 personnes couvertes par la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC)
- 1628 logements locatifs sociaux (LLS) sur le quartier prioritaire du centre ville soit 28,2% des LLS de Béziers et 26,4% des LLS de la CABM. 1474 appartiennent à l'OPH Béziers Méditerranée soit 90,5% des LLS.

Emploi

- Taux d'activité de 59,5% (Béziers 62,9%, CABM 65%, Hérault 68,5%)
- Taux de chômage de 34,1% (Béziers 22%, CABM 19,6%, Hérault 16,%)
- Indice de chômage estimé à 45%
- Taux d'emploi de 39,2% (Béziers 49,1%, CABM 52,3%, Hérault 57,4%)
- 25,7% de salariés à temps partiel (Béziers 20,3%, CABM 19,8%, Hérault 20,2%).



Scolarité

- Taux de scolarisation inférieur aux taux de la ville de Béziers, de la CABM et de l'Hérault pour toutes les tranches d'âge. Secteurs du Faubourg et de la gare davantage impactés par la non scolarisation avec des taux de scolarisation proches de 95% pour les 6-10 ans et de 91% pour les 11-14 ans.
- 13 écoles sur le quartier prioritaire.
- 4 collèges dont le collège Henri IV inscrit dans le Réseau Éducation Prioritaire (REP), et le collège Paul Riquet inscrit dans le Réseau Éducation Prioritaire (REP+).
- Un lycée dans le quartier prioritaire, le lycée Henri IV.

Autres points remarquables

- Quartier figurant dans le périmètre du PNRQAD et inscrit dans le NPNRU.
- Sentiment d'insécurité du fait notamment de la désertification et des incivilités.

PERSPECTIVES

Le Faubourg

Atouts	Faiblesses/marges de progression
Entrée de ville, historique et patrimoniale Proximité des écluses de Fonsérannes et du canal du midi Des habitants attachés à leur quartier Nombreux relais (institutionnels et associatifs) Études de faisabilité Plan Saint Jude et de la rue Canterelles (PNRQAD)	Précarisation de la population Faible mixité sociale (forte « communauté » maghrébine) Forte mobilité résidentielle, poids des primo arrivants Un bâti généralement en mauvais état Zone inondable Barrière géographique et symbolique entre le bas (le Faubourg) et le haut (Quartier Saint Jacques) matérialisée par les remparts et les coteaux Trame viaire inadaptée à une entrée touristique et à la vie de proximité

Le quartier de l'Hours

Atouts	Faiblesses/marges de progression
Quartier en mutation économique, implantation de nouveaux services publics Gare SNCF Quai à vocation portuaire	Communication avec le centre ville peu efficiente <u>Micro territoire de la résidence biterroise :</u> - Population hétéroclite malgré une faible mixité sociale (majorité de population gitane) - Précarité et chômage des habitants - Mauvais état du bâti - Nombreuses incivilités et nuisances

Le nord du centre ville

Atouts	Faiblesses/marges de progression
Environnement globalement préservé (de type périurbain) Un nouvel espace d'animation Une halle des sports essentiellement dédiée à la pratique du sport de haut niveau (volley ball)	Tend à accueillir des populations fragilisées issues du centre historique (partie est) <u>Micro territoire de Pintat les Oiseaux :</u> - Cloisonnement des habitants (une seule ligne de bus dessert le quartier) - Hétérogénéité des habitants, malgré une faible mixité sociale (forte population gitane, population âgée importante, nombreux ménages monoparentaux) - Affaiblissement de la mixité (processus de ghettoïsation inquiétante en milieu scolaire) - Peu de ressources associatives, peu de commerces, peu d'équipements publics

Alma Saint Saëns

Atouts	Faiblesses/marges de progression
<p>Espace de transition entre l'hyper centre urbain et les quartiers plus à l'est</p> <p>Axes stratégiques : entrée de ville (Saint Saëns), lien avec le secteur du Champ de Mars (Solférino et 22 août), lien avec le secteur de l'Hours (Wilson)</p> <p>Économie de loisirs (hôtel, restauration, établissements de nuit) et pôle administratif (gare routière, sous préfecture, commissariat, sécurité sociale, CAF)</p> <p>Espaces publics actuels et « en devenir » (Banque de France, théâtre du Minotaure, théâtre des variétés, palais des congrès)</p> <p>Un projet de 27 LLS et un projet de réhabilitation du Grand Hôtel.</p> <p>Étude pluridisciplinaire Alma St Saëns (PNRQAD)</p> <p>Un ensemble patrimonial homogène et typé (au niveau urbain et architectural)</p>	<p>Importance de la vacance et fort taux de rotation</p> <p>Parc essentiellement composé de logements locatifs</p> <p>Certains propriétaires occupants sont à faibles revenus ou âgés</p> <p>Une population composite : population fragilisée, vieillissante, des petits ménages (souvent des personnes seules, quelques actifs plus jeunes)</p> <p>Une vie de quartier restreinte par le faible nombre de familles avec enfants et un aménagement urbain peu propice</p> <p>Activité économique en déclin</p> <p>Un aménagement et un mobilier urbain qui limitent fortement les flux vers les allées et le centre historique</p>

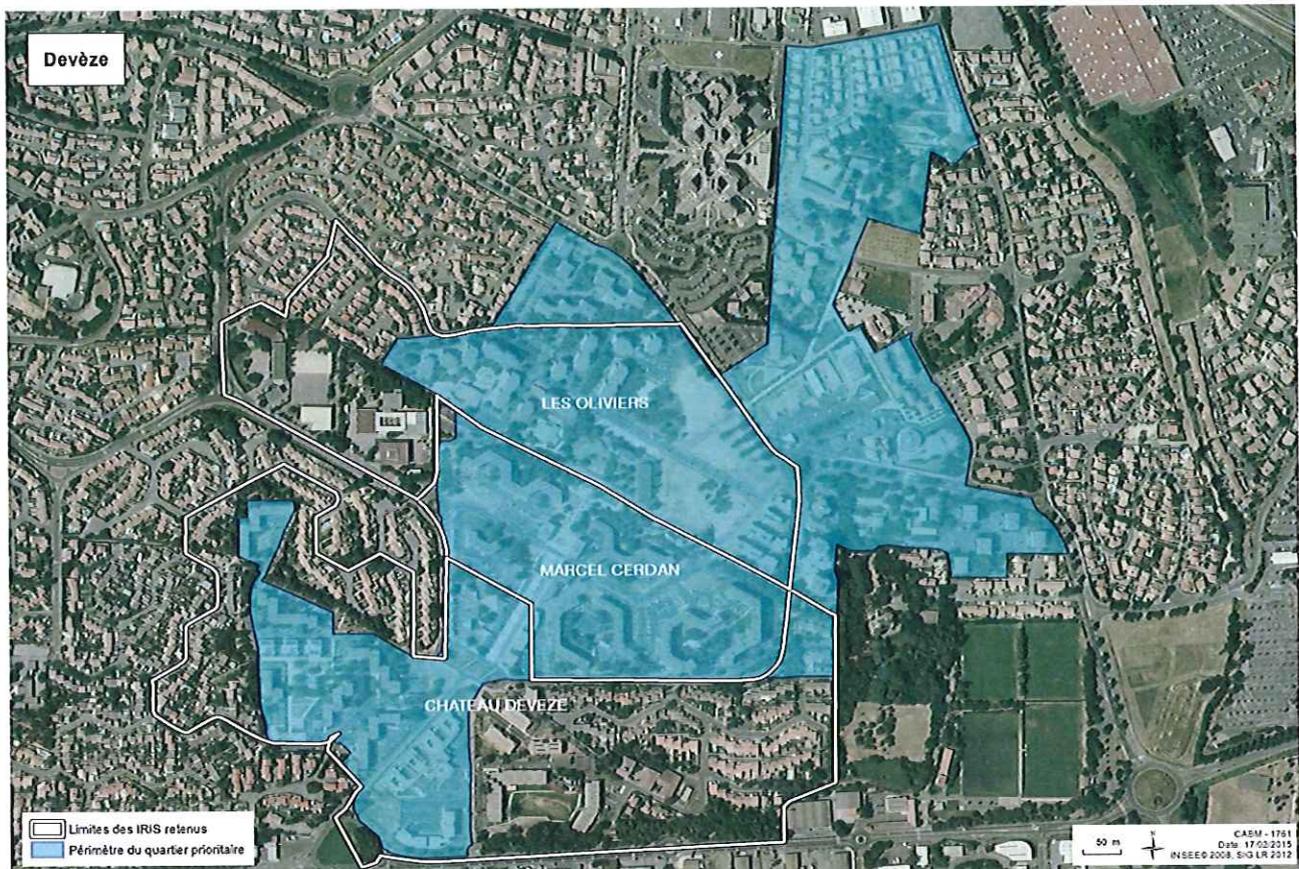
Le centre historique

Atouts	Faiblesses/marges de progression
<p>Patrimoine architectural (secteur sauvegardé)</p> <p>Circuit touristique (cathédrale, église, théâtre)</p> <p>Pôle administratif</p> <p>Quartier bien fourni en commerces de proximité</p> <p>Une population jeune par rapport à l'ensemble de la ville</p> <p>Volonté manifeste des acteurs institutionnels, économiques et collectifs d'habitants de redynamiser le centre historique</p>	<p>Démographie binaire (des très riches et des très pauvres)</p> <p>Ralentissement de l'activité économique</p> <p>Beaucoup de logements très dégradés et vacants</p> <p>Aménagements urbains peu propices aux modes doux et aux transports en commun</p> <p>Nombreuses incivilités alimentant le sentiment d'insécurité</p> <p>Tendance des publics à renoncer au soin et difficultés d'accès des professionnels à ce secteur</p>

Cœur de ville anciennement riche et prospère, ancien centre d'attraction confronté depuis des années au départ des familles les plus aisés et issues des classes moyennes, le centre ville de Béziers, avec un habitat particulièrement dégradé, concentre désormais toutes les formes de précarité. C'est pourquoi, il est nécessaire, au moyen d'un projet ambitieux qui dépasse le cadre de la politique de la ville, de relancer et redonner à ce quartier la place qui devait être la sienne au regard de sa centralité et de son potentiel patrimonial, économique et culturel. Une démarche a été engagée en ce sens, associant l'ensemble des acteurs économique du secteur. D'autre part, il est impératif de favoriser la mixité sociale ascendante tout en accompagnant ces habitants vers leurs droits, de soutenir la réussite éducative des enfants et d'accompagner l'isolement des ménages.

A terme, le centre ville doit retrouver son dynamisme perdu avec pour vitrine un cœur de ville alliant la modernité à sa richesse historique et reconnu pour ses atouts patrimoniaux culturels et touristiques.

LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA DEVEZE



Périmètre : 6 IRIS (Pech de Valras, Les Oliviers, Marcel Cerdan, Château Devèze, Montimas et Saint Jean d'Aureilhan) pour une superficie de 48,1 hectares

Quelques éléments historiques...

Créé dans les années 1960 par une Société d'Économie Mixte, la Société d'Équipement Biterrois et Littoral (SEBLI), le quartier de la Devèze est le produit d'une histoire liée aux flux migratoires. La ZUP (zone à urbaniser en priorité) de la Devèze a été créée à partir des années 1963/1964 selon le principe d'une ville nouvelle construite progressivement dans le but d'accueillir de nouveaux arrivants notamment les rapatriés d'Algérie. L'objectif de l'époque était de construire un grand quartier d'habitat collectif dans une fonction d'accueil et dont le peuplement a évolué au fil des flux migratoires, une partie de la population ancienne accédant progressivement aux lotissements et pavillonnaires en proximité de l'habitat social.

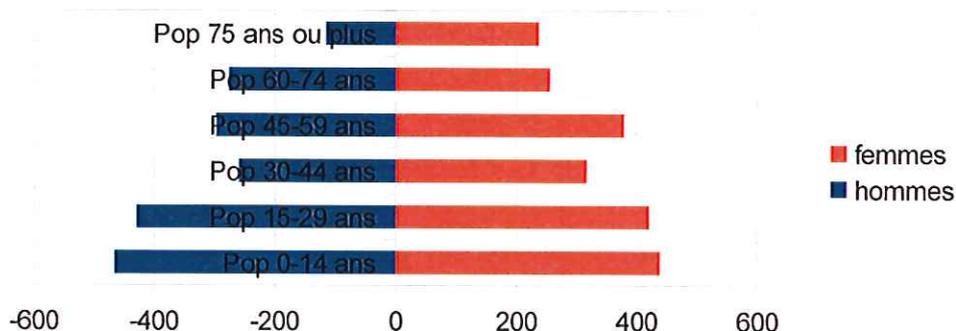
Précaution de lecture : Le diagnostic quantitatif se concentrera essentiellement sur les 3 IRIS les plus représentatifs du quartier prioritaire et qui constituent le cœur du quartier à savoir : Les Oliviers, Marcel Cerdan et Château Devèze.

PORTRAIT STATISTIQUE

3890 habitants en 2011, soit 5,4% des habitants de Béziers et 3,6% de habitants de la CABM.

Dynamiques démographiques

- Un quartier jeune: 28% de personnes âgées de moins de 18 ans. C'est le quartier prioritaire le plus jeune.



- Nombreuses familles (67%). Parmi celles-ci, 72,3% ont des enfants. 25,9% de familles nombreuses (composées de 3 enfants et plus)
- 13,6% de familles monoparentales (Béziers 11,2%, CABM 10,4%, Hérault 9,7%)
- 30,4% de personnes seules (Béziers 41,3%, CABM 36,9%, Hérault 36,2%), majoritairement des femmes seules

Précarité

- Revenu fiscal médian annuel par unité de consommation : 6135 € (Béziers 13 544 €, CABM 15 135 €, France 18 749 €)
- 1 258 allocataires CAF au 31 décembre 2013. 48,2% sont des allocataires isolés, 25,9% des couples avec enfant
- 46,3% des allocataires ont un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales. 31,4% vivent exclusivement des prestations sociales.
- 1056 personnes couvertes par la CMUC.
- 2 009 logements locatifs sociaux (LLS) sur le périmètre du quartier prioritaire soit 34,8% des LLS de Béziers et 32,6% de ceux de la CABM. L'OPH Béziers Méditerranée détient 96,6% du parc social, le reste appartenant à FDI Habitat et à Hérault Habitat.

Emploi

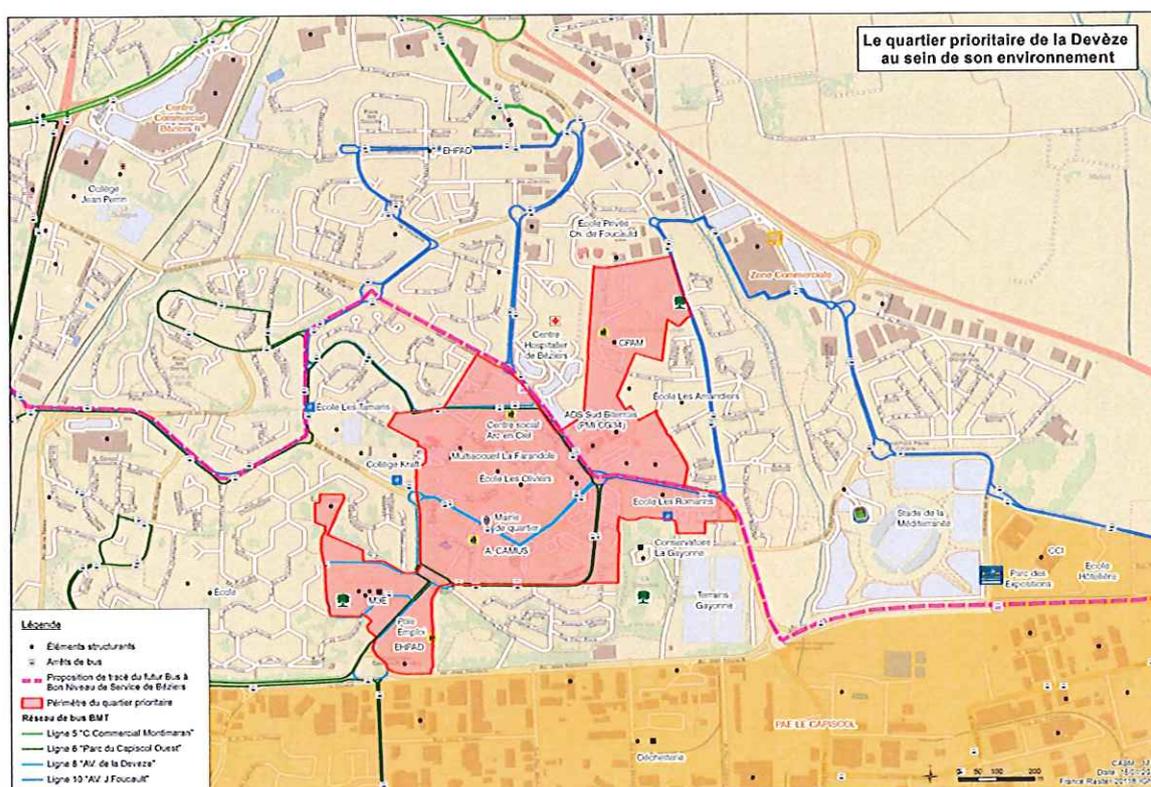
- Taux d'activité de 49,2% (Béziers 62,9%, CABM 65%, Hérault 68,5%)
- Taux de chômage de 39% (48,3% sur l'IRIS Marcel Cerdan en coeur de QPV) (Béziers 22%, CABM 19,6%, Hérault 16,3%)
- Indice de chômage estimé à 42,4%
- Taux d'emploi de 30% (Béziers 49,1%, CABM 52,3%, Hérault 57,4%)
- 29,5% des salariés à temps partiel (Béziers 20,3%, CABM 19,8%, Hérault 20,2%).

Scolarité

- 44,9% de non diplômés (56,6% sur l'IRIS Marcel Cerdan) (Béziers 23%, CABM 20,9%, Hérault 17,3%)
- Seulement 3,2% des personnes de plus de 15 ans ayant achevé leur scolarité ont un diplôme de niveau Licence et plus (Béziers 10,1%, CABM 9,4%, Hérault 15,2%)
- 5 écoles, dont 2 situées dans le périmètre du QPV, sont inscrites dans le Réseau Éducation Prioritaire (REP+) par rattachement au collège Katia et Maurice Krafft

Autres points remarquables

- Quartier inscrit depuis 2013 en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) et découpé en 2 zones :
 - zone 1 : la Devèze et ses grands ensembles
 - zone 2 : la Devèze et son secteur pavillonnaire
- Quartier prioritaire qui a fait l'objet d'un PRU de 2008 à 2012 ayant engendré une perte d'environ 1000 habitants depuis 2006 (-19,8%). Quartier inscrit au nouveau programme national de renouvellement urbain.



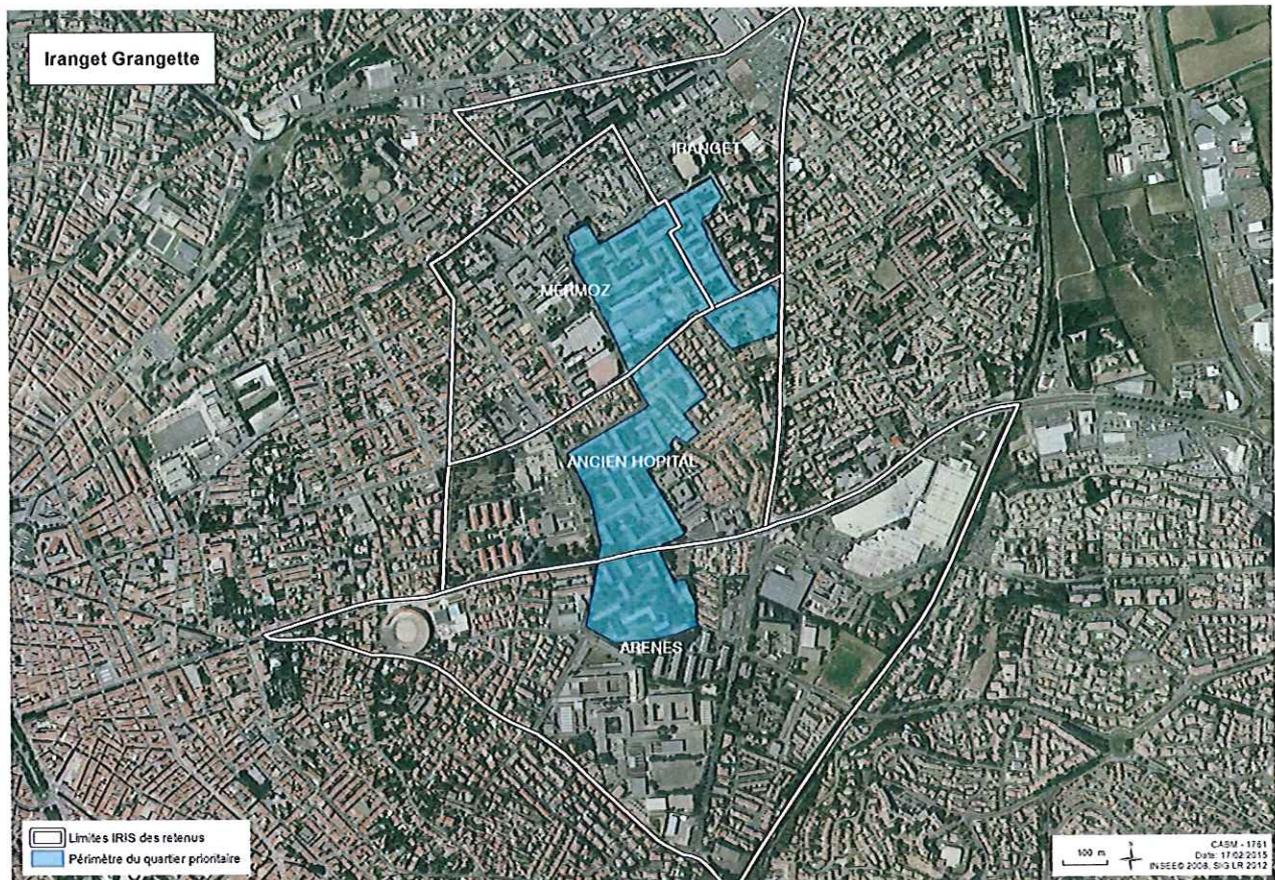
PERSPECTIVES

Atouts	Faiblesses/marges de progression
Situation géographique : proximité des principaux axes de communication Une offre d'équipements dense et variée en matière socio éducative, sanitaire et sportive Un quartier bien desservi par les transports en commun Un quartier bien équipé en cheminements piétons Une population jeune Forte présence de familles nombreuses Parcs d'activité économique à proximité du quartier Quartier d'intérêt national (NPNRU) Quartier inclus dans le périmètre d'une ZSP	Un quartier enclavé entre tissu pavillonnaire et parcs d'activité Paupérisation de la population Etat dégradé de nombreux logements au sud du mail Une résidentialisation peu qualitative Peu d'associations notamment de proximité Une offre de commerces réduite Une impression générale de dégradation (friches au cœur du quartier...) Quartier à l'image encore insécurisante Freins psycho sociaux à sortir du quartier

L'urbanisation de la ville de Béziers s'est étendue sur l'est du territoire. Le quartier de la Devèze anciennement quartier dégradé de la périphérie, doit s'inscrire dans le développement de ce nouveau pôle urbain à l'est de la ville.

A terme, le quartier doit s'identifier avec le renouvellement de l'entrée de la ville et bénéficier de l'image de dynamisme qui s'attache à ce projet. Celui-ci proposera une véritable attractivité d'usage en matière culturelle, sportive, éducative mais également commerciale afin de favoriser une attractivité résidentielle à plus long terme.

LE QUARTIER PRIORITAIRE DE L'IRANGET/GRANGETTE



Périmètre : Le quartier prioritaire de l'Iranget/Grangette englobe 4 IRIS : Iranget, Mermoz, Ancien hôpital et Arènes, pour une superficie de 21,7 hectares.

Quelques éléments historiques...

Jusque dans les années 50, le territoire n'était pas urbanisé et était occupé par des exploitations viticoles dont la production était acheminée vers la cave coopérative de Béziers.

Depuis les années 60 jusqu'au milieu des années 70, quatre ensemble de logements à l'architecture quasi identique ont été construits en prenant le nom des particularités remarquables du territoire sur lequel ils furent érigés : la cité de l'Iranget en lieu et place d'une orangerie, la cité de la Grangette à l'emplacement d'une vieille grange et la cité de la Dullague par féminisation du nom de la propriétaire foncière (Mme Dullac). Dès leur création, ces quartiers ont été occupés essentiellement par des ouvriers du bâtiment et des travaux publics.

Au fur et à mesure de l'urbanisation, des fonctionnaires et certains ressortissants de la classe ouvrière ayant vu leurs conditions sociales s'améliorer ont construit des pavillons sur des parcelles en bordure des cités.

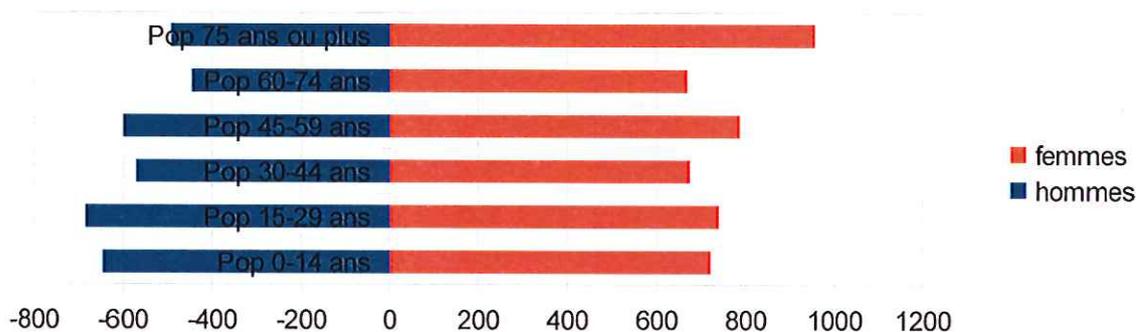
Ces quartiers ont progressivement été dotés d'infrastructures et d'équipements principalement scolaires. L'habitat s'est développé essentiellement via de petits collectifs de quatre étages très homogènes puis de maisons individuelles.

PORTRAIT STATISTIQUE

7 985 habitants, soit 11,2% des habitants de Béziers et 7,3% des habitants de la CABM

Dynamiques démographiques

- 21% de jeunes de moins de 18 ans, 40 % de personnes âgées entre 18 et 55 ans, 38% de personnes âgées de plus de 55 ans

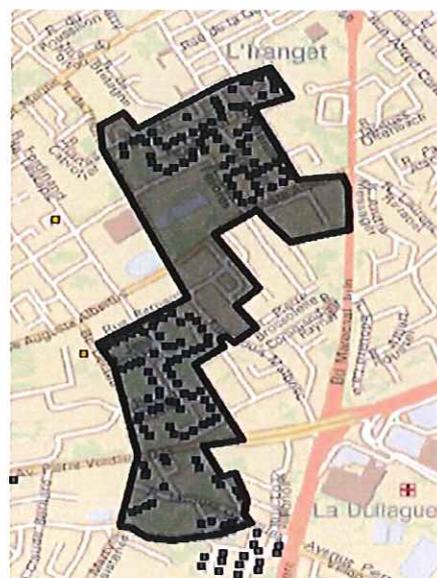


- Sur représentation des familles monoparentales (14,7% des ménages) (*Béziers 11,2%, CABM 10,4%, Hérault 9,7%*)
- 56,5% des familles ont des enfants
- 45,6% de personnes seules (*Béziers 41,3%, CABM 36,9%, Hérault 36,2%*). Sur représentation de femmes seules.
- 11,5% de logements vacants (*Béziers 16,7%, CABM 12,1%, Hérault 7,3%*). La part des logements vacants sur le quartier a plus que doublé : de 231 à 480 logements vacants (2006-2011) ;

Précarité

QPV Iranget -Grangette et son habitat social :

- Revenu fiscal médian annuel par unité de consommation : 12 792€ (*Béziers 13 544 €, CABM 15 135 €, France 18 749 €*)
- 2 048 allocataires CAF au 31 décembre 2013. 51,9% sont des allocataires isolés.
- 33,2% des allocataires ont un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales. 19,9% vivent exclusivement de prestations sociales.
- 4 264 allocataires CNAM. 12,9% sont bénéficiaires de la CMUC. La population couverte par la CMUC s'élève à 1190 personnes. 42% sont des hommes, 58% des femmes.
- L'OPH détient l'ensemble du parc social du quartier (1273 logements) réparti sur 3 grands ensembles : La Dullague (160 logements), la Grangette (511 logements) et l'Iranget (602 logements) soit 22% des logements sociaux de la ville.



Emploi

- Quartier prioritaire qui a le plus fort taux d'activité : 64,1% (*Béziers 62,9%, CABM 65%, Hérault 68,5%*)
- Taux de chômage de 21,2% (*Béziers 22%, CABM 19,6%, Hérault 16,3%*)
- Indice de chômage estimé à 25,7%
- Sur représentation de retraités : 36% (*Béziers 32,2%, CABM 33%, Hérault 27,6%*)
- Taux d'emploi conforme au taux d'emploi de la ville de Béziers (49,1%), légèrement inférieur au taux d'emploi de la CABM (52,3%).
- 24,8% de salariés à temps partiel (*Béziers 20,3%, CABM 19,8%, Hérault 20,2%*).

Scolarité

- 23,6% de non diplômés (31,4% sur l'IRIS Mermoz) (*Béziers 23%, CABM 20,9%, Hérault 17,3%*)
- Une école primaire : l'école maternelle et élémentaire Jean Jaurès.
- Pas de collège sur le périmètre du QPV mais à proximité se trouvent le collège de la Dullague et le collège Jean Perrin inscrit en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP).
- Un lycée professionnel Jean Mermoz et à proximité le lycée général et professionnel Jean Moulin.

Autres points remarquables

- Quartier inscrit depuis 2013 en zone de sécurité prioritaire, faisant l'objet depuis peu d'un groupe local de traitement de la délinquance et découpé en 3 zones :
 - la zone 3 : la Dullague et les Arènes
 - la zone 4 : la Grangette
 - la zone 5 : l'Iranget
- Quartier non retenu dans le NPNRU mais un parc social en cours de réhabilitation (démolition de la cité million à proximité du secteur de la Dullague).

PERSPECTIVES

Atouts	Faiblesses/marges de progression
Quartier composé principalement de jeunes, de personnes âgées, de familles monoparentales Habitants attachés à leur quartier Mixité sociale et culturelle Tous types d'habitat (neuf, ancien, immeuble, pavillon) Nombreux services de proximité : commerces, services public Équipements scolaires du primaire au lycée Présence d'un réseau d'acteurs socio éducatifs et de partenariats pré-existants Implantation d'entreprises dans le cadre de la ZFU Un quartier bien desservi par les transports en commun	Un sentiment d'insécurité sur certains lieux repérés (bas d'immeubles) Frontière historique et symbolique entre l'Iranget et la Grangette Pas de financement ANRU sur ce quartier Une vie associative limitée

Ce quartier d'habitat social se dégrade, notamment en terme d'incivilités et d'actes délictueux. Sa concentration de ménages précaires, et parmi eux des personnes âgées, nécessite dès lors une grande vigilance dans la lutte contre l'isolement et dans l'accompagnement des dynamiques solidaires et participatives propres au quartier populaire. L'enjeu du vivre ensemble, de la proximité et des rapports intergénérationnels y sont prégnants, comme peuvent en témoigner certains cloisonnements des sous-ensembles de ce territoire.

A terme, ce quartier populaire devra développer des formes de solidarité et des rapports intergénérationnels apaisés, en favorisant le lien entre les différents secteurs (Iranget, Grangette, Dullague, Arènes) dans une logique de quartier vécu.

Les comités techniques du volet cohésion sociale et du volet urbain s'organiseront autour d'équipes projets où seront présents les techniciens représentant le triumvirat. Ces derniers comités techniques donneront les directions de travail aux commissions thématiques où l'ensemble des signataires seront représentés en fonction de leurs compétences institutionnelles respectives. De la même façon, les équipes projets s'appuieront sur l'ensemble des travaux des commissions et feront des propositions aux comités de pilotages.

Les commissions thématiques poursuivent les objectifs suivants :

- **Accompagner la démarche de développement local au regard des enjeux d'égalité territoriale.**

Mise en place d'une instance durable thématique afin de permettre le débat et de formaliser de nouvelles réponses.

- **Permettre la mobilisation effective du droit communautaire.**

Mise en place d'une instance de suivi et d'évaluation des objectifs thématiques inscrits dans le Contrat de ville.

Une équipe projet sera spécialement dédiée à l'appel à projet annuel. Celle-ci sera composée des représentants techniques du triumvirat et de chaque institution qui mobilisera des crédits spécifiques. Cette équipe pourra interpeller chaque signataire autour de la mobilisation de son droit commun sur les programmations.

Enfin, la population devra au travers des différentes instances être partie prenante du processus, non seulement des décisions mais bien de l'ensemble des réflexions autour des actions qui seront mises en place dans le nouveau Contrat de ville et pour la durée de celui-ci.

La gouvernance ainsi établie s'appuiera sur une démarche de travail propre au **développement social territorial**. En effet, la Politique de la ville est une politique publique qui procède de cette méthode de travail spécifique.

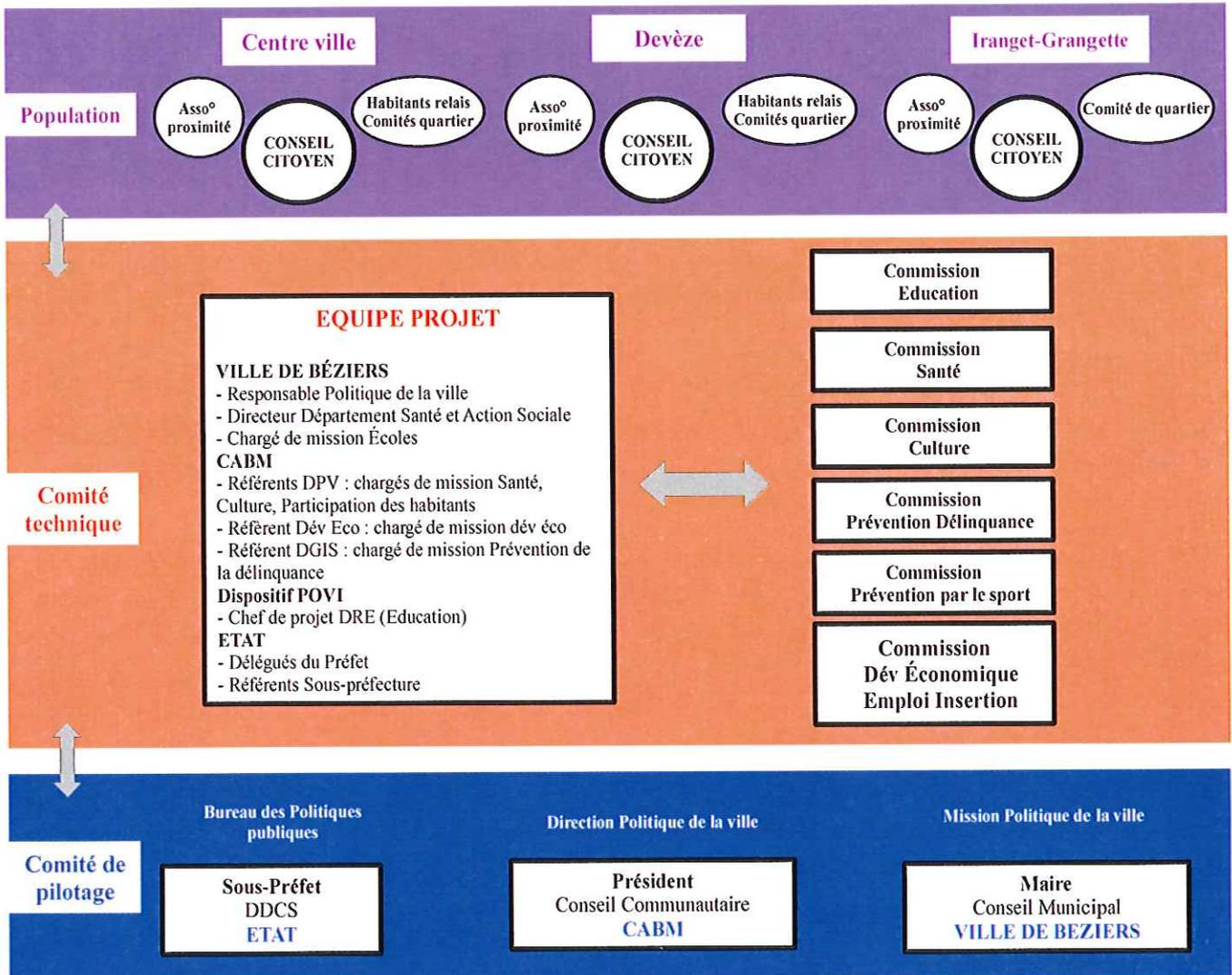
La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée qui porte la compétence Politique de la ville depuis 2002 en fait son leitmotiv, convaincue que :

« La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien être de tous ses membres, à minimiser les disparités... à savoir, l'accès de tous aux droits fondamentaux, le respect de la dignité d'autrui, le droit de chacun à des opportunités de développement personnel et la participation au processus démocratique ».

Terris Davis, Secrétaire général du conseil de l'Europe, sur guide méthodologique : élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale, juin 2005.

Cette démarche se construit à partir des logiques de **partenariats collaboratifs** avec les acteurs d'un territoire (populations, institutions, pouvoirs publics, acteurs privés) sur une stratégie de définition négociée d'un **projet durable** d'amélioration et de promotion sociale.

- **Pilier Cohésion sociale**



L'équipe projet « cohésion sociale » devra accompagner des dynamiques de projets qui visent à favoriser la « convivance » dans les quartiers conduite en lien avec la population.

Un dialogue permanent avec les habitants sera décliné comme indiqué plus bas (cf. participation des habitants : une démarche de co-construction), charge à l'équipe projet de faire part de ce travail et de ces conséquences avec les pilotes et, le cas échéant, de prévoir des temps d'échanges entre pilotes et habitants.

- La gouvernance politique

Le groupe de pilotage sera animé par le président de la CABM, le Sous-préfet et le maire de la Ville de Béziers.

Il sera composé des services de l'État intéressés, du délégué communautaire à la Politique de la ville, de l'élus municipal chargé de la solidarité, du logement et des aînés, du Directeur Politique de la ville, du chef de projet NPNRU de la CABM et du responsable de la mission Politique de la ville de la Ville de Béziers.

Ce périmètre peut bien-sûr évoluer en fonction des points retenus à l'ordre du jour en invitant autant que de besoin d'autres élus, mais aussi des bailleurs ou des acteurs privés concernés.

- La gouvernance technique

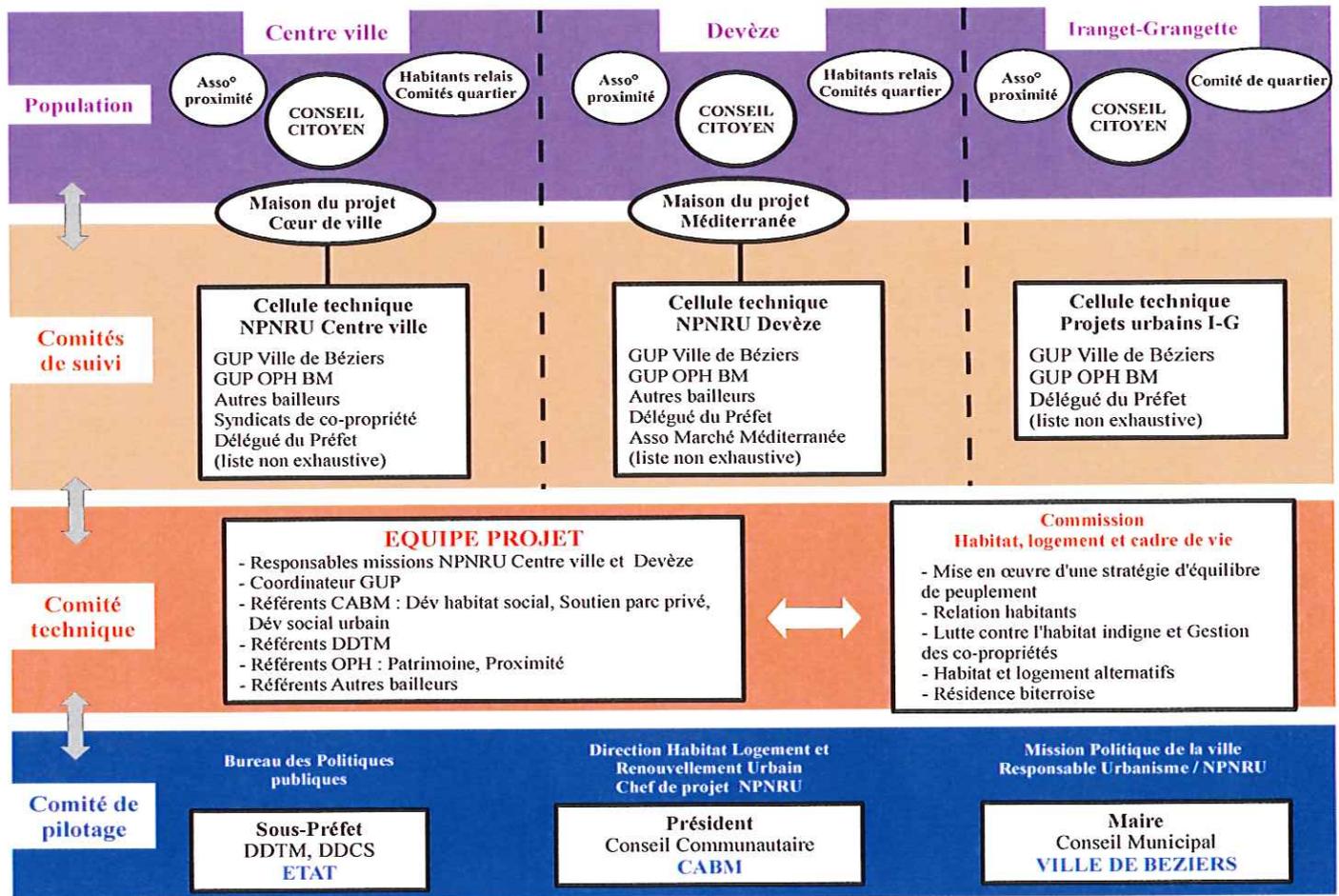
Le Directeur Politique de la ville de la CABM animera une équipe projet en lien étroit avec le chef de projet NPNRU, le responsable de la mission Politique de la ville de la Ville de Béziers. Ils seront les garants du suivi technique des dossiers.

L'État, dans toutes ses composantes, prendra part aux instances de cette gouvernance. Enfin au regard des dossiers traités, les bailleurs sociaux seront associés aux réflexions. L'équipe projet pourra s'appuyer sur des instances durables de réflexions mises en œuvre dans le cadre des commissions thématiques cohésion sociale.

- La conduite opérationnelle

La conduite opérationnelle, animée par la CABM, favorisera le travail partenarial et pluridisciplinaire. Elle sera également déclinée à travers des groupes de travail dédiés à des problématiques et thématiques spécifiques.

- Pilier Renouvellement urbain et cadre de vie



L'équipe projet « urbain » devra accompagner des dynamiques de projets qui visent à une transformation durable des quartiers conduite en lien avec la population.

Un dialogue permanent avec les habitants sera décliné comme indiqué plus bas (cf. participation des habitants : une démarche de co-construction), charge à l'équipe projet de faire part de ce travail et de ses conséquences avec les pilotes et, le cas échéant, de prévoir des temps d'échanges entre pilotes et habitants.

- La gouvernance politique

Le groupe de pilotage sera animé par le président de la CABM, le sous-préfet et le maire de la Ville de Béziers.

Il sera composé du délégué communautaire à la Politique de la ville, de l'élu municipal à l'urbanisme, du chef de projet NPNRU de la CABM et du responsable de la mission Politique de la ville de la Ville de Béziers/chargé d'opérations NPNRU.

Ce périmètre peut bien sûr évoluer en fonction des points retenus à l'ordre du jour en invitant autant que de besoin d'autres élus, les bailleurs ou des acteurs privés concernés.

- La gouvernance technique

Le chef de projet NPNRU de la CABM animera une équipe projet en lien étroit avec le responsable de la mission Politique de la ville de la Ville de Béziers. Ils seront les garants du suivi technique des dossiers.

La DDTM sera étroitement associée à cette gouvernance.

Enfin, au regard des dossiers traités, les bailleurs sociaux seront associés aux réflexions.

L'équipe projet pourra s'appuyer sur des instances durables de réflexion mises en œuvre dans le cadre de la commission « Habitat, logement et cadre de vie » :

- Mise en œuvre d'une stratégie d'équilibre de peuplement
- Relation habitants
- Lutte contre l'habitat indigne et Gestion des co-proprétés
- Habitat et logement alternatifs
- Résidence biterroise

Cette équipe projet devra orchestrer la mise en œuvre opérationnelle des projets.

- La conduite opérationnelle

La conduite opérationnelle, animée par la CABM, favorisera le travail partenarial et pluridisciplinaire.

Elle sera également déclinée à travers des groupes de travail dédiés à des problématiques et thématiques spécifiques.

S'agissant de la mise en œuvre spécifique des projets NPNRU, le chef de projets devra, en lien avec les services de l'État, le responsable de la mission Politique de la ville de Béziers/chargé d'opérations NPNRU et avec le concours de l'OPCU, s'assurer de la bonne articulation de chaque groupe opérationnel au regard des opérations urbaines à mettre en œuvre et de la déclinaison des objectifs opérationnels de chaque projet NPNRU.

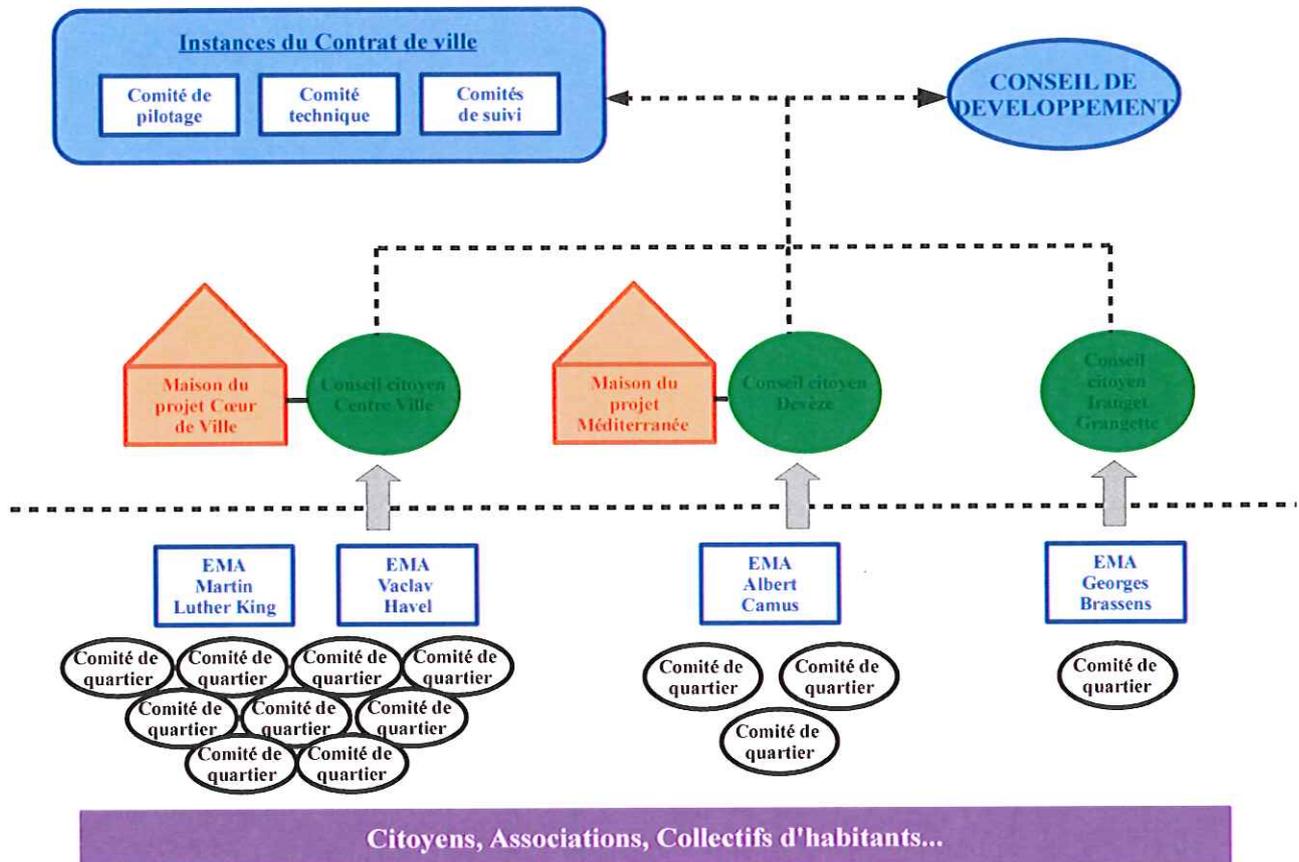
L'équipe projet sera en capacité d'initier des réunions de travail avec des acteurs économiques et de la société civile (investisseurs, directions opérationnelles, maîtres d'ouvrages, représentants de professions...).

✓ **Participation des habitants**

- La démarche de co-construction

En vertu du principe de co-construction de la Politique de la ville avec les habitants énoncée dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Ville de Béziers, sous couverts des services de l'État sont particulièrement attentives aux dynamiques citoyennes à l'œuvre dans les quartiers prioritaires.

Au-delà, la démocratie participative s'inscrit dans le projet de territoire et s'envisage de façon globale dans le Contrat de ville comme l'illustre le schéma fonctionnel suivant :



Conformément à une approche d'inclusion durable, il conviendra de mettre en place une offre globale, et non dédiée ou très spécifique au risque d'enfermer ou de stigmatiser une population. En ce sens, la participation des habitants s'appuiera bien sur une logique de co-construction avec l'ensemble des citoyens qui contribuera à la promotion de la cohésion sociale, et, par effet induit, à la prévention des phénomènes ségrégatifs et autres replis communautaires.

L'objectif est, d'une part, de proposer des espaces de dialogues articulés : Conseil de développement de la CABM, Comités de suivi du Contrat de ville, Conseils citoyens sur les quartiers prioritaires de la Ville, Conseils d'usagers des Espaces Municipaux d'Animation et Comités de quartiers;

D'autre part, il s'agira de mettre en place des dispositifs permettant de valoriser et/ou de soutenir les initiatives citoyennes : Fonds de Participation des Habitants, Appel à projet du Contrat de ville, Maisons du projet.

Cette démarche devra permettre d'accorder une véritable place aux citoyens dans le cadre de la gouvernance locale.

A commencer par rendre transparent les projets structurants du Contrat de ville et de permettre aux habitants de contribuer à leur bonne réalisation et évaluation.

- Les outils et leur mise en œuvre

Les Conseils citoyens

Positionnés dans chacun des quartiers prioritaires, les conseils citoyens constituent une instance pivot en matière de participation des habitants situées à l'interface des usagers, espaces de proximité et politiques structurelles.

Ces espaces devront se doter d'un mode d'organisation leur permettant d'assurer une double fonction:

- Favoriser l'implication des citoyens dans la co-construction du Contrat de ville et les perspectives de développement (lien avec les référents par thématiques du Contrat de ville). Ils participeront notamment aux diverses instances du Contrat de ville.
- Recueillir les doléances, construction et suivi d'actions (par le biais de cellules spécifiques).

Cela devrait permettre aux différents espaces de proximité existants tels que les comités de quartier, les espaces municipaux d'animation ou tout autre collectif d'habitants de faire remonter à la fois leurs réflexions (projets, initiatives...) et leurs constats (désidératas, observations de terrain...) aux Conseils citoyens.

Modalités de désignation et de représentation

Prévue par la loi, la méthode du tirage au sort a été développée à partir de l'extraction de plusieurs sources existantes, les listes électorales et un fichier spécialement conçu à cet effet à partir des pages blanches.

Concernant les membres de chacun des deux collèges, et conformément aux obligations légales, il a été décidé d'adopter un tirage au sort informatique croisé sur la base des listings et de l'appel à candidature.

Conformément à la taille respectives des QPV de Béziers, les pilotes du Contrat de ville ont opté pour une composition des conseils citoyens au prorata du nombre d'habitants de chacun de ces secteurs.

40 participants pour le secteur Centre-ville soit :

- Collège habitants (20 membres) :
 - 10 habitants tirés au sort sur les sources disponibles
 - 10 habitants tirés au sort parmi les habitants volontaires
- Collège acteurs locaux (20 membres) :
 - 13 associations tirées au sort parmi les volontaires
 - 7 acteurs économiques tirés au sort parmi les volontaires

24 participants pour le secteur Devèze soit :

- Collège habitants (12 membres) :
 - 6 habitants tirés au sort sur les sources disponibles
 - 6 habitants tirés parmi les habitants volontaires
- Collège acteurs locaux (12 membres) :
 - 8 associations tirées au sort parmi les volontaires
 - 4 acteurs économiques tirés au sort parmi les volontaires

20 participants pour le secteur Iranget soit :

- Collège habitants (10 membres) :
 - 6 habitants tirés au sort sur les sources disponibles
 - 4 habitants tirés au sort parmi les habitants volontaires
- Collège acteurs locaux (10 membres) :
 - 7 associations tirées au sort parmi les volontaires
 - 3 acteurs économiques tirés au sort parmi les volontaires

Dans le cadre du traitement des données personnelles liée à la procédure de tirage au sort des candidats, des autorisations d'exploitations des fichiers ont été demandées et accordées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les tirage au sort des secteurs Iranget, Devèze et Centre-ville ont été réalisés conjointement **samedi 21 février 2015** lors d'un événement unique sous contrôle d'huissier et sous la responsabilité conjointe du triumvirat comprenant la Ville de Béziers, la Communauté d'Agglomération et l'État.

Des rencontres avec chacun des conseils citoyens ont été organisées courant juin 2015 afin d'échanger sur les tenants et aboutissants de ces instances de démocratie participative en amont de la signature du présent contrat.

Un Fonds de Participation des Habitants (FPH) pourra, le cas échéant, venir en soutien des initiatives locales et l'appel à projet du Contrat de ville permettra d'accompagner les projets les plus structurants pour les territoires.

Ayant pour finalité le développement des solidarités de l'animation des quartiers prioritaires et l'amélioration du cadre de vie, ce dispositif accompagne la mise en place d'initiatives citoyennes portées par des collectifs d'habitants ou encore des associations émergentes.

Autour d'une logique de meilleure appropriation par la population des valeurs citoyennes et républicaines, le FPH vise à :

- Encourager les prises d'initiatives de groupes d'habitants par une aide financière souple ;
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser, à monter des projets ;

- Permettre la réalisation de projets ponctuels d'habitants apportant une plus-value au vivre ensemble dans le quartier ;
- Donner l'envie aux habitants de se réapproprier l'espace public ;
- Responsabiliser les habitants en leur permettant la mise en œuvre de projets.

Les Maisons du projet

Les deux objectifs cadres des Maisons du projet sont :

- Informer et communiquer autour des NPNRU.
- Accueillir les ressources et les valoriser.

Déclinaison opérationnelle

Information

Offrir une information générale sur les NPNRU Centre ville et Devèze

Prise en compte des usages et des ressources

- Permanences de rencontre avec les référents GUP
- Accueillir des groupes de travail (pro et/ou usagers)

Espace d'expression

Permettre l'accueil d'expositions et autres initiatives des acteurs du quartier notamment autour de l'histoire, de la mémoire et de la transformation des quartiers.

Communiquer et valoriser

- Accueillir des réunions publiques
- Réaliser une exposition permanente ludique (type maquette)
- Construire des espaces dédiés :
 - Aux commerces et à l'artisanat (Centre ville)
 - Au patrimoine et au tourisme (Centre ville)
 - A la mémoire du quartier (Devèze)

La gestion urbaine de proximité

Dans le cadre spécifique des missions liées aux programmes de renouvellement urbain, les acteurs opérationnels de la GUP Ville devront pouvoir s'appuyer, directement et au besoin, sur l'ensemble des relais de proximité existants.

Ils ont également la responsabilité de mettre en dynamique des habitants-relais en tant qu'acteurs privilégiés du NPNRU pour assurer leur travail de veille sur les lieux de vie particulièrement exposés à ces programmes.

- Diagnostics en marchant (paysagé, résidentialisation, prévention de la délinquance, mobilité, etc),
- Co-construction d'espaces dédiés aux habitants (type : place, square, jardin, mail, etc),
- Ateliers participatifs thématiques (type : embellissement, sécurité, prévention santé, environnement, festivités, etc),

- Information et formation des habitants aux nouveaux usages,

Ces outils et pratiques constituent autant de leviers à disposition des acteurs de la GUP qui seront menés en lien avec les habitants-relais et auxquels pourront être associés les habitants volontaires.

Au regard du développement des dispositifs participatifs (Conseils citoyens et Maisons du projet), l'intérêt sera de pouvoir créer des ateliers permanents sur des réalisations importantes à moyen et long terme.

Un lien opérationnel entre les Maisons du projet et les Conseils citoyens sera déterminé par les membres de ces conseils et l'équipe projet « urbain ».

L'objectif de cette démarche est de rendre les habitants acteurs à part entière dans le territoire, aux côtés de l'État et des collectivités, afin qu'ils se réapproprient les projets qui concernent leurs espaces de leur vie quotidienne.

Mais encore...Une réflexion-action à venir

Dans une logique de réflexion-action sur la participation citoyenne, un projet d'accompagnement sera développé autour du repérage et de la qualification du tissu associatif local à l'œuvre au sein des différents quartiers prioritaires. Cette démarche s'appuiera notamment sur les travaux de Jean-Paul Carrère déjà initiés sur le perpignanais.

L'objectif de cette démarche est de faire valoir la capacité d'expertise que les associations détiennent : en matière d'analyse de la situation des quartiers prioritaires, mais aussi des diverses ressources locales pour l'action publique.

Cette enquête participative s'appuiera sur le constat d'une réelle difficulté à maintenir une présence et agir sur ces territoires selon les modes et les règles « fondamentales » qui se réfèrent à une approche laïque. Face à une préoccupation vis-à-vis d'une communautarisation de l'action associative et d'un recul de la laïcité, ce travail exploratoire devra s'orienter autour de la clarification du positionnement des organismes et institutions publiques et d'affirmation des principes républicains.

En outre, elle étudiera la dynamique de mobilisation des habitants dans ces territoires à travers les associations émergentes ou collectifs citoyens.

A l'instar de la lutte contre les discriminations, la thématique propre à la citoyenneté et aux valeurs républicaine devra ainsi être traitée de façon globale avec l'ensemble des acteurs locaux, en particulier les associations, et non pas à travers des réponses spécifiques réservées à une catégorie d'acteurs et d'interventions.

Dans cette perspective, cette étude action sur les nouvelles coopérations associatives dans les QPV devra s'attacher à analyser les décalages entre les fondamentaux qui donnent sens à leur action et qui sont issus principalement de l'éducation populaire et :

- D'une part les services chargés de mettre en œuvre l'action publique sur ces territoires qui paraissent insuffisamment mobilisés par les valeurs humanistes et républicaines qui sont la base du « vivre ensemble »,
- D'autre part les publics tentés, dans le contexte de rejet qui constitue leur quotidien, par des phénomènes de repli dans l'entre soi et d'éloignement des valeurs républicaines.

III – UNE DYNAMIQUE DE TRAVAIL CONTRACTUELLE : 3 PILIERS FONDATEURS

Pilier I

COHESION SOCIALE



Dès les débuts de la politique de la ville dans les années 80, la cohésion sociale est apparue comme un socle fondamental des politiques publiques en direction des habitants des quartiers prioritaires.

Souvent confondue ou associée aux politiques sociales, (c'est-à-dire vu par le prisme du traitement des problématiques individuelles), la cohésion sociale n'a pas pu s'épanouir et prendre une place prépondérante dans l'ensemble des politiques publiques. Il est question par exemple de la place des habitants, et de la participation qui en découle dans les instances politiques.

Si on considère que la cohésion sociale est la capacité de la société à assurer le bien être de tous ses membres, les politiques qui s'y réfèrent doivent donc fonder la question du « vivre ensemble ». Dans ce sens, elles doivent réunir les administrés sur tous les lieux qui font société : l'école, les équipements culturels, sportifs, ou encore de santé.

Dans le cadre de leurs compétences respectives, les institutions doivent s'assurer que tous les citoyens ont accès à leurs droits fondamentaux. Dans cette perspective, la politique de la ville doit permettre une adaptation des politiques publiques aux besoins des habitants des quartiers prioritaires qui cumulent souvent des difficultés socio-culturelles.

C'est pourquoi, ce contrat formalise son pilier cohésion sociale autour de 4 thématiques :

- **L'éducation**
- **La prévention de la délinquance**
- **La santé**
- **L'accès à la culture.**

Les objectifs stratégiques proposés constituent des focus sur lesquels il est prépondérant d'observer l'évolution des politiques publiques, le cas échéant, d'accompagner leur réajustement. Celui-ci peut passer par la mise en œuvre d'actions spécifiques ou expérimentales, mais néanmoins structurantes, lesquelles vont permettre notamment d'interroger les pratiques professionnelles en place.

La suite du document rappelle le contexte de chaque thématique, les perspectives de travail sur la durée du contrat. Enfin, à titre d'exemple, deux actions structurantes par thématique sont développées et feront l'objet d'une évaluation particulière.

Les annexes du Contrat de ville formalisent un certain nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre des droits communs ou des crédits spécifiques. Celles-ci seront interrogées et évaluées sur la durée du présent contrat. Ces annexes ne sont pas figées et devront être alimentées au fil des mois et de la durée du Contrat de ville.

PILIER I - COHESION SOCIALE
EDUCATION



✓ Contexte

La politique éducative menée sur la commune de Béziers a connu des évolutions depuis quelques années parmi lesquelles la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT). Celui-ci a vu le jour dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le Dispositif de Réussite Éducative a été parti prenante de la démarche et a constitué un des socles de réflexion et opérationnel pour sa mise en œuvre.

En cohérence avec la circulaire du 14 octobre 2014, les pilotes du Contrat de ville ont choisi de s'appuyer sur ces deux dispositifs pour animer la commission Education du Contrat de Ville.



Outils au service du Contrat de Ville

Le projet éducatif de territoire (PEDT) de la ville de Béziers est un véritable atout. Cet outil a vocation à alimenter le volet éducatif du Contrat de ville. Il prend en compte le primaire et les activités scolaire et périscolaire, dont la qualité est déterminante. Par la suite, la réalisation d'un projet éducatif global (PEG), élargissant la réflexion au secondaire et aux activités extrascolaires, pourrait utilement être envisagée.

Il s'agira également de mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens importants engagés par les ministères en charge de l'Éducation Nationale et de la Réussite Éducative dans le cadre de la Refondation de l'école, en y renforçant en particulier les dispositifs concourant à la réussite éducative (internat scolaire, DRE, activités périscolaires, parcours artistiques et culturels, etc.).

La coordination et la complémentarité des offres scolaires et périscolaires, voire extrascolaires, seront déterminantes. Ainsi pour renforcer le sens de l'action éducative sur ces quartiers, il faudra renforcer la stratégie de mobilisation des différents opérateurs notamment associatifs.

L'école est le pilier fondamental de la réussite et de l'intégration sociale des jeunes. Cela suppose de garantir la mixité sociale dans des écoles, l'ouverture de l'école aux familles et sur le quartier, et les moyens accordés aux enseignants et aux écoles.

La carte scolaire est un levier essentiel, même si elle est contrainte. Le travail sur le climat et l'attractivité scolaire en est un autre. Le contexte de sous-calibrage et de vieillissement de certaines écoles est à prendre en compte.

Dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire, mais aussi du nouveau PNRU, il faudra créer une dynamique nouvelle et ambitieuse pour "revaloriser" ces groupes scolaires, les collèges et le lycée. Il faudra agir le plus en amont possible pour être efficace et gommer les inégalités.

L'éducation au sens large doit se penser également hors de l'école pour donner aux plus jeunes le goût d'apprendre et la possibilité de découvrir des loisirs pour ainsi éviter le décrochage scolaire et le désœuvrement de certains adolescents et jeunes adultes qui n'accèdent ni à des formations ni à des emplois.

Dans ces quartiers prioritaires, il est parfois plus difficile d'impliquer certaines familles dans le suivi scolaire de leurs enfants, en particulier au collège, et on y observe des parcours scolaires plus compliqués, parfois chaotiques, et ce d'autant plus que la tendance va vers une défiance envers l'école, qui, aujourd'hui, souffre de ne plus pouvoir jouer pleinement son rôle fédérateur. Dans cette perspective, l'aide et l'accompagnement des parents dans leur fonction éducative est primordial.

La problématique du « décrochage scolaire » touche de nombreux jeunes sur les quartiers prioritaires de Béziers. En complément des actions menées par l'Éducation Nationale, il faudra privilégier les actions préventives, dès les premières années de scolarisation et les premiers signes de fragilité observés.

Dans le cadre du contrat de ville, seront privilégiés les dispositifs d'accompagnement global et individualisé, sur la base d'un parcours personnel complet et formalisé, d'un "passeport pour la formation, la qualification et la citoyenneté". Il s'agit, non pas de faire vivre les dispositifs disponibles, mais bien de les mettre aux services des personnes pour concrétiser leur parcours.

Enfin, l'objectif principal étant de tendre dans ces trois quartiers vers des résultats similaires à ceux observés sur les autres quartiers de l'agglomération, il sera nécessaire de se doter d'indicateurs pertinents à l'échelle du quartier. La réduction des écarts sera notamment évaluée selon les indicateurs suivants : résultat du diplôme national des brevets ; devenir des élèves de collège après la classe de 3ème ; évolution du nombre de décrocheurs ; orientation en fin de seconde ; résultats du Baccalauréat ; scolarisation des enfants de moins de 3 ans ; enfants ayant un an de retard à l'entrée en 6ème.

Constat territorial partagé :

- émergence de certaines problématiques liées à l'accès à la langue française ;
- difficultés éducatives de certaines familles et de leurs enfants, de leur place, des relations avec la scolarité et des rapports école /famille ;
- adolescents dans une situation de quasi échec avant même d'entrer dans quelques dispositifs ;
- enfants /adolescents/familles non captifs sur des structures socio éducatives et socio culturelles qui pourraient accompagner la posture d'enfants, la posture parentale et la posture de citoyen.

<u>ACTEURS</u>	<u>PUBLIC CIBLE</u>	<u>DISPOSITIF</u>	<u>PROJECTIONS</u>
Ville EPCI Education Nationale CAF Conseil Général Structures de soins DDCS DRJSC Associations Conseil Régional	Enfants Adolescents Jeunes adultes Familles et professionnels	DRE PEDT ASV CLS CLAS REAAP Écoles et collèges en réseau (REP /REP+)	Formaliser par un document cadre, un processus de formations mutualisées (pluridisciplinaires et interinstitutionnelles) autour de la parentalité et du décrochage scolaire. Mise en œuvre d'une cellule technique autour du décrochage scolaire. Proposer un réajustement de certaines actions mises en œuvre dans le cadre du DRE et du Contrat de ville, vers le droit commun du PEDT.

INTER ACTION

PEDT / Commission « accompagnement à la Parentalité » du réseau de santé / Préfiguration d'une Maison des adolescents / Plan de lutte contre le décrochage scolaire / Commission culture

Objectif stratégique 1

Accompagner la fonction parentale en associant les parents aux réflexions et aux actions d'éducation sur les trois quartiers prioritaires.

Objectifs opérationnels

1. Développer des actions inter partenariales favorisant la relation parent/enfant.
2. Favoriser les initiatives participatives parentales.
3. Renforcer les réponses socio-éducatives et les actions d'accompagnement de proximité favorisant l'épanouissement et l'autonomie des jeunes.

Objectif stratégique 2

Lutter contre le décrochage scolaire en développant des actions préventives et en créant des partenariats innovants.

Objectifs opérationnels

1. Renforcer la prévention et la réduction du nombre de « décrocheurs » en partenariat avec les établissements scolaires en complément de la stratégie nationale.
2. Accompagner les acteurs de terrain dans la compréhension du processus du décrochage scolaire afin d'améliorer les pratiques et les postures professionnelles.

Exemple action structurante N°1 Dispositif de rattachage scolaire	
Objectif stratégique	Lutter contre le décrochage scolaire en développant des actions préventives et en créant des partenariats innovants
Objectif opérationnel	Renforcer la prévention et la réduction du nombre de « décrocheurs » en partenariat avec les établissements scolaires en complément de la stratégie nationale.
Quartier	Devèze/Centre ville (3 collèges : Krafft/ Paul Riquet/Henri 4)
Publics	Le dispositif s'adresse à tous les niveaux et à toutes les classes de collège. Il pourra accueillir 6 jeunes en même temps (entrées et sorties permanentes).
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de créer un dispositif d'accueil extérieur au collège afin de prévenir et ou d'enrayer le processus de décrochage scolaire.</p> <p>Les élèves exclus temporairement (entre 2 à 8 jours) seront orientés par le collège avec accord des parents dans le cadre d'une convention collège/APS 34.</p> <p>L'accueil se fera durant la durée de l'exclusion par le coordonnateur du dispositif. Il sera proposé des ateliers aux jeunes afin de se remobiliser sur le parcours scolaire. Un temps d'accueil et d'échange sera proposé aux parents afin que ceux-ci puissent renouer une relation différente avec le collège.</p>
Périodicité	9 mois ; octobre 2015 à juin 2016
Partenaires financeurs	FIPD/Education nationale/EPCI/CAF
Question évaluative	<p>En quoi, l'action prévue permet-elle de réduire le nombre de décrocheurs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-il une réponse pertinente aux besoins du territoire ? • Quels effets sur les pratiques de la communauté éducative ?

Exemple action structurante N°2 La Médiation au sein de la communauté éducative - École Élémentaire des Oliviers	
Objectifs stratégiques	Accompagner la fonction parentale en associant les parents aux réflexions et aux actions d'éducation sur les trois quartiers prioritaires. Responsabiliser les élèves, les parents et la communauté éducative dans la gestion de conflits à travers une démarche de citoyenneté et de médiation sociale.
Objectifs opérationnels	Renforcer les réponses socio-éducatives et les actions d'accompagnement de proximité favorisant l'épanouissement et l'autonomie des jeunes.
Quartier	La Devèze
Publics	80 élèves de cycle 3, 20 élèves formateurs, 15 représentants de parents d'élèves, 9 professeurs de l'école élémentaires
Descriptif de l'action	Il s'agit de responsabiliser les élèves, les parents et la communauté éducative dans la gestion de conflits par le biais de la médiation sociale, outil de sensibilisation et de formation. <ul style="list-style-type: none"> • Première phase : sensibilisation des adultes • Seconde phase : sensibilisation des élèves (4 classes : CE2/CM1/CM2) • Troisième phase : formation des élèves médiateurs (4fois 2h) (20 élèves) • Quatrième phase : supervision groupe de médiateurs
Périodicité	10 mois à partir de septembre 2015
Partenaires financeurs	Education Nationale/EPCI/CGET
Question évaluative	En quoi la médiation sociale permet elle de régler des conflits au quotidien et de conquérir de nouvelles formes de solidarité tant sur le quartier qu'à l'école ?

PILIER I - COHESION SOCIALE

PREVENTION DE LA DELINQUANCE



✓ Contexte

Conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et avec le transfert de la compétence «politique de la ville» à la CABM, le Conseil Communautaire (délibération en date du 30 juin 2004) a voté la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Ce dernier a été installé officiellement le 1er décembre 2004.

L'intercommunalité est ainsi devenu le territoire pertinent de mise en œuvre de la politique de prévention de la délinquance.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017 a été validée par une circulaire du 1er ministre en date du 04/07/13.

La déclinaison départementale (2014-2017) de la stratégie nationale a été signée en Préfecture de l'Hérault le 17/12/13.



Le plan local de prévention de la délinquance devait être décliné à partir des besoins repérés et des dispositifs existants sur le territoire de notre agglomération.

Son pilotage s'opérera à l'échelle intercommunale, via le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et ses 2 instances stratégiques : le Comité Restreint et l'Assemblée Plénière.

Dans ce cadre, le Plan Intercommunal de Prévention de la Délinquance (PIPD) de l'agglomération Béziers Méditerranée a été validé lors du Comité Restreint du CISPD qui s'est tenu le 11/12/14.

Le présent Contrat de ville s'appuie sur les orientations du PIPD mais se focalise plus particulièrement sur des thématiques préventives et à destination des jeunes exposés à la délinquance. Il s'appuie également sur la cellule de coordination du partenariat mis en œuvre dans le cadre de la ZSP, qui couvre deux ou trois quartiers prioritaires (Devèze, Iranget/Grangette). Depuis la mise en place de la ZSP, la qualité des échanges partenariaux a été accrue, permettant le déploiement d'actions concrètes au bénéfice de ces quartiers, la réalisation d'une véritable prévention situationnelle avec, en complément des actions policières et judiciaires conduites, la diminution du sentiment d'insécurité sur ces secteurs.

De plus, sur le biterrois, **la prévention de rue par le sport** est une thématique essentielle au regard des nombreux jeunes en errance sur les QPV. C'est pourquoi, une commission de prévention par le sport a été mise en place afin d'élaborer dans un premier temps un diagnostic partagé du territoire entre les services de la Ville (Sport, Médiation, Animation), de la CABM (Politique de la ville) et de l'Etat (DDCS et délégués du Préfet). Ce diagnostic a déterminé trois enjeux :

- Aider à la structuration et à la professionnalisation des clubs sportifs biterrois,
- Coordonner l'offre de sport dans une vision multi-sports et multi-partenariale,
- Mettre en place des opérations en faveur des publics jeunes « non captifs » pendant les vacances scolaires.

<u>ACTEURS</u>	<u>PUBLIC CIBLE</u>	<u>DISPOSITIF</u>	<u>PROJECTIONS</u>
CABM Ville de Béziers État Bailleurs sociaux Porteurs de projets Habitants	Jeunes issus des quartiers prioritaires Usagers Bailleurs sociaux	Conseil Intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) : Devèze, Iranget.	Plan Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (PIPD) Evaluation des actions du Centre de Loisirs Jeunes (CLJ) du commissariat de police.

INTER ACTION

Avec le réseau de santé Béziers Méditerranée, dans le cadre de la lutte contre les conduites addictives et de la prévention des conduites à risque des jeunes.

Avec le dispositif de réussite éducative (DRE) et dans le cadre de la commission éducation du contrat de ville, sur le décrochage scolaire et les élèves exclus temporairement.

Avec l'équipe projet urbain, en charge de NPNRU sur les questions qui relèvent de la tranquillité publique, avant, pendant, et après le renouvellement urbain des quartiers prioritaires POVI.

Objectif stratégique

Favoriser la prévention à l'attention des jeunes exposés à la délinquance et mieux prévenir la récurrence des mineurs et jeunes adultes.

Objectifs opérationnels

1. Favoriser les actions de prévention et d'éducation à la citoyenneté.
2. Favoriser les actions de prévention des conduites à risque des jeunes.
3. Développer les outils judiciaires ou non judiciaires de nature à prévenir la récurrence (développement des TIG, mesures de réparation pénale, préparation de la sortie de détention, etc.).

Exemple action structurante Prévention auprès des jeunes exposés à la délinquance	
Objectif stratégique	Favoriser la prévention à l'attention des jeunes exposés à la délinquance et mieux prévenir la récurrence des mineurs et jeunes adultes.
Objectifs opérationnels	Favoriser les actions de prévention et d'éducation à la citoyenneté. Favoriser les actions de prévention des conduites à risque des jeunes.
Quartier	- Centre historique. - Devèze. - Iranget.
Publics	- Adolescents et pré-adolescents (de 9 ans à 15 ans) - Adolescents et jeunes adultes (de 16 à 20 ans)
Descriptif de l'action	- Dans le cadre du Centre de Loisirs Jeunes du commissariat de police Béziers, proposer des activités (éducatives, sportives, culturelles, de pleine nature) à des jeunes n'ayant pas l'opportunité de partir en vacances ou ne fréquentant pas les structures d'accueil de loisirs. - En lien avec les partenaires dédiés, développer des chantiers éducatifs auprès de jeunes ciblés et repérés comme générateurs de nuisances ou de dégradations, en danger de délinquance. Les sensibiliser et les impliquer dans des travaux de réhabilitation. Ces chantiers pourront concerner des activités à réaliser dans des secteurs divers : environnement, bâtiment, manutention, travaux saisonniers, espaces verts, aménagement, construction, décoration...
Périodicité	- Vacances scolaires : pour l'action du CLJ - Toute période de l'année : pour les chantiers éducatifs.
Partenaires financeurs	FIPD, VVV, Ministère de l'Intérieur, CABM.
Question évaluative	En quoi les actions de prévention s'appuyant sur des activités éducatives, sportives et culturelles permettent de prévenir la délinquance des jeunes ?

PILIER I - COHESION SOCIALE

ACCES A LA CULTURE



✓ Contexte

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a souhaité mettre en place un Contrat Territorial de l'Éducation Artistique et Culturel (C.T.E.A.C.) sur une période de 3 ans (2015 – 2017) en s'appuyant sur la direction de la Politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).

Le CTEAC, dans un principe de continuité des politiques publiques en matière d'éducation artistique et culturelle (éducation, jeunesse, politique de la ville,...) et dans le cadre d'une politique intégrée de cohésion urbaine et sociale à l'échelle du bassin de vie de la CABM porte une attention particulière aux quartiers prioritaires.



A ce titre, ce partenariat réunissant toutes les politiques de droit commun représente le volet « accès à la culture » du futur Contrat de ville et le CTEAC son principal cadre de référence quant à l'éducation artistique et culturelle.

L'éducation artistique et culturelle participe à la réussite personnelle des individus et notamment des jeunes, elle aide à la construction de la personnalité et contribue à l'acquisition des savoirs et compétences nécessaires à la vie en société. Elle favorise le développement de la créativité, de la capacité d'initiative et de l'esprit d'entreprise ; elle contribue à la réduction des inégalités et permet la construction de l'identité culturelle de chacun, dans l'ouverture aux cultures des autres.

La thématique « accès à la culture » devra tenir compte de l'ensemble des domaines artistiques et culturels, et notamment des champs de l'architecture et du patrimoine. Elle devra s'appuyer sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle que sont : "connaissances, pratiques, rencontres (avec des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture)" par une complémentarité et une continuité entre les temps scolaires, périscolaires et les temps libres.

<u>ACTEURS</u>	<u>PUBLIC CIBLE</u>	<u>DISPOSITIFS</u>	<u>PROJECTIONS</u>
EPCI DRAC Ville de Béziers Conseil Départemental Sous-Préfecture DDCS Rectorat PJJ SPIP ARS Associations culturelles	Enfants / adolescents Jeunes adultes Familles professionnels Équipements structurants	CTEAC (Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle) D.R.E A.S.V REP / REP + CLAS	Évaluation du CTEAC Formaliser par un document cadre, un processus de formations mutualisées (pluridisciplinaires et inter-institutionnels) autour de la médiation culturelle
<u>INTER ACTIONS</u>			
Commission éducation, PEDT / parentalité, réseau santé / Renouvellement urbain, appropriation de l'espace / PLIE (clause d'insertion)			

Objectif stratégique 1

Accompagner l'éducation artistique et culturelle au regard du patrimoine local et de ses équipements dédiés.

Objectifs opérationnels

1. Valoriser le patrimoine et la mémoire des quartiers et les rendre accessible aux jeunes*.
2. Favoriser une implantation pérenne d'artistes et d'artisans d'art. Privilégier les résidences.
3. Mobiliser les jeunes sur le patrimoine du biterrois (ex canal du midi...)*.
4. Développer des actions artistiques et culturelles innovantes permettant la jonction entre le temps scolaire et les temps libres.

* En lien avec les équipements structurants du territoire : pour la Ville Béziers : les musées, le Centre Inter-Régional de Développement de l'Occitan (CIRDOC), les Espaces Municipaux d'Animation, le Théâtre des Franciscains ; pour la CABM : la Médiathèque André Malraux, le Conservatoire Béziers Méditerranée ; pour les associations : la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), la Fédération des Cinés-Clubs méditerranéen... (liste non exhaustive).

Objectif stratégique 2

Rendre efficiente la continuité du parcours de l'éducation artistique et culturelle entre les différents temps de vie.

Objectifs opérationnels

1. Développer des actions artistiques et culturelles auprès des jeunes et favoriser les liens intergénérationnels (parentalité, seniors...).
2. Proposer aux acteurs publics et professionnels intervenant dans l'art et la culture des formations mutualisées et pluridisciplinaires ainsi que d'autres ressources en matière artistique et culturelles.
3. Développer des actions de médiation culturelle en direction des publics des quartiers prioritaires en favorisant la diffusion sur les installations structurantes de la ville.
4. Développer des actions artistiques et culturelles innovantes permettant la jonction entre le temps scolaire et le temps libre.

Exemple action structurante N°1 Les portes du Temps : des regards, des corps, des lieux de mémoire. » portée par la MJC	
Objectifs stratégiques	Accompagner l'éducation artistique et culturelle au regard du patrimoine local et de ses équipements dédiés.
Objectifs opérationnels	Valoriser le patrimoine et la mémoire des quartiers et les rendre accessible aux jeunes.
Quartier	- Le Centre ville (Jaurès, Riquet, St Jacques, St Nazaire, Gare, le Faubourg, Centre) - La Devèze - Les Arènes
Publics	Cette action s'adresse aux jeunes de 4 à 18 ans et à leur famille qui n'ont pas accès aux lieux patrimoniaux ou sont éloignés des dispositifs culturels classiques ; elle vise en priorité les jeunes les plus éloignés de la culture résidant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les zones rurales.
Descriptif de l'action	Les portes du temps constituent une opération à caractère transversal qui propose à des enfants et des adolescents, en groupes ou en famille, une offre culturelle exigeante et adaptée dans une perspective de diffusion et de démocratisation de la culture à travers une démarche pédagogique et ludique. A cet effet, un médiateur artiste professionnel intervient au cœur d'un lieu patrimonial autour d'une thématique ancrée dans son histoire ou en lien avec ses expositions afin de créer une véritable rencontre entre enfants, jeunes et patrimoines. Cet acte de passage et d'échanges se fait à travers des ateliers pouvant couvrir tous les domaines artistiques et culturels.
Périodicité	Pluriannuelle / vacances de printemps aux vacances d'été.
Partenaires financeurs	Droit commun : Ville de Béziers, DRAC, DRJSCS Crédits spécifiques Politique de la ville : CGET, CABM
Question évaluative	En quoi le dispositif des portes du temps, financé dans le cadre de la Politique de la ville, permet aux familles des quartiers prioritaires de s'approprier le patrimoine culturel du bassin de vie ?

Exemple action structurante N°2 « Parcours » par la compagnie Là-bas théâtre	
Objectifs stratégiques	Rendre efficiente la continuité du parcours de l'éducation artistique et culturelle entre les différents temps de vie.
Objectifs opérationnels	Développer des actions artistiques et culturelles auprès des jeunes et favoriser les liens intergénérationnels (parentalité, seniors...)
Quartier	Centre ville, Devèze, Iranget/Grangette. Il est à noter que la compagnie intervient aussi dans les villages de la CABM à Corneilhan et Sérignan.
Publics	Ce projet s'adresse aux jeunes de 6 à 18 ans à leur famille et aux habitants des quartiers. Intervention entre temps éducatif et temps libre.
Descriptif de l'action	Ce projet vise à favoriser un « être ensemble sensible » en proposant une série d'actions coordonnées et inscrites dans un parcours pluriannuel. Artistes, auteurs et créateurs accompagneront les participants dans la fabrication d'objets artistiques principalement de nature théâtrale, à partir de matériaux divers (textes littéraires, dramatiques ou pas, philosophiques, productions écrites, collecte de paroles d'habitants...) Ces actions devront permettre de développer l'esprit critique pour mieux appréhender la société actuelle. Si la pratique artistique est au cœur du projet, elle sera créatrice de moments de rencontres et d'échanges avec tous les publics. Certaines actions conduiront les participants à une meilleure connaissance du travail des artistes et leur processus de création afin de se les approprier et à la réflexion collective sur l'importance de leur présence dans la cité.
Périodicité	Pluriannuelle
Partenaires financeurs	Droit commun : DRAC, Département, Crédits spécifiques Politique de la ville : CGET, CABM
Question évaluative	En quoi ce projet permet-il d'instaurer une jonction durable entre les temps éducatifs et les temps libres, dans un souci de continuité du « parcours »?

PILIER I - COHESION SOCIALE

SANTE



✓ **Le contexte**

Sur le biterrois, l'animation du volet santé de la Politique de la ville s'appuie depuis 20 ans sur le Réseau de Santé Béziers Méditerranée. Ce réseau médicosocial d'accès aux droits, aux soins et à la prévention est devenu Atelier Santé Ville en 2002. C'est au sein du Comité technique de ce Réseau de Santé qu'a eu lieu la réflexion et l'élaboration du volet santé du Contrat de Ville 2015.



L'élaboration des orientations 2015-2020 du volet santé de la Politique de la ville s'inscrit ainsi complètement dans les démarches existantes et s'appuie sur les diagnostics préalablement réalisés :

- dans la Politique de la ville, portées par le Réseau de Santé/Atelier Santé Ville, tant dans la dynamique de coordination des acteurs locaux que dans la mise en œuvre d'actions participatives avec les habitants ;
- dans le Contrat Local de Santé (CLS), signé en 2013, entre la Ville de Béziers, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et l'Agence Régionale de la Santé.

La Chef de projet du CLS a ainsi été associée à toutes les réunions du Comité technique du Réseau de Santé et a travaillé parallèlement avec la coordinatrice du Réseau de Santé pour garantir cette articulation.

Ainsi le premier objectif stratégique choisi, « Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention médicalisée » est déjà mis au travail dans le cadre du Contrat Local de Santé. Ces actions, portées par le CLS, viendront utilement nourrir le volet santé du contrat de ville. Dans le Contrat de ville, l'approche sera complémentaire et centrée autour de la question du repérage et de l'accompagnement physique vers les soins et la prévention médicalisée.

Le deuxième objectif stratégique relève du champ de la prévention primaire et de la promotion de la santé. Il est davantage centré sur le renforcement des ressources des habitants, tout en étant très attentif à inscrire la prévention primaire dans le parcours de vie des habitants, en créant du lien avec l'offre médicosociale du territoire. Cet objectif s'inscrit dans le cadre général du PRAPS, et des 14 items du "panier de services" de prévention déployé par l'ARS.

Enfin, il est important de signaler un axe transversal essentiel à la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention et de promotion de la santé : la coordination des acteurs locaux sur le territoire. Cette coordination existe déjà via l'Atelier Santé Ville porté par le Réseau de santé et via le Contrat Local de santé.

Cette coordination permet de construire une observation partagée de l'évolution de l'état de santé de la population et des ressources locales, par quartier.

Les orientations du volet santé du Contrat de Ville ont été construits à partir de cette dynamique partagée. Les éléments de diagnostics ainsi que les orientations retenues sont joints en annexe.

<u>ACTEURS</u>	<u>PUBLICS CIBLE</u>	<u>DISPOSITIFS</u>	<u>PROJECTIONS</u>
CABM Ville de Béziers (CCAS, Espaces d'animation, Maison de la parentalité) Préfecture ARS Conseil général (PMI, CLIC) CAF Centre Hospitalier de Béziers Éducation nationale, Carsat CPAM PJJ, etc. Associations : Episode, Centre social Arc-en-ciel, etc.	Habitants des quartiers prioritaires, et plus largement, tout habitant de la communauté d'Agglomération en difficulté d'accès aux droits, aux soins ou à la prévention Acteurs locaux Acteurs institutionnels	Atelier Santé Ville Maison départementale des Adolescents de Béziers Centre d'examen de santé de la CPAM Maison de santé de la Devèze REAAP MAIA	Diagnostic actualisé de la dynamique locale en santé Création de groupes de travail opérationnels à partir des commissions Actions de promotion de la santé, formations, conférences

INTER ACTIONS

Avec des politiques locales et régionales : CLS, CTEAC, FIPD, Praps,
 Avec des dispositifs : CISP, Dispositif de Réussite Educative, MDPH, Maison de l'Autonomie, CLIC, MAIA,
 etc.

Objectif stratégique 1

Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention médicalisée.

Objectifs opérationnels

1. Informer les habitants sur les dispositifs de droits, le fonctionnement des services publics.
2. Mobiliser et accompagner les acteurs et institutions concernés par l'accès aux droits, aux soins et à la prévention.
3. Former les acteurs locaux à l'accueil, au repérage et à la prise en charge des publics.

Objectif stratégique 2

Renforcer la prévention et l'éducation pour la santé.

Objectifs opérationnels

1. Construire une réponse adaptée et coordonnée sur le territoire.
2. Soutenir la mise en œuvre d'actions d'éducation pour la santé favorisant une approche positive et participative de la santé.
3. Renforcer les outils de prévention à destination spécifique des adolescents.

Un descriptif plus précis des orientations santé du Contrat de ville est disponible dans le tableau synthétique des orientations santé, en annexe.

Exemple action structurante N°1 Formation-action des infirmières scolaires du bassin biterrois	
Objectif stratégique	Renforcer la prévention et l'éducation pour la santé
Objectif opérationnel	Soutenir la mise en œuvre d'actions d'éducation pour la santé favorisant une approche positive et participative de la santé
Quartier	Tous les quartiers prioritaires
Publics	Infirmières scolaires de l'Éducation Nationale
Descriptif de l'action	Formation-action auprès des infirmières scolaires sur l'image des corps : Mobilisation des infirmières scolaires au sein des réunions de bassin, renforcement de leurs compétences en méthodologie de projet, identification des leviers de mise en œuvre spécifiques à chaque établissement (ressources internes et partenariat local). Cette formation-action se poursuivra par la mise en place d'une réponse adaptée portée par le Réseau de Santé Béziers Méditerranée.
Périodicité	2015-2016
Partenaires financeurs	CABM, Ville de Béziers, ARS, CG 34, CAF, Éducation Nationale
Questions évaluatives	Quels sont les changements de pratiques des participantes à la formation-action dans le mise en œuvre d'une démarche d'éducation pour la santé dans leur établissement ? Quels sont les partenariats mis en place suite à la formation-action ?

Exemple action structurante N°2 Ateliers créatifs enfants/parents/professionnels de la petite enfance dans le cadre du festival « Grands yeux, petites oreilles »	
Objectif stratégique	Renforcer la prévention et l'éducation pour la santé
Objectif opérationnel	Construire une réponse adaptée et coordonnée sur le territoire
Quartier	Tous les quartiers prioritaires
Publics	Acteurs de la parentalité
Descriptif de l'action	Grands yeux, petites oreilles est un festival porté par la Médiathèque André Malraux. La commission "Accompagnement à la parentalité" s'appuie sur ce festival pour mettre en place une action auprès des Assistantes maternelles
Périodicité	2015-2016
Partenaires financeurs	CABM, Ville de Béziers, ARS, CG 34, CAF
Questions évaluatives	Quels sont les changements de pratiques des assistantes maternelles suite à l'animation Grands Yeux, petites oreilles ? Quel impact l'animation Grands yeux, petites oreilles aura-t-elle sur la participation des acteurs de la petite enfance (RAM) dans la dynamique partenariale locale, portée par la commission "Accompagnement à la parentalité" ?

Pilier II

RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE



La Politique de la ville vise à réduire les inégalités sociales et territoriales et à enrayer les processus ségrégatifs à l'œuvre.

Accompagner le développement urbain des quartiers repose ainsi sur une approche intégrée qui impose aux acteurs de déployer leur regard et mobiliser leur énergie à la fois sur l'attractivité de ces territoires, sur la vie quotidienne de leurs habitants et des espaces publics à leur disposition, sur les projets d'équipements existants et sur l'accessibilité aux services et aux mobilités (internes et vers l'extérieur).

Le pilier "Renouvellement urbain et cadre de vie" aura pour objet :

- la poursuite et le développement d'interventions urbaines d'envergure permettant l'amélioration de la qualité urbaine et sociale des quartiers,
- d'envisager une articulation de chaque quartier avec son espace urbain et les éléments structurants du bassin de vie de l'agglomération,
- d'augmenter la diversité en matière d'habitat et l'adapter aux besoins démographiques et sociologiques,
- d'accompagner la mise en œuvre d'une stratégie en matière d'équilibre de peuplement,
- de favoriser les actions du quotidien et permettre leur mise en cohérence afin d'améliorer le bien être et la vie collective des habitants,
- de proposer des modalités de travail pour rendre effective la participation citoyenne.

La stratégie du volet urbain repose sur une politique d'habitat, de vivre ensemble et d'équilibre de peuplement de la CABM prenant en compte le développement urbain de sa ville centre et en articulation, pour les projets majeurs d'intérêt national, avec le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Celui-ci se décline, afin de concourir à la réussite du projet de cohésion urbaine et sociale du territoire de la CABM, en trois axes majeurs d'intervention :

Le renouvellement urbain

La stratégie d'équilibre de peuplement

Le cadre de vie et la proximité

PILIER II - RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

Renouvellement Urbain

✓ Le contexte

Le renouvellement urbain vise à recomposer les équilibres sociaux et à revaloriser des territoires touchés par la dégradation et la ségrégation.

Il repose sur une action à mener à différentes échelles - quartier, commune, agglomération – et appelle une démarche solide de partenariat et de concertation.

La problématique du renouvellement urbain se situe dans la conjonction des trois enjeux suivants :

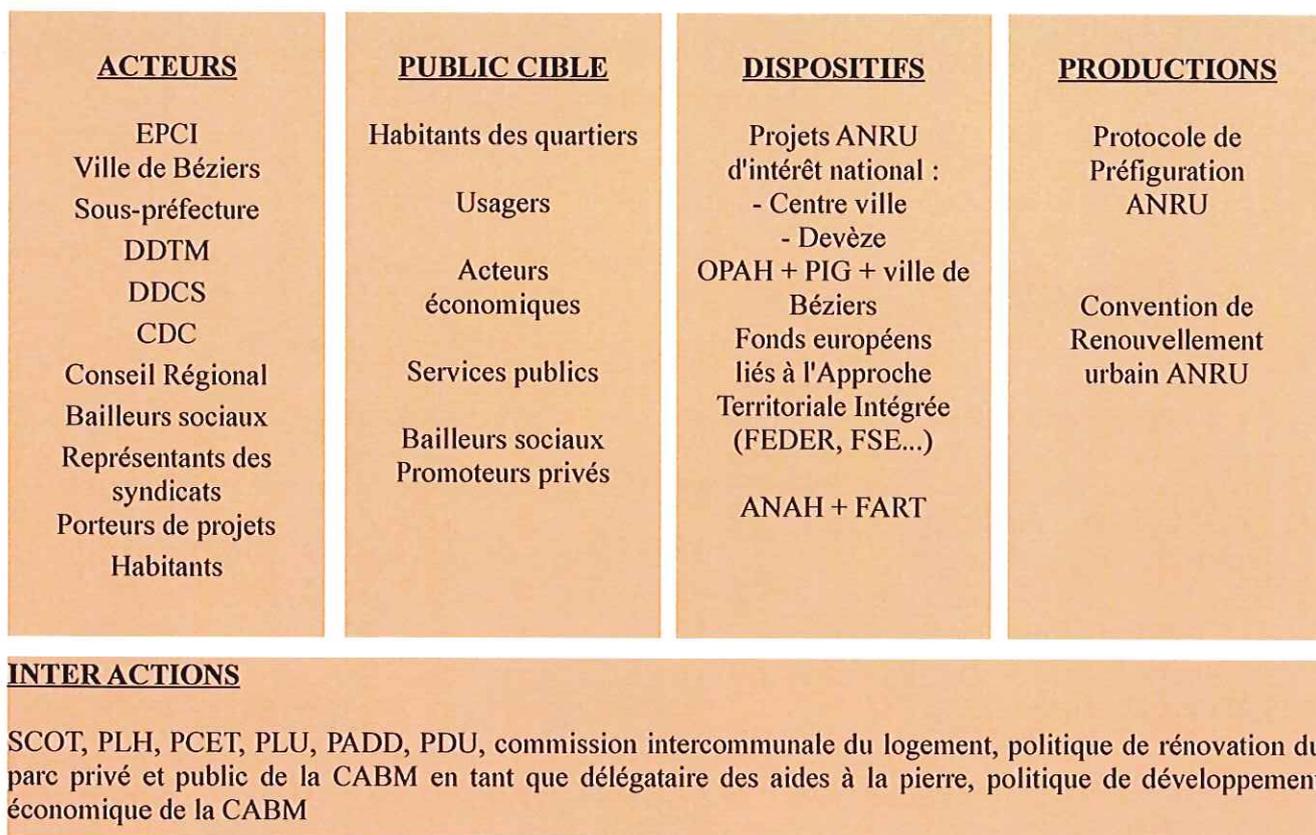
- La requalification urbaine,
- Le développement socio-économique,
- La mixité et la cohésion sociale.

Cet axe d'intervention vise à améliorer le fonctionnement urbain des quartiers et à offrir un environnement de qualité aux habitants et usagers.



Il devra également permettre d'inscrire ces territoires en mutation dans une dynamique de ville et d'agglomération.

Ainsi, sa principale ambition sera de concilier l'amélioration du cadre de vie des habitants avec le renforcement de l'attractivité du quartier en matière d'usages économiques et résidentielles.



Objectif stratégique 1

Améliorer la qualité urbaine et développer le caractère multi-fonctionnel des quartiers afin de produire de l'attractivité d'usage et résidentielle.

Objectifs opérationnels

1. Réhabiliter les opérations d'habitat publiques et privées, augmenter la diversité de l'habitat et adapter la densité des quartiers aux fonctions urbaines visées.
2. Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité.
3. Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers.

Objectif stratégique 2

Accompagner l'inscription de ces quartiers dans leur espace urbain et leur bassin de vie par la prise en compte de leur vocation et des modes de vie en s'appuyant sur un partenariat élargi et durable.

Objectifs opérationnels

1. Renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants.
2. Prendre en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté en anticipant les évolutions et mutations futures.

Orientations territoriales

- Définir avec précision la vocation des quartiers prioritaires au sein du projet de ville et d'agglomération, au travers notamment du protocole de préfiguration en préparation.
- Promouvoir un projet de renouvellement urbain majeur sur les quartiers d'intérêt national : le Centre ville et le quartier de la Devèze.
- Accompagner la rénovation urbaine sur le quartier Iranget-Grangette.

Exemple action structurante N°1 Renouvellement d'îlots en centre historique	
Objectifs stratégiques	Améliorer la qualité urbaine et développer le caractère multi-fonctionnel des quartiers afin de produire de l'attractivité d'usage et résidentielle Accompagner l'inscription de ces quartiers dans leur espace urbain et leur bassin de vie par la prise en compte de leur vocation et des modes de vie en s'appuyant sur un partenariat élargi et durable.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter les opérations d'habitat publiques et privées, augmenter la diversité de l'habitat et adapter la densité du quartier aux fonctions urbaines visées - Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité - Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers - Renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants - Prendre en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté en anticipant les évolutions et mutations futures.
Quartier	Centre ville
Publics	Habitants des quartiers, usagers, acteurs économiques, services publics, bailleurs sociaux, promoteurs privés
Descriptif de l'action	<p>Il s'agira de requalifier plusieurs îlots dégradés comportant des opportunités stratégiques d'intervention (territoires envisagés : Canterelles/Faubourg, St Jacques, Capnau) par le biais de la reconstruction, de la réhabilitation voire de la dédensification.</p> <p>Une approche croisée devrait permettre une véritable revitalisation de ces îlots :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réinvestir l'espace urbain par différents types d'aménagements (création d'espaces publics et de modes de déplacements doux) - Permettre le développement du commerce, de l'artisanat et les services aux personnes. - Interventions de mise en valeur des monuments et espaces patrimoniaux. <p>Ces requalifications feront l'objet d'un travail spécifique en matière de participation de habitants.</p>
Périodicité	2015/2035
Partenaires financeurs	ANRU, ANAH, CABM, ETAT, OPH Béziers Méditerranée
Question évaluative	En quoi des interventions ciblées en centre historique pourront-elle engendrer des effets induits favorables à l'essor du centre ville?

PILIER II - RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

Stratégie d'équilibre de peuplement

✓ Le contexte

Les projets de renouvellement urbain s'inscriront dans une vision dynamique des quartiers et de leur peuplement.

Cela permettra d'anticiper les évolutions futures, d'infléchir les mécanismes ségrégatifs et de parvenir à un meilleur équilibre de la population sur le territoire communautaire.

Une politique d'équilibre de peuplement favorisant la mixité sociale et la pluralité des parcours résidentiels permettra également de prévenir les phénomènes de repli communautaire.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sollicitera une assistance extérieure afin d'être accompagné par un tiers dans :

- la définition et la mesure du phénomène de concentration de populations précarisées,
- l'élaboration d'une stratégie d'équilibre de peuplement,
- la mise en place d'outils opérationnels en perspective du lancement d'une politique de peuplement,
- la diversification de l'offre de logements,
- le développement de l'attractivité des quartiers.



<u>ACTEURS</u>	<u>PUBLIC CIBLE</u>	<u>DISPOSITIFS</u>	<u>PRODUCTIONS</u>
EPCI Communes de la CABM Sous-préfecture DDTM DDCS Département CDC Bailleurs sociaux USH Représentants des Syndicats Représentants des Locataires	Habitants de la CABM Représentants : CABM, Ville de Béziers Bailleurs sociaux Préfecture	Commission d'Attribution des Logements	Conférence Intercommunale du logement Espace public communautaire de gestion de la demande de LLS Convention Partenariale pour l'attribution de LLS sur le territoire communautaire

INTER ACTIONS

PLH, politique de renouvellement urbain favorisant l'attractivité résidentielle des quartiers, gestion du contingent préfectoral, attributions DALO

Objectif stratégique 1

Accompagner une vision stratégique de l'occupation sociale des logements afin d'améliorer la mixité sociale dans le parc public et favoriser la mobilité résidentielle.

Objectifs opérationnels

1. Définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de peuplement dans le parc social à l'échelle de l'agglomération.
2. Mieux connaître l'occupation sociale du parc privé.

Objectif stratégique 2

Rendre plus lisibles les attributions de logement social.

Objectifs opérationnels

1. Partager la connaissance de l'occupation sociale et des pratiques de chaque réservataire aux sein des communes et de l'agglomération.
2. Créer les outils permettant une attribution transparente.

Orientations territoriales

- Définition d'une stratégie à l'échelle de l'agglomération.

Exemple action structurante N°1 Conférence intercommunale du logement	
Objectifs stratégiques	Accompagner une vision stratégique de l'occupation sociale des logements afin d'améliorer la mixité sociale dans le parc public et favoriser la mobilité résidentielle
Objectifs opérationnels	Définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de peuplement dans le parc social à l'échelle de l'agglomération
Quartier	Tous les quartiers
Publics	Habitants de la CABM, représentants CABM, Ville de Béziers, bailleurs sociaux, Préfecture
Descriptif de l'action	<p>Création d'une Conférence intercommunale du logement chargée de définir « les objectifs en matière d'attributions de logements », de relogement des personnes et les « modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation ».</p> <p>Ces conférences regrouperont les maires des communes membres, le préfet, des représentants du Département, des bailleurs sociaux et des réservataires, ainsi que d'associations.</p> <p>Déclinaison du programme d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration composition ; - Approbation Conseil Communautaire ; - Définition orientations en matière d'attribution des logements locatifs sociaux ; - Validation des modalités de coopérations entre bailleurs sociaux ; - Création d'un dispositif de gestion de la demande de logement locatif social ; - Création espace public dédié à l'accueil et l'information de demandeur de logement locatif social.
Périodicité	De juillet 2015 à avril 2016
Partenaires financeurs	CABM
Question évaluative	En quoi la Conférence intercommunal du logement permettra de mobiliser les représentants politiques autour d'une stratégie partagée de peuplement ?

Exemple action structurante N°2 Convention partenariale attribution du LLS	
Objectifs stratégiques	Rendre plus lisibles les attributions de logements sociaux
Objectifs opérationnels	Partager la connaissance de l'occupation sociale et des pratiques de chaque réservoir aux sein des communes et de la Communauté d'Agglomération Créer les outils permettant une attribution transparente Assurer un traitement plus efficace et transparent des demandes de logements sociaux Satisfaire le droit à l'information du public et du demandeur.
Quartier	Tous les quartiers
Publics	Représentants CABM, communes, bailleurs sociaux, réservataires, Préfecture.
Descriptif de l'action	Dans le cadre de la mise en place (prévue par la loi ALUR) de la Conférence Intercommunale du Logement, la définition d'un Plan Partenarial de Gestion et d'un dispositif de gestion partagée de la demande de logements locatifs sociaux permettra à la CABM d'offrir davantage de transparence dans le processus d'information du public et de traitement des demandes de logements locatifs sociaux.
Périodicité	Décembre 2015- Mars 2016
Partenaires financeurs	CABM
Question évaluative	En quoi la convention partenariale d'attribution du LLS améliorera le service public rendu aux demandeurs de LLS ?

PILIER II - RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

Le cadre de vie et la proximité

✓ Le contexte

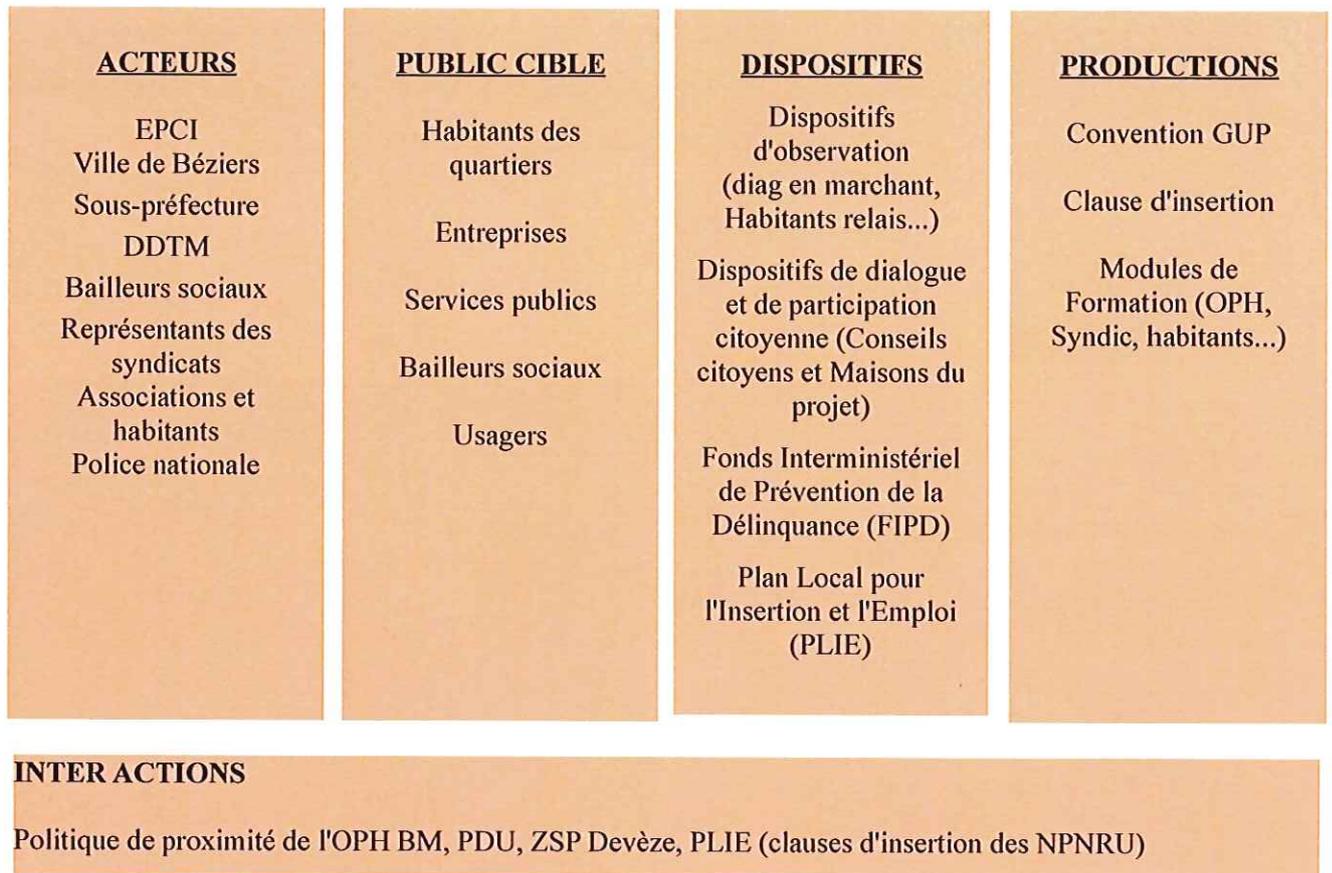
L'amélioration de la vie quotidienne des habitants repose en partie sur leur appropriation de l'environnement urbain.

Celle-ci sera favorisée par différentes démarches :

- La création d'un lien entre conception, gestion et usages permettant de donner une place à chacun dans la compréhension et la recherche de solutions face aux dysfonctionnements.

- Le soutien et la valorisation des acteurs (habitants, associations, EPLE, acteurs économiques, structures publiques) dans leurs projets et autres initiatives qui apportent une plus-value à l'évolution urbaine des quartiers.





Objectif stratégique 1

Organiser un dispositif de veille co-construit (habitants, associations, acteurs économiques, services publics) qui favorise le renouvellement des pratiques de l'action publique.

Objectifs opérationnels

1. Construction d'une gouvernance « relation habitants » intégrée mobilisant la GUP de la Ville de Béziers, les services de proximité des bailleurs sociaux, les acteurs privés et les dispositifs participatifs (Conseils citoyens, Maisons du projet).
2. Mobiliser et soutenir la maîtrise dite d'usage (habitants, usagers).

Objectif stratégique 2

Renforcer l'attractivité des espaces urbains et améliorer le cadre de vie pour favoriser le bien vivre de tous (habitants, usagers, professionnels, chaland ou touristes).

Objectifs opérationnels

1. Favoriser la connaissance et l'appropriation des quartiers par les habitants et les usagers.
2. Intégrer toutes les questions de la vie quotidienne des habitants (tranquillité publique, accès aux services, transports...) et responsabiliser les habitants par le développement d'actions de sensibilisation.

Orientations territoriales

- Travail de proximité sur les trois quartiers prioritaires.

Objectif stratégique 3

Lutter contre l'habitat indécemment et indigne.

Objectifs opérationnels

1. Déployer de façon ciblée l'ensemble des dispositifs de résorption de l'habitat insalubre.
2. Prévenir les mises en location de logements dégradés par la mise en œuvre d'une procédure « d'autorisation de louer » (partenariat : CABM – Ville – État – CAF).
3. Développer de nouveaux partenariats avec les acteurs de l'habitat privé (propriétaires, syndicats de copropriété).

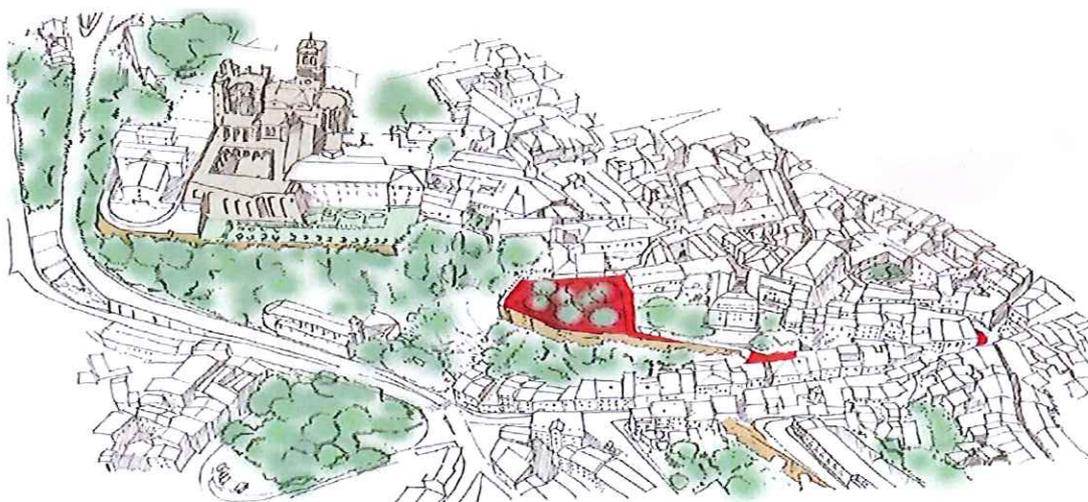
Orientations territoriales

- Périmètre réduit en quartier prioritaire centre ville.

Exemple action structurante N°1 Les "Maisons du projet"	
Objectif stratégique	Organiser un dispositif de veille co-construit (habitants, association, acteurs économique, services publics) qui favorise le renouvellement des pratiques de l'action publique
Objectifs opérationnels	- Construction d'une gouvernance « relation habitants » intégrée mobilisant la GUP de la Ville de Béziers, les services de proximité des bailleurs sociaux, les acteurs privés et les dispositifs participatifs (Conseils citoyens, Maisons du projet). - Mobiliser et soutenir la maîtrise dite d'usage (habitants, usagers)
Quartier	Centre ville et La Devèze
Publics	Les habitants des quartiers, les entreprises, les services publics, les bailleurs sociaux, les usagers
Descriptif de l'action	Ouvrir et animer un espace public sur chaque QPV bénéficiant d'un NPNRU afin : <u>D'informer :</u> Offrir une information générale sur les NPNRU Centre ville et Devèze <u>De prendre en compte des usages et des ressources :</u> Permanences de rencontre avec les référents GUP, Accueillir des groupes de travail (pro et/ou usagers) <u>De favoriser l'expression :</u> Permettre l'accueil d'expositions et autres initiatives des acteurs du quartier <u>De communiquer et de valoriser :</u> Accueillir des réunions publiques, Réaliser une exposition permanente ludique (type maquette), Construire des espaces dédiés (ex : aux commerces et à l'artisanat, au patrimoine et au tourisme, à la mémoire du quartier)
Périodicité	2015-2020
Partenaires financeurs	Ville de Béziers, CABM, ANRU
Question évaluative	En quoi les Maisons du projet représenteront un lieu repéré pour les habitants (et les autres acteurs du territoire) afin d'offrir à la fois de la transparence en matière de projets urbains et un point d'appui aux initiatives locales?

Exemple action structurante N°2 La réappropriation urbaine citoyenne	
Objectif stratégique	Renforcer l'attractivité des espaces urbains et améliorer le cadre de vie pour favoriser le bien vivre de tous (habitants, usagers, professionnels, chalands ou touristes).
Objectif opérationnel	Favoriser la connaissance et l'appropriation des quartiers par les habitants et les usagers.
Quartier	Centre ville
Publics	Les habitants des quartiers, les usagers
Descriptif de l'action	<p>Mobiliser les habitants du centre historique sur leur environnement urbain en appui de collectifs participatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nabuchodonosor, - Arlequin, - Autre Regard sur l'Environnement, - Comité St Jacques, - Courte échelle, <p>et tout autre collectif investi en centre historique.</p> <p>Réalisation d'actions urbaines collectives : ateliers de réflexion et de création, événementiels festifs, conférences / débat, embellissement de l'espace, visites patrimoniales.</p>
Périodicité	2015-2017
Partenaires financeurs	CGET, CABM, Département, Ville de Béziers, CAF de l'Hérault
Question évaluative	En quoi l'accompagnement de collectifs d'actions urbaines permettra de prendre en compte la maîtrise d'usage des habitants et participera à l'amélioration du cadre de vie en centre ville ?

Croquis du collectif Nabuchodonosor – Atelier : projets et lecture de plan



Pilier III

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI INSERTION



✓ Contexte

Consacré comme une priorité nationale, l'emploi, constitue un enjeu majeur pour le territoire biterrois caractérisé à la fois par un fort taux de chômage et un important renouvellement démographique, notamment dans les quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, le développement de l'activité économique et la mobilisation ciblée des politiques publiques d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi doivent tendre – de concert – vers la réduction de l'écart de taux d'emploi observé dans les quartiers prioritaires par rapport au reste du territoire de la Communauté d'agglomération.



Dans le cadre de la préfiguration du Contrat de ville de Béziers, le choix délibéré de faire apparaître la notion d'insertion aux côtés de celles de développement économique et d'emploi permet d'identifier le processus complet lié à ce pilier.

Ainsi, la mise en place d'une commission thématique rassemblant les acteurs du développement économique mais aussi ceux des secteurs de l'accompagnement à l'emploi et l'insertion représente en soi une initiative. En effet, il existe une véritable césure entre les acteurs du développement économique et leurs homologues œuvrant sur les champs de l'emploi et de l'insertion, tous ceux-ci interviennent encore souvent en fonction de logiques intrinsèques peu propices aux échanges de pratiques et mutualisations.

A travers le contrat de ville, il s'agit ici de croiser les différentes approches et de structurer un réseau transversal d'acteurs propre à créer les collaborations et synergies indispensables au développement de l'emploi local. En fonction des avancées de cette commission, des problématiques pourront donc être relayées au Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) dans une logique d'articulation et de complémentarité des espaces de coordination des acteurs locaux.

A partir d'enjeux partagés, plusieurs objectifs opérationnels serviront de base à l'élaboration d'un plan d'action, en écho à la feuille de route de la Direction du Développement Économique, mais aussi du projet de territoire de la CABM.

Dans une perspective de développement intégré, le contrat de ville vise ainsi à promouvoir l'offre de travail par le soutien à l'activité économique, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire.

<u>ACTEURS</u>	<u>PUBLIC CIBLE</u>	<u>DISPOSITIFS</u>	<u>PROJECTIONS</u>
DIRECCTE Pole Emploi EPCI Ville de Béziers Conseil Départemental Sous-Préfecture Chambres consulaires MEDEF Face Hérault MLI du biterrois Branches professionnelles CAP Emploi Associations d'accompagnement à l'emploi Structures d'insertion par l'activité économique Structures d'accompagnement à la création/reprise d'activité Conseil Régional La Caisse des dépôts et des consignations Le PLIE La Maison du Travail Saisonnier	Chefs d'entreprises Porteurs de projets Créateurs d'activités Demandeurs d'emplois Promoteurs immobiliers	SPEP Droit commun Conseil Régional Clauses sociales Mesures d'accompagnement à l'emploi (contrats d'apprentissage, de professionnalisation, emplois aidés) Fonds européens, notamment l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) Ecole de la seconde chance (ER2C) Dispositifs d'accompagnement des publics en recherche d'emploi Abattements fiscaux dans les quartiers prioritaires Territoires entrepreneurs FISAC NACRE Prêts entreprises et quartiers	Installation durable d'une commission développement économique, emploi et insertion à l'échelle du bassin de vie Production d'un projet partagé autour d'une thématique transversale

INTER ACTIONS

Commission Habitat cadre de vie sur opérations de renouvellement urbain liées à l'implantation d'entreprises et déploiement de la clause sociale

De façon transversale, lien avec les thématiques du pilier cohésion sociale: santé, logement, garde d'enfants, accès aux droits... qui constituent autant de freins à l'accès à l'emploi

Afin de poursuivre des objectifs qui fassent écho à la structuration actuelle des acteurs concernés, deux volets thématiques ont été déclinés :

- Volet Développement économique
- Volet Emploi et Insertion

Volet Développement économique

Objectif stratégique 1

Améliorer l'attractivité économique des quartiers prioritaires par et pour le développement de l'entrepreneuriat.

Cet objectif stratégique découle d'un élément fort du diagnostic partagé selon lequel les quartiers prioritaires souffrent d'une mauvaise image auprès des investisseurs, et plus largement auprès des acteurs économiques.

Présentant un faible taux de création d'activités pérennes, ces lieux de vie témoignent d'un fort besoin de dispositifs d'informations, de sensibilisation et d'orientation des publics vers les structures spécialisées l'enjeu étant de s'appuyer sur les atouts et ressources de ces quartiers afin de développer des projets qui concourent au développement général et à l'attractivité du bassin de vie.

Enfin, en définissant la place de ces quartiers au sein de la stratégie générale de développement de l'agglomération, c'est leur attractivité pour des investisseurs économiques qu'il conviendra de faire progresser. C'est notamment le cas pour le centre ville, sur lequel un projet global est attendu par l'ensemble des acteurs économiques.

Objectifs opérationnels

1. Faciliter le développement économique des entreprises existantes
2. Sensibiliser et accompagner les porteurs de projets
3. Accroître l'offre de services de proximité
4. Dessiner l'avenir des quartiers prioritaires pour les rendre plus attractifs à l'investissement privé

Exemple action structurante n°1 Création d'un Pôle d'Innovation Entrepreneuriale, Sociale et Artisanale PIESA	
Objectifs stratégique	Améliorer l'attractivité des quartiers prioritaires par le développement de l'entrepreneuriat
Objectifs opérationnel	Sensibiliser et accompagner les porteurs de projets
Quartier	Quartier prioritaire Centre-ville de Béziers
Publics	Porteurs de projets de création d'entreprises sociales et artisanales Structures d'accompagnement de l'ESS et de l'artisanat Entreprises matures de l'ESS et/ou d'artisanat d'art employés de ces entreprises Habitants du centre-ville et de l'Ouest Hérault
Descriptif de l'action	La mise en place d'un Pôle de l'Innovation Entrepreneuriale Sociale et Artisanale permet de rassembler dans un même lieu les moyens d'information, de communication, de financement, d'accompagnement des porteurs de projet entrepreneurial dans le champ de l'ESS et de l'artisanat. L'activité d'un PIESA serait centrée sur l' entrepreneuriat , le parcours des créateurs étant facilité par la proximité des organismes d'accompagnement et de financement. La Maison de l'Économie Solidaire serait également un lieu de mobilisation de citoyens autour de projets collectifs, culturels, économiques et sociaux.
Périodicité	Janvier 2016 – Recrutement de personnel pour l'ingénierie de projet (1 ETP – interne ou externe) Décembre 2016 – Rendu de l'Étude de faisabilité complète Février 2017 – Acquisition(s) immobilière(s) Juin 2017 – Début des travaux 2ème semestre 2018 – Ouverture du Pôle de l'Innovation Entrepreneuriale Sociale et Artisanale
Partenaires financeurs	FEDER -ATI, Contrat de Ville, FISAC, Programme régional de développement de l'économie sociale et solidaire régionale (ESSOR), Programme régional PACTE (via les réseaux d'accompagnement), IEJ
Question évaluative	En quoi le PIESA, peut favoriser le développement d'entreprises innovantes tout en dynamisant la création d'emploi dans les métiers en devenir ?

Autres projets et actions programmés

- Appui au développement du commerce en Centre ville, notamment à travers le livre blanc du commerce de Centre ville de la CCI Béziers.
- Appui à l'implantation d'activités de pied d'immeuble et aménagement de locaux (CABM, Ville de Béziers, Consulaires, agences immobilières, CCI Béziers etc.). Tous quartiers + Centre ville.
- Création d'une crèche d'entreprises en lien avec le parc d'activité économique du Capiscol (MEDEF, Face Hérault). Quartier de la Devèze.
- Organisation de concours créativité (« talents des cités » BGE). Tous quartiers.
- Création d'une « CitésLab » consistant en la détection et l'émergence de porteurs de projets issus de quartiers prioritaires . (BGE). Tous quartiers.
- Élargissement des services du Point Info Création aux partenaires financiers et les décliner (CCI, CMA, BGE, INNOVoSUD, IBOH, AIRDIE, ADIE, etc.). Tous quartiers.
- Renforcement du suivi post création et sécurisation du parcours des porteurs de projet. (structures d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise). Tous quartiers
- Orientation, via le guichet unique du site internet de l'agglomération, les créateurs ou les porteurs de projets. (CABM). Tous quartiers.
- Création d'un point relais de l'activité commerciale du centre ville sur le parc d'activité du Capiscol (CCI). Quartier de la Devèze.
- Promotion des outils d'accès aux marchés publics et privés (APOH). Tous quartiers.

Volet Emploi-Insertion

Objectif stratégique

Améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et la demande d'emploi.

L'enjeu de réduction de l'écart du taux d'emploi des quartiers prioritaires par rapport au territoire communautaire renvoie au constat selon lequel il persiste un manque de lien et de partage entre les acteurs du développement économique et leurs homologues œuvrant sur les champs de l'emploi et de l'insertion.

De cet état de fait découle une coordination globale insuffisante qui affecte la capacité des acteurs locaux à se réunir et proposer des solutions collectives adaptées aux problématiques locales. Cette structuration du partenariat local ne facilite guère les logiques de mutualisation et d'anticipation propres à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Or cela impacte inévitablement sur la création d'emplois et l'implantation d'entreprises souvent déconnectées des ressources locales, en particulier des publics issus des quartiers prioritaires.

Objectifs opérationnels

1. Réduire les freins à l'emploi, notamment pour les publics issus des quartiers prioritaires, en mobilisant de manière prioritaire les outils du service public de l'emploi sur ces secteurs et en affinant le suivi géographique des bénéficiaires des mesures publiques.
2. Améliorer la connaissance des métiers du bassin d'emploi
3. Permettre aux entreprises de trouver les compétences recherchées parmi les publics des quartiers prioritaires

Exemple action structurante n°2 Mise en place du Marché de la Méditerranée	
Objectif stratégique	Améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et la demande d'emploi
Objectifs opérationnel	Réduire les freins à l'emploi, notamment pour les quartiers prioritaires à travers la promotion de la clause d'insertion
Quartier	Quartier prioritaire Devèze (Secteur géographique d'impact : CABM)
Public	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants - Acteurs économiques locaux - Commerçants - Chalands /touristes
Descriptif de l'action	<p>Implantation sur la friche Capendeguy d'un marché couvert d'une surface de 5 205 m² dont 4 378 m² de surface commerciale permettant de structurer l'activité de commerce de proximité autour de 158 îlots proposant des produits frais locaux et exotiques et 46 commerces.</p> <p>Une partie des commerçants et étaliers de l'actuel marché extérieur, dont bon nombre sont issus de la devèze, seront absorbés par ce nouveau marché couvert. Des commerçants issus des trois quartiers prioritaires y exerceront.</p> <p>Le marché couvert a pour ambition de contribuer à l'emploi local en s'appuyant notamment sur le dispositif de clause d'insertion sociale. Par son fonctionnement, cette action permettra par ailleurs de mettre en valeur le travail et les produits des habitants. Ce projet aura également pour objectif l'amélioration du cadre de vie tout en renforçant l'attractivité de ce quartier.</p>
Périodicité	<ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2015 consultation et lancement du projet- - Début des travaux - Septembre 2016: Livraison du marché
Partenaires financeurs	Investisseurs privés pour un montant total estimé entre 4 et 4,5 millions d'euros
Question évaluative	En quoi le marché de la méditerranée, peut-il soutenir les projets d'acteurs locaux tout en participant à l'essor socio-économique du quartier?



Les orientations du Service public de l'emploi

- Mobiliser le service public de l'emploi pour garantir un accès plus systématique de ces publics à la politique de l'emploi
- Privilégier les publics résidents en QPV pour l'accès aux dispositifs d'accompagnement individuels renforcés (CIVIS, Parrainage, Garantie jeunes pour les MLI, accompagnement renforcé de Pôle emploi)
- Développer les mesures d'accès à l'emploi pour les publics résidents en QPV (Contrats aidés, apprentissage, contrats de professionnalisation)

Les orientations du Conseil Régional

- Faciliter l'accès à l'information et à l'orientation professionnelle en mettant en place un véritable Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) accessible partout et pour tous (loi du 05 mars 2014).
- Faciliter l'accès aux dispositifs de formation de droit commun (École de la deuxième chance, programmes pré qualifiants et qualifiants, lutte contre l'illettrisme...).

Autres projets et actions programmés

Volet Emploi-Insertion

- Préparation des demandeurs d'emploi, notamment les jeunes et personnes issues des quartiers prioritaires, aux compétences recherchées et à la vie en entreprise (Pôle Emploi, PLIE, MLI, Face Hérault, Maison du Travail Saisonnier (MTS), etc. Tous quartiers.
- Formation spécifique à la création d'entreprise destinée aux jeunes des quartiers (CCI, CMA, BGE, pépinière). Tous quartiers.
- Favoriser la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et amplifier la clause d'insertion dans les marchés publics et privés (CABM, Ville de Béziers, PLIE). Tous quartiers.
- Développement de l'insertion par l'activité économique et accompagnement des porteurs de projets (CABM, PLIE, IAE34). Tous quartiers.
- Développer des chantiers d'insertion sur la restauration du secteur sauvegardé du centre historique. (Ville, CABM, PLIE, etc.). Centre Ville.
- Accompagnement des entreprises aux recrutements et aux pratiques RH (Pôle Emploi, PLIE, MLI, Face Hérault, MTS, etc.). Tous quartiers.
- Mise en place progressive à partir de l'été 2015, d'un dispositif Formation 2ème chance intégrant solutions d'hébergement, formation et appui social pour les jeunes en grande difficultés (AFPA, SPEP...). Tous quartiers
- Accompagnement à la mise en place d'une plateforme mobilité (MLI et partenaires de l'emploi). Tous quartiers.
- Organisation de sessions découvertes de métiers et de filières pour les jeunes sortis du système scolaire sans solution (Face Hérault et l'ensemble des acteurs de l'emploi + MEDEF et Cohésion sociale CABM). Tous quartiers.
- Sensibilisation des entreprises aux conditions de travail (partenaires sociaux et branches professionnelles). Tous quartiers.

AXE TRANSVERSAL

La mobilité, des habitants reliés pour un territoire connecté

La mobilité constitue un enjeu majeur pour les territoires de la CABM. Celle-ci est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et, à ce titre, travaille à la coordination et au développement de l'ensemble des modes de déplacements au sein de l'agglomération.

De ce fait, la mobilité constitue un axe de travail incontournable pour les quartiers prioritaires et leurs inscriptions dans le bassin de vie de l'agglomération. Ainsi, il apparaît opportun de bien intégrer cette problématique dans le Contrat de ville et de faire le lien avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU). C'est pourquoi, il a été décidé d'inscrire cette problématique de façon transversale dans le Contrat de ville pour répondre à 3 défis :

- **Un défi territorial :** Favoriser la cohérence entre l'urbanisation et l'offre en déplacement pour que chacun puisse se déplacer de manière durable.
- **Un défi social :** Garantir une mobilité et une accessibilité pour tous et la sécurité de chacun dans ses déplacements.
- **Un défi environnemental :** Préserver et améliorer l'environnement et le cadre de vie.



A travers ce pilier, il s'agira de « favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transport en commun ». Des actions de soutien à la mobilité qui permettront aux habitants d'accéder aux emplois, aux services et équipements publics, seront mises en oeuvre. De plus, la mobilité a été pointée par les acteurs de l'insertion sur le territoire comme une problématique majeure. En effet, une étude (Mouv'Up) a fait ressortir le besoin d'une meilleure coordination des politiques de mobilités en faveur de l'insertion socioprofessionnelle.

La CABM élabore actuellement avec ses partenaires le PDU d'agglomération. Il représente un outil de planification sur 10 ans qui impose une coordination entre tous les acteurs concernés, pour élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et de déplacement. Il s'agit d'un document opposable qui doit être compatible avec le SCoT et s'impose aux PLU. Il répond à 11 objectifs fixés par la loi. Le PDU est en cours de réalisation. Il devrait être approuvé courant 2016.

Dans le cadre du projet de plan d'actions du PDU, plusieurs actions apparaissent stratégiques pour le Contrat de ville. Elles représentent des pistes de travail pour favoriser la mobilité à l'intérieur, à l'extérieur et entre les quartiers prioritaires. Elles permettront de travailler sur les différents piliers du Contrat de ville en favorisant l'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'emploi, aux services et aux lieux de vie au sein du territoire et au-delà.

Plusieurs actions, qui devraient être inscrites dans le futur PDU, apparaissent stratégiques pour la cohésion urbaine et sociale :

- 1 – Le Bus à Bon Niveau de Service,
- 2 – La pacification de la voirie,
- 3 – La mise en œuvre du Plan Vélo,
- 4 – L'aménagement des gares du territoire.

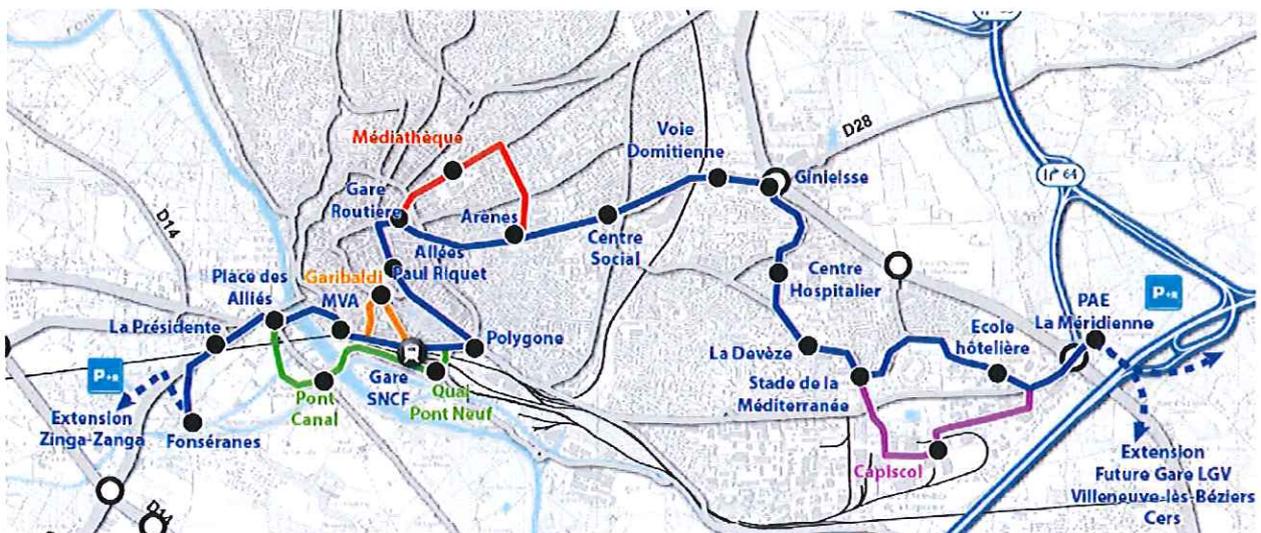
1 - Bus à Bon Niveau de Service

Constat

La CABM est compétente en terme de transport urbain. Elle a confié la gestion du réseau de transports en commun à la société TRANSDEV par le biais d'une délégation de service public transports jusqu'à fin 2018. Le diagnostic PDU a permis de faire plusieurs constats sur le réseau. Il apparaît que si ce dernier irrigue bien le territoire, il n'existe pas de ligne structurante, à forte fréquence. Il est donc nécessaire de créer une ou plusieurs lignes desservant les principaux pôles d'attraction du territoire. Ainsi, il est envisagé de mettre en place une ligne de bus dite « à bon niveau de service » (BBNS).

Descriptif

L'objectif est de créer une ligne Est-Ouest (12 km et 16 arrêts environ) qui relie les principaux équipements structurants du territoire (Gares, Centre ville, Hôpital, Centre commerciaux, etc.). Les quartiers prioritaires ont été pleinement intégrés dans la réflexion. Le tracé envisagé permettra de desservir l'ensemble de ces quartiers et de mieux les connecter à l'ensemble du territoire. Cette ligne offrira à la population une offre de meilleure qualité (amplitude, fréquence...).



Dans le cadre de la mise en place de cette ligne, il est envisagé de réaliser des aménagements favorisant la circulation des bus (sites propres, priorité feu). Sur les principaux secteurs à enjeux de la Politique de la ville, la mise en place de cette ligne pourrait être réalisée en parallèle d'une requalification des espaces publics alentours, notamment dans le cadre des NPNRU. L'aménagement des espaces à un double intérêt : il permettrait à la fois de travailler sur le cadre de vie et de renforcer la visibilité de la ligne. En effet, l'objectif est de créer des véritables points d'interconnexion vers les arrêts du BBNS. Il s'agira notamment d'intégrer dans la réflexion un travail sur les cheminements piétons et cyclables vers les arrêts du BBNS.

2 - La pacification de la voirie

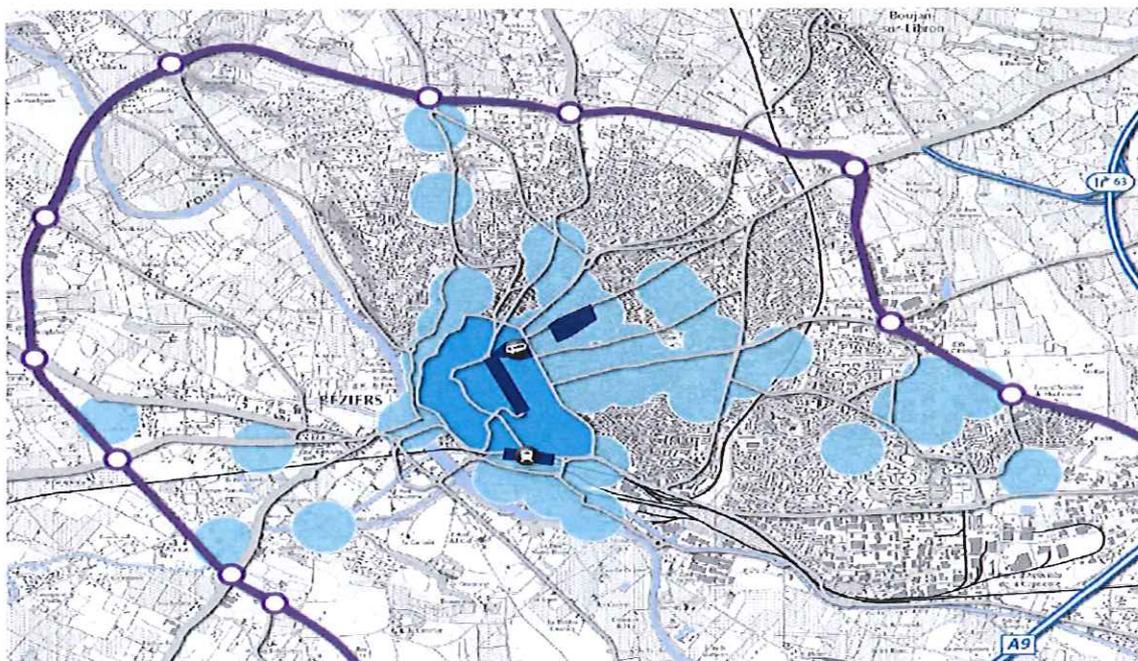
Constat

L'organisation actuelle de la voirie sur l'agglomération apparaît fortement favorable à l'automobile. Le diagnostic PDU a fait ressortir la nécessité de favoriser un meilleur partage de la voirie en travaillant à la fois sur la hiérarchisation des voies (définition de la fonction des voies) et une pacification de la voirie dans les centralités.

Descriptif

La pacification de la voirie constitue un enjeu majeur pour favoriser les mobilités actives au sein de l'agglomération. L'objectif est de favoriser la vie locale au niveau des différentes centralités et de donner une place à chaque mode de déplacement.

Dans le cadre du Contrat de ville, le travail sur la pacification de la voirie constitue un élément essentiel. Il participe à l'amélioration du cadre de vie et de la vie locale au sein de ces quartiers (renforcement des centralités, appui au vivre ensemble...). A ce titre, une attention particulière doit être portée aux projets en lien avec la sécurité routière sur ces espaces de vie.



3 - La mise en œuvre du Plan vélo

Constat

La pratique du vélo reste assez faible sur le territoire communautaire, même si l'on constate des pratiques plus ou moins fortes selon les secteurs (littoral, ville-centre, arrière-pays). Or, il apparaît que les caractéristiques de l'agglomération sont favorables à l'utilisation du vélo.

Aujourd'hui le principal frein pour favoriser cette pratique relève du manque d'infrastructures et de services liés au cyclable.

Il convient de noter que le quartier de La Devèze constitue un cas particulier puisque dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de nombreux aménagements ont été réalisés.

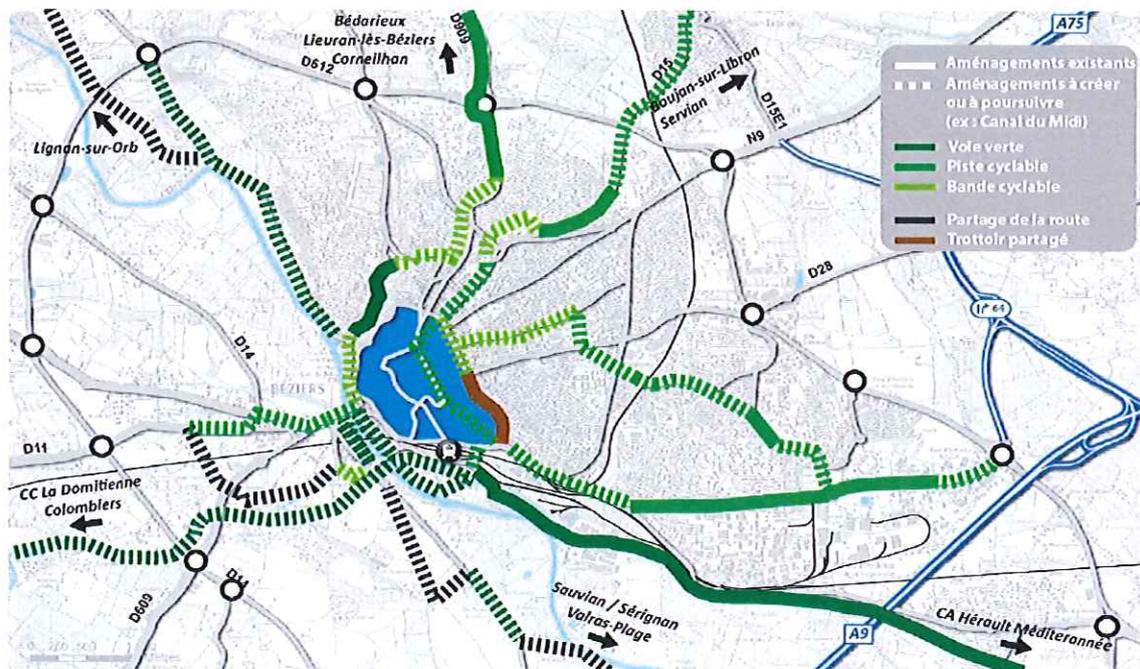
Descriptif

Pour favoriser la pratique du vélo sur l'agglomération, l'objectif est de créer un véritable réseau structurant à l'échelle du territoire et d'offrir un ensemble de services (location vélo, stationnement, etc.).

Les axes à aménager doivent servir à la fois à une pratique touristique, utilitaire et de loisirs. Ils desservent les principaux pôles structurants de l'agglomération (services, PAE, équipements sportifs et culturels, etc). Ils permettent ainsi de répondre aux différentes priorités du Contrat de ville.

Le Plan vélo entre en interaction avec les deux actions présentées en amont. En effet, l'aménagement de ces axes devra s'inscrire dans le tracé du BBNS et prendre en compte les voiries pacifiées.

En parallèle, il apparaît cohérent de favoriser les actions de sensibilisation auprès des publics afin d'inciter à la pratique du vélo notamment les vélo-écoles, la communication ou encore la création de stationnement.



4 - L'aménagement des gares du territoire

Constat

La Ville de Béziers est équipée de deux gares :

- La gare routière (réseau urbain et interurbain),
- La gare SNCF (desservie par le TGV, des trains grandes lignes et des trains TER Languedoc-Roussillon).

Ces gares sont des portes d'entrées et de sorties majeures du territoire. Elles voient leurs fréquentations et leurs places progresser sensiblement chaque année. La gare SNCF voit transiter 1,5 millions de voyageurs par an.

Toutefois, ces gares ne répondent plus aux enjeux actuels en terme de mobilités, d'ouverture sur le territoire et d'aménagement. Elles apparaissent mal connectées au reste du territoire. Ces deux pôles sont situés sur le quartier prioritaire du centre-ville, mais leur influence s'étend sur l'ensemble des quartiers prioritaires et plus largement sur l'agglomération.

Descriptif

Gare routière

La gare routière ne répond pas à la loi s'agissant des critères d'accessibilité. De plus, la configuration actuelle n'est pas suffisamment sécurisée. Il apparaît donc nécessaire de reconfigurer cette gare et de réaménager toute sa partie centrale. En parallèle, une réfection de la Boutic'bus pourrait être envisagée. Il s'agirait de créer une véritable boutique multimodale offrant un ensemble de services à la population.

Gare SNCF

La gare SNCF est assez mal connectée au territoire (difficulté d'accès pour les voitures et les bus, manque de liaison piétonne et cyclable, faible ouverture sur les quartiers voisins, etc.). L'objectif est de créer un véritable Pôle multimodal en intégrant notamment une réfection des liens vers la gare, le réaménagement du parvis et la mise en accessibilité des quais.

L'aménagement de ces deux gares s'intègre pleinement dans les différents piliers du Contrat de ville. En effet, elles représentent des éléments structurants pour le territoire. Elles constitueront des pôles pacifiés, interconnectés avec le BBNS et le réseau cycle. Leurs aménagements permettront de renforcer leurs visibilité auprès de la population, notamment pour les habitants des quartiers prioritaires.

APPEL A PROJET

Appel à projet du Contrat de ville 2015-2020

L'outil de déclinaison du Contrat de ville

Le Contrat de ville sera le document de référence sur lequel devront s'appuyer les opérateurs pour répondre à l'appel à projet annuel. Les actions présentées auront fait l'objet d'une réflexion collective en commission thématique. C'est pourquoi, la présence des opérateurs sur ces instances sera opportune.

Les principes

L'appel à projet du nouveau Contrat de ville concerne l'ensemble des signataires.

L'équipe projet spécialement dédiée à l'appel à projet annuel sera composée des représentants du triumvirat et de chaque institution qui mobilisera des crédits spécifiques et étudiera la conformité des dossiers et leur recevabilité au regard des objectifs du contrat.

Cette équipe aura également vocation à réorienter les porteurs qui ne pourraient être soutenus dans ce cadre.

Cet appel à projet sera structuré autour des enjeux du Contrat de ville conformes aux 3 piliers :

- Cohésion sociale,
- Renouvellement urbain et Cadre de vie,
- Développement économique, Emploi et Insertion.

Cet appel à projet fera appel :

- A des crédits spécifiques lorsque les signataires les auront prévus,
- Aux crédits de droit commun des services de l'État et des collectivités (EPCI, Ville, Département, CR).

Les caractéristiques de cet appel à projet

- Une seule demande déposée pour l'ensemble des financeurs,
- Un appel à projet basé sur la nouvelle géographie prioritaire (3 quartiers sur 1 EPCI),
- Un principe d'équilibre et de proportionnalité territoriaux dans les appuis financiers,
- Mobilisation renforcée du droit commun avant l'application des crédits spécifiques.

Les comités technique et financier

- Le comité technique du Contrat de ville accueillera l'équipe dédiée et statuera sur la pertinence des actions proposées.
- Le comité de pilotage priorisera les actions et validera les crédits alloués.

Critères éligibilité

- Réponse aux enjeux de territoire identifiés dans le Contrat de ville
- Caractère innovant ou structurant pour les quartiers prioritaires
- Soutien au démarrage d'une action et à sa stabilisation
- Financement d'actions et non de poste (hormis dispositif spécifique adulte relais)

Méthodologie et calendrier prévisionnel

- Lancement de l'appel à projet 2016 en septembre 2015 – Accueil des opérateurs possibles à la Direction Politique de la ville de la CABM,
- Date limite de dépôts des dossiers : 31 octobre 2015,
- Instruction des dossiers en commissions thématiques et comité technique de novembre 2015 à janvier 2016,
- Comité de pilotage de validation de la programmation financière : février 2016.

SIGNATURES

Le Contrat de ville est valable 6 ans à compter du 25 juin 2015, jusqu'au 31 décembre 2020.

Le présent contrat cadre :

- Présente, les orientations stratégiques du projet de territoire de l'agglomération Béziers Méditerranée ;
- Définit les objectifs stratégiques autour des 3 piliers : Cohésion Sociale, Renouvellement Urbain et Cadre de vie, Développement Économique, Emploi et Insertion. Une thématique transversale : La mobilité, des habitants reliés pour un territoire connecté.

Le présent contrat pourra être réajusté durant les 5 années de mise en œuvre. Révisable tous les ans, il constituera le principal outil d'application des priorités formalisées et énoncées dans ce document.

Le pilier Cohésion sociale et Développement Économique, Emploi, Insertion feront l'objet d'une évaluation continue. Les indicateurs d'évaluation seront proposés dans le cadre des commissions thématiques durant l'année 2016.

Par ailleurs, s'agissant du volet urbain et cadre de vie, une évaluation spécifique sera prévue sur chacun des projets relevant du NPNRU (Centre ville et la Devèze dans le cadre des conventions ANRU).

Les annexes feront apparaître toutes les informations nécessaires à l'application du contrat. Celles-ci pourront être alimentées et réajustées annuellement. S'agissant des dotations financières de chaque collectivité, celles-ci pourront faire l'objet d'avenants.

Signé le Jeudi 25 juin 2015



Le Préfet de la Région
Languedoc Roussillon
Préfet de l'Hérault



Le Président



Le Maire



Le Président



Le Président



Le Directeur



Le Recteur



La Directrice Générale



Le Directeur





Le Directeur général

[Handwritten signature]



ERILIA

Le Directeur général

[Handwritten signature]



Le Directeur général

[Handwritten signature]



Le Directeur général

[Handwritten signature]



Le Directeur général

[Handwritten signature]



Le Directeur général

[Handwritten signature]



Le Président

[Handwritten signature]



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Hérault

Le Président

[Handwritten signature]

GLOSSAIRE

ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
AOM	Autorité Organisatrice de la Mobilité
ASV	Atelier Santé Ville
BBNS	Bus à Bon Niveau de Services
CABM	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CISPD	Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLS	Contrat Local de Santé
CMUC	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CTEAC	Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDTM	Direction Départementale des Territoires de la Mer
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRE	Dispositif de Réussite Éducative
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale
EMA	Espaces Municipaux d'Animation
EPLE	Établissement Public Local d'Enseignement
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FPH	Fonds de Participation des Habitants
IRIS	Îlots Regroupés pour l'Information Statistique
LLS	Logements Locatifs Sociaux
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
MLI	Mission Locale d'Insertion
MOUS	Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale
MTS	Maison de Travail Saisonnier
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
OPCU	Ordonnancement Pilotage Coordination Urbaine
OPH	Office Public de l'Habitat
PADD	Plan d'Aménagement Développement Durable
PCET	Plan Climat Énergie Territorial

PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PEDT	Projet Éducatif De Territoire
PEDT	Projet Éducatif de Territoire
PIPD	Plan Intercommunal de Prévention de la Délinquance
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLU	Plan Local de l'Urbanisme
PNRQAD	Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés
PRU	Programme de Renouveau Urbain
QPV	Quartier Politique de la ville
REAAP	Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents
REP	Réseau d'Éducation Prioritaire
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SEBLI	Société d'Équipement du Biterrois et de son Littoral
ZFU	Zone Franche Urbaine
ZSP	Zone de Sécurité Prioritaire
ZUP	Zone à Urbaniser en Priorité

LISTES DES ANNEXES

✓ **Liste des annexes**

Engagements

- ✓ Engagement Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- ✓ Engagement Caisse des Dépôts et des Consignations

Documents cadres

- ✓ Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- ✓ Projet d'Agglomération Béziers Méditerranée
- ✓ Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- ✓ Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI)
- ✓ Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC)
- ✓ Programme Intercommunal de Prévention de la Délinquance (PIPD)

Annexes financières – Crédits spécifiques

- ✓ Programmation crédits Politique de la ville
- ✓ Programmation Fonds Intercommunal de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Documents supports

- ✓ Cartographies
- ✓ Synthèse du diagnostic territorial participatif
- ✓ Commissions thématiques : organisation des travaux + répertoire actions de droits communs ou spécifiques déjà mises en œuvre :
 - Education
 - Santé
 - Culture
 - Prévention de la délinquance
 - Participation des habitants
 - Développement Économique
 - Prévention par le sport
- ✓ Présentation Espaces Municipaux d'Animation (EMA)

